

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FRESNOY-LE-LUAT

Commune de FRESNOY-LE-LUAT

Mairie de Fresnoy-le-Luat
Place Daniel Bourgois
Hameau de le Luat
60800 Fresnoy-le-Luat
Téléphone : 03 44 54 21 19
Courriel : mairiedefresnoy@wanadoo.fr

RAPPORT DE DIAGNOSTIC



Urbanistes mandataires :

Arval

Agence d'urbanisme Arval Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis Place de la République - 60800 Crépy-en-Valois
Téléphone : 03-44-94-72-16 fax : 03-44-94-72-01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N.Thimonier (Géog-Urb, directeur d'études), M.Louërat (Géo-Urb, chargée d'études)

Participation financière :

Conseil Départemental de l'Oise



Janvier 2020

Préambule

PRÉAMBULE

L'objectif de ce diagnostic est de faire une synthèse du travail effectué jusqu'alors afin de donner une photographie des principaux traits de la commune replacée dans son contexte intercommunal. Ces traits concernent le site, les paysages, l'environnement, le fonctionnement urbain, les réseaux et infrastructures, les tissus urbanisés, les espaces publics, les équipements et les services, les données socio-démographiques et le logement.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'un des instruments de l'urbanisme issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000. Son contenu est aujourd'hui largement articulé autour des dispositions issues du Grenelle de l'Environnement et de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

La commune de Fresnoy-le-Luat s'est dotée d'un document d'urbanisme en février 2004 et a effectué des modifications approuvées le 29 juin 2006. Afin de prévoir un projet d'aménagement et de développement du territoire communal à l'horizon de 10 à 15 ans, et de tenir compte des orientations intercommunales fixées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Valois approuvé au printemps 2018, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU.

Le PLU est un document juridique qui définit de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain. Mais son objet est également d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune. Selon l'article L.110-1 du code de l'environnement, le développement durable vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

A cette fin, et selon l'article L.121-1 du code de l'urbanisme, le PLU détermine les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des espaces naturels et des paysages, en respectant les objectifs du développement durable.

- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs (habitat, activités économiques, activités sportives ou culturelles, équipements publics), et en tenant compte de l'équilibre emploi- habitat-commerces-services, ainsi que des moyens de transport, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques et de la gestion des eaux.

- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels et urbains, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des milieux, sites et paysages, la réduction des nuisances sonores, la prévention des risques, des pollutions et des nuisances de toute nature, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Une délibération du conseil municipal prescrit l'élaboration du PLU et précise les modalités de concertation avec le public (article L103-1 du code de l'urbanisme).

L'État, la Région, le Département et divers partenaires sont associés à la révision générale du document à l'initiative du maire ou à leur demande, à la suite de la notification de la prescription d'élaboration du PLU.

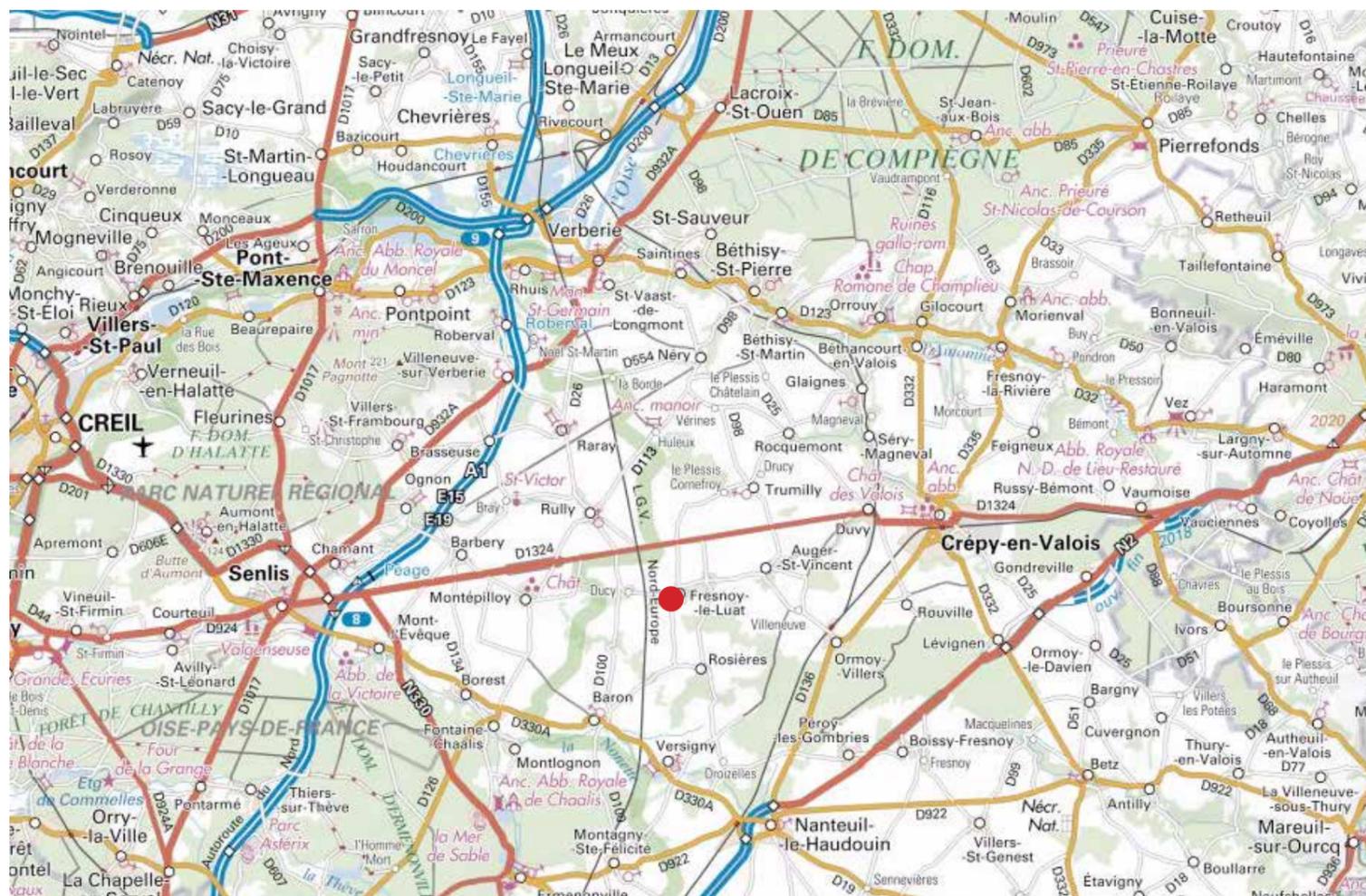
Le PLU doit être compatible, avec le Schéma de Cohérence Territoriale, et, s'ils existent avec le schéma de secteur, le schéma de mise en valeur de la mer, la charte de parc naturel régional, le plan de déplacements urbains ou encore le programme local de l'habitat. Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation du PLU, les dispositions du plan local d'urbanisme sont applicables jusqu'à la révision de ce document, qui doit être achevée avant le terme d'un délai de trois ans.

Le PLU est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan. Le PLU est établi pour une perspective de développement et d'aménagement s'étendant sur environ dix à quinze années. Il est adaptable à l'évolution de la commune ; ses dispositions peuvent être modifiées ou révisées, afin de prendre en compte les nouveaux objectifs communaux.

I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal	4
1.1 Localisation de la commune	4
1.2 Bilan du SCOT du Pays de Valois approuvé en 2018	5
1.3 Bilan du PLU approuvé en février 2004	8
1.4 Projet de Charte du PNR arrêté en mars 2019	9
II - Etat initial de l'environnement	11
2.1 Le relief	11
2.2 L'hydrographie	12
2.3 La géologie	14
2.4 Les risques naturels majeurs	15
2.5 Les entités paysagères	17
2.6 Diagnostic des boisements et des éléments du paysage	19
2.7 Les grands espaces naturels sensibles et continuités écologiques	23
III - Organisation du tissu urbain	29
3.1 Forme et évolution du bâti	29
3.2 Typologies architecturales	31
3.3 Eléments du patrimoine bâti	35
IV - Infrastructures et déplacements	36
4.1 Organisation du réseau viaire et du stationnement	36
4.2 Organisation des cheminements doux	42
4.3 Organisation des équipements et espace public	43
4.4 Les transports collectifs	44
4.5 Les réseaux et leurs servitudes	45
V - Analyse démographique et parc de logements	47
5.1 Évolution de la population	47
5.2 Répartition par tranches d'âge	48
5.3 Évolution du parc de logements	49
5.4 Caractéristiques du parc de logements	50
VI - Équipements, services et activités économiques	51
6.1 La population active	51
6.2 Le diagnostic agricole	53
VII - Bilan et enjeux à l'échelle du territoire et des parties urbanisées	56

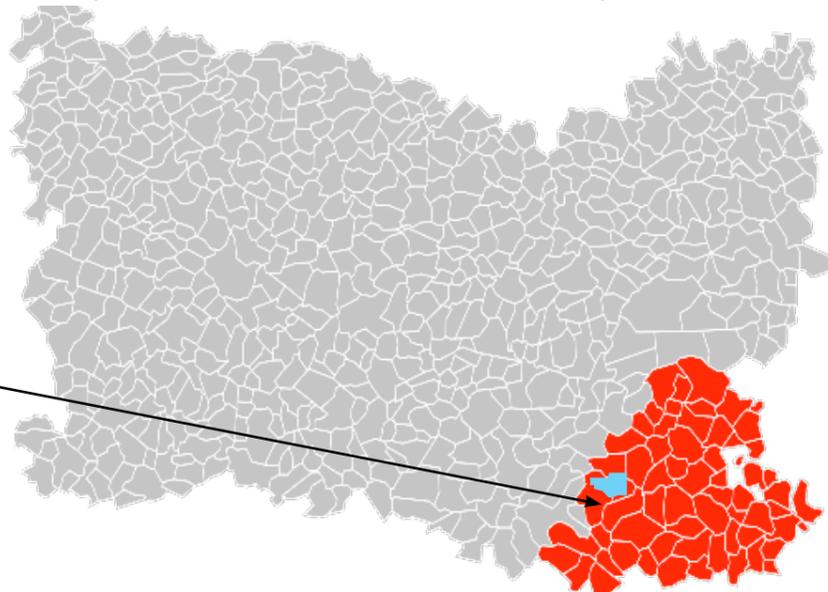
I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal

1.1 Localisation de la commune



Source : Géoportail.gouv.fr

Fresnoy-le-Luat à l'échelle intercommunale et départementale :



Périmètre de la CCPV

La commune de Fresnoy-le-Luat se situe au sud-est du département de l'Oise. Elle se place au milieu d'un triangle formé par Crépy-en-Valois à l'est, Senlis à l'ouest et Nanteuil-le-Haudouin au sud. Elle est située non loin de la RD1324 sur l'axe Soissons à Senlis et Chantilly.

La D100 traverse par ailleurs l'ouest de la commune, celle-ci étant constituée de trois noyaux urbains: Ducy, Fresnoy et le Luat. La RD1324 et la proximité de l'A1 permet de relier la commune aux pôles économiques du nord-est de la région parisienne et se situe notamment à 39 km du pôle d'emplois de Roissy-Charles de Gaulle. La RN2 permet également de connecter Fresnoy-le-Luat à Soissons. Pour aller vers Compiègne, les habitants passent par Verberie.

Le pôle urbain de Crépy-en-Valois, principal pôle d'attractivité et de rayonnement du Pays de Valois qui regroupe 62 communes, est rapidement accessible par la RD1324. Le pôle urbain de Senlis est également fréquenté par les habitants du village.

Le territoire communal comprend 1150 hectares et accueille 517 habitants au dernier recensement communal de 2015.

Fresnoy-le-Luat est entourée par les communes de Rosières, Baron, Montépilloy, Rully, Trumilly et Auger-Saint-Vincent.

La commune est rattachée à la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) créée le 24 décembre

1996. L'intercommunalité regroupe 62 communes pour un total de 55 142 habitants en 2015.

La CCPV a pour compétences :

- l'aménagement du territoire
- le tourisme et l'attractivité du territoire,
- la culture et service à la population
- l'environnement et la gestion des déchets
- la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de l'assainissement
- le développement économique

Dans le cadre de la compétence aménagement du territoire, la Communauté de Communes du Pays de Valois a adopté un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle des 62 communes en 2011, et dont la révision générale a été approuvée le 7 mars 2018. Il est rappelé que les dispositions du PLU de Fresnoy-le-Luat doivent être compatibles avec celles du SCOT révisé du Pays de Valois.

La partie nord-est de la commune est intégrée au Syndicat de la Basse Vallée de l'Automne (SAGEBA). La partie ouest de la commune est rattachée au syndicat interdépartemental du Bassin de la Nonette (SIBLN). Ces deux syndicats portent un SAGE à prendre en compte. Depuis septembre 2019, la commune a décidé d'adhérer au Parc Naturel Régional Oise Pays de France (et à sa nouvelle charte en cours de validation, avec lesquelles les dispositions du PLU devront être compatibles).

I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal

1.2 Bilan du SCOT révisé du Pays de Valois (approuvé en mars 2018)

Les thématiques	Les orientations du SCOT	Éléments à intégrer au PLU
<p>POPULATION ET HABITAT</p> <p>Renforcer la visibilité du Valois et valoriser ses espaces de vie</p>	<p>Renforcer l'armature urbaine dans la programmation du développement en distinguant le pôle urbain de Crépy-en-Valois et de sa couronne (communes de Gondreville, Lévigney, Rouville, Duvy, Séry-Magneval, Feigneux et Russy-Bémont), les pôles secondaires (Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville et Lagny-le-Sec), les bourgs relais (Morienvil, Bonneuil-en-Valois, Betz, Mareuil-sur-Ourcq, Acy-en-Multien, Baron), et les communes hors pôles (les 45 communes restantes).</p>	<p>Fresnoy-le-Luat est identifiée dans le groupe des communes hors pôles qui représentent environ 38% du poids de la population totale du territoire du Pays de Valois. Le PLU révisé de la commune devra répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le développement de l'urbanisation en privilégiant le remplissage de l'enveloppe urbaine déjà constituée. • Maintenir à horizon 2035, le poids démographique à 38% de la population totale du territoire.
	<p>Maîtriser la consommation foncière en matière de construction de logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser prioritairement les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins fonciers pour la réalisation de nouveaux logements (dents creuses, réhabilitation, réduction de la vacance, division). • A l'échelle des 45 communes hors pôles, 71 hectares sont voués au développement résidentiel (pour 1832 logements entre 2014 et 2035, 30% étant estimés au sein de l'enveloppe urbaine, soit 550 logements). • Les densités moyennes attendues dans les communes hors pôles sont de 18 logements / ha. 	<p>Une analyse fine du potentiel de logements au sein de la trame urbaine déjà constituée devra être effectuée. En répartissant l'objectif de 71 ha sur les 45 communes hors pôles, le PLU de la commune pourrait prévoir entre 1,5 et 2 hectares (en jouant sur le poids démographique de la commune dans le groupe de 45) pour le développement résidentiel en extension de sa trame urbaine.</p> <p>La densité des secteurs à enjeux d'aménagement qui serait affiché au PLU de Fresnoy-le-Luat devront être de 18 logements / ha en moyenne.</p>
	<p>Poursuivre l'effort de réhabilitation du parc ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux de lutte contre l'habitat indigne et dégradé • Autoriser la transformation de bâtiments anciens (bâtiments agricoles...) 	<p>Une part significative (environ 40%) du parc de logements de Fresnoy-le-Luat a été réalisé dans les décennies 1950 à 1990, pouvant impliquer des besoins en terme de rénovation thermique.</p>
	<p>Diversifier l'offre en habitat en proposant une gamme plus large de logements et favoriser la mixité dans les opérations d'habitat</p>	<p>Diversifier le parc résidentiel pour des habitants de tout âge et tout type de revenus : offrir plus de petits logements pour les personnes âgées et les jeunes, diversifier les types de logements (accession, locatif...) et leur taille (nombre de pièces).</p> <p>Répondre à l'objectif du SCOT de créer au moins 10% de la nouvelle offre d'habitat en logement social sur l'ensemble du territoire (préconisations sans obligation à l'échelle des communes hors pôles).</p>

I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal

Les thématiques	Les orientations du SCOT	Éléments à intégrer au PLU
<p>ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET DÉPLACEMENTS Répondre aux besoins des ménages et faciliter le déploiement des mobilités entre territoires</p>	<p>Prendre en compte les besoins du territoire en services et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> Anticiper les besoins au regard des objectifs de croissance de la population, par l'entretien des équipements existants et la programmation de nouveaux dans les futures opérations d'aménagement 	<p>La commune de Fresnoy-le-Luat n'est pas identifiée pour accueillir des équipements intercommunaux ou pour le développement d'un pôle commercial, dont la localisation sera privilégiée sur les pôles urbains structurant le territoire.</p>
	<p>Soutenir les projets d'infrastructure améliorant les mobilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projets de mise à 2x2 voies de la RN2 (inauguré en 2018), Projet de liaison RN2/RN31, déviation au sud de Crépy-en-Valois (Études démarrées) 	<p>La réalisation de la liaison RN31/RN2 en frange ouest de Crépy-en-Valois pourrait avoir des incidences directes sur l'aménagement et le développement du territoire communal, à prendre en considération au PLU.</p>
	<p>Créer des nœuds de mobilité pour favoriser les transports alternatifs (Etude multimodale du SMTO en cours sur la gare de Crépy-en-Valois).</p>	<p>La commune de Fresnoy-le-Luat n'est pas identifiée comme un nœud de mobilité à l'échelle du territoire du Pays de Valois (Baron est identifié comme nœud d'irrigation de mobilité). Cependant, la commune est située à proximité du pôle urbain de Crépy-en-Valois ciblé comme nœud structurant le territoire. Le SCOT préconise d'améliorer les accès vers ce nœud structurant et de faciliter les parcours piétons et cyclables vers la gare : le PLU de Fresnoy-le-Luat pourrait prévoir l'amélioration de l'accessibilité vers Crépy-en-Valois pour tous les modes de transport (automobile, vélo, piéton). Une aire de co-voiturage potentielle est identifiée à Duvy (sortie ouest de Crépy-en-Valois).</p>
	<p>Faciliter le renforcement des liaisons douces</p>	<p>Il s'agit de renforcer les liaisons fonctionnelles et liaisons touristiques sur la commune pour développer les déplacements dit « actifs » (marche, vélo...). A noter que le territoire communal est à proximité (commune de Rosières) du chemin de Grande Randonnée Dieppe - Côte d'Or qui se connecte au GR11.</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Dynamiser une économie singulière, complémentaire des acteurs voisins</p>	<p>Organiser le développement des activités économiques en priorité dans les pôles d'activités structurants (Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin, le Plessis-Belleville, ...) et dans les parcs d'activités de proximité (Lévignen, Rouville, Russy-Bémont, Fresnoy-le-Luat, ...). Maintenir les espaces artisanaux déjà aménagés en permettant leur extension, et non de nouvelles créations.</p>	<p>La commune de Fresnoy-le-Luat ne compte pas de zone d'activités à ce jour, et elle n'est pas ciblée par le SCOT pour le développement d'une nouvelle zone d'activités. En revanche, il est identifié un parc d'activités de proximité (site de Beaurains) mais qui ne semble pas répertorié dans le diagnostic territorial du SCOT. Les parcs d'activités de proximité sont principalement voués à répondre aux besoins endogènes de l'entrepreneuriat.</p>
	<p>Créer les conditions du développement et de la diversification des activités agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> limiter les impacts de l'urbanisation sur l'espace agricole et protéger les espaces à forte valeur agronomique Maintenir la fonctionnalité des exploitations, éviter d'enclaver les terres agricoles, assurer les accès aux bâtiments agricoles et aux champs, éviter le rapprochement trop important de l'urbanisation au contact des bâtiments agricoles. Anticiper les besoins de maintien ou de transfert des sièges ou bâtiments d'exploitations Faciliter les activités de diversification agricole (vente directe, transformation des produits agricoles, hébergement touristique, ...). Encourager le développement des circuits-courts. 	<p>Dans la définition de son projet communal, la commune devra veiller à optimiser les secteurs à enjeu d'aménagement (localisation, nombre de secteur, densité appliquée sur chaque secteur) pour limiter autant que possible la consommation d'espaces agricoles.</p> <p>Un échange avec les exploitants agricoles du territoire permettra de connaître leurs besoins et anticiper l'évolution des bâtiments agricoles et de connaître les circulations des engins agricoles sur le territoire.</p> <p>Faciliter la diversification de l'activité à travers les dispositions réglementaires du PLU (zone A et N) et le document d'urbanisme veillera à rendre possible la création de points de vente dans le bourg.</p>
	<p>Structurer le développement touristique pour soutenir l'attractivité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les monuments et points d'intérêt touristiques (Église, château, ...) pour les protéger et les valoriser Organiser les parcours touristiques en prenant en compte une diversité des modes de déplacement (parcours équestres, vélos, piétons...) Développer l'offre d'hébergement touristique en lien avec le patrimoine naturel ou bâti 	<p>La commune pourra veiller à préserver les vues et les accès aux éléments de patrimoine à travers la localisation des secteurs à enjeux d'aménagement et la prise en compte des perspectives dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).</p> <p>Le circuit touristique des montagnes d'Auger traverse le territoire communal en passant par Le Luat et Fresnoy. Il se connecte dans sa version longue avec le GR11 à Rosières. Il existe un hébergement touristique (présence de 2 gîtes) sur la commune.</p>

I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal

<p style="text-align: center;">PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT</p> <p style="text-align: center;">Développer et vivre dans la «ceinture verte francilienne»</p>	<p>Maintenir les petits éléments du paysage (haie, bande enherbée, fossé,...).</p>	<p>Ces éléments de paysage jouent un rôle paysager et culturel, pour le maintien de la biodiversité, le maintien des sols et dans la gestion des ruissellements : ils peuvent être identifiés au PLU de façon à assurer leur pérennité et, en cas d'intervention sur l'élément identifié, le propriétaire devra effectuer une déclaration préalable en mairie.</p>
	<p>Valoriser la ressource du sous-sol et l'économie circulaire dans le cadre d'une gestion environnementale attentive et qualitative.</p>	<p>Il n'est pas identifié sur le territoire communal d'anciennes carrières ou autres secteurs ayant fait l'objet d'une exploitation du sous-sol. À noter l'existence d'une ancienne carrière de sables, au sud de Ducy.</p>
	<p>Organiser l'adaptation au changement climatique, valoriser les ressources environnementales et faciliter l'accompagnement des énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser les dispositifs de production d'énergie renouvelables à l'échelle de l'ilot ou du bâti. • Privilégier les modes de construction s'orientant vers une consommation énergétique maîtrisée • Prendre en compte les besoins d'isolation et de gestion thermiques, ... 	<p>Le projet communal devra tenir compte des économies d'énergies dans la construction et de la production d'énergies renouvelables, tout en veillant à l'intégration des constructions dans le patrimoine bâti existant.</p>
	<p>Assurer un fonctionnement écologique durable du Pays de Valois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les réservoirs de biodiversité (sites inscrits dans les périmètres des ZNIEFF de type 1, des ENS) • Protéger et valoriser les continuités écologiques entre les différents milieux 	<p>Le secteur boisé en limite sud du territoire communal sont identifiés au SCOT comme «réservoir de biodiversité» du fait de leur identification en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 (Massif forestier du Roi) doublé d'un Espace Naturel Sensible. De ce fait, des dispositions réglementaires devront être prises au PLU afin d'assurer son maintien et ses caractéristiques écologiques. Dans tous les cas, ce réservoir devra être protégé du développement de l'urbanisation (sauf projets d'intérêt général ou extensions limitées des constructions existantes).</p> <p>Le SCOT identifie un corridor écologique depuis le bois du mont Grézin au sud du territoire communal vers l'ouest et la butte de Montépilloy en suivant le coteau. Le PLU devra veiller à assurer le bon fonctionnement des continuités écologiques en limitant l'urbanisation, en autorisant l'implantation de bâtiments agricoles en s'assurant que les continuités écologiques soient maintenues, en préservant la végétation existante.</p>
	<p>Gérer la ressource en eau et les capacités d'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'application du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la CCPV • Garantir une bonne qualité de l'eau en intégrant les différents périmètres de protection du point de captage de la commune situé au nord du bourg. 	<p>Le PLU de Fresnoy-le-Luat devra intégrer la protection de la ressource en eau prélevée dans le captage situé entre Fresnoy et Ducy, le long de la voie ferrée. Il est envisagé une interconnexion avec le captage du syndicat d'Auger-Saint-Vincent. Ce dernier est un captage Grenelle qui engendre un périmètre d'aire d'alimentation du captage qui s'étend sur une large frange est de la commune, englobant les secteurs urbanisés au Luat et de Fresnoy.</p>
	<p>Préserver les zones de vie des risques naturels et technologiques et des nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le risque incendie et feux de forêt nécessite de protéger les espaces boisés. • Le PLU devra prendre en compte le risque de mouvement de terrain lié aux cavités. • Prendre en considération les nuisances sonores liées aux voies structurantes. 	<p>Le PLU de Fresnoy-le-Luat devra veiller à protéger les espaces boisés sur la commune.</p> <p>La commune devra prendre en considération les aléas de mouvements de terrain sur le coteau au sud, sans incidences sur le bourg, et la présence de cavités souterraines à localiser.</p> <p>Éviter d'augmenter l'exposition au bruit, la RD1324 étant concernée par un périmètre de prescription acoustique sur 100 m de part et d'autre de l'infrastructure, la ligne TGV engendre un périmètre de 300 mètres.</p>
<p>Préserver les paysages et améliorer les entrées de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les caractéristiques des différents types d'espaces. • Améliorer les entrées de ville et le traitement des axes de communication (démarche éco-paysagère, limitation de la publicité, bonne intégration des nouveaux quartiers en lisière urbaine, traitement du front urbain et des espaces publics, présence de végétal...) 	<p>La commune est concernée par des paysages de plateaux agricoles et des paysages de coteaux boisés, dont les caractéristiques devront être analysées et préservées par des dispositions réglementaires adaptées (protection du couvert boisé, maintien des espaces ouverts...). La frange ouest du territoire communal se trouve dans le périmètre du site inscrit de la vallée de la Nonette.</p> <p>L'intégration des secteurs à enjeu d'aménagement dans l'environnement existant, en particulier sur les franges des secteurs urbanisés, fera l'objet d'une réflexion sur le traitement paysager, les formes et typologies bâties,... dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).</p>	

I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal

1.3 Bilan du PLU approuvé en février 2004

Les objectifs du PLU	Leurs traductions	Degré de réalisation en 2019	Points à évoquer dans le PLU révisé
<p>DÉVELOPPEMENT URBAIN & ÉQUIPEMENTS</p> <p>Un objectif de maîtrise de l'évolution démographique en ciblant les secteurs constructibles au sein des enveloppes urbaines existantes</p>	<p>Maîtrise de la croissance démographique : la commune a fait le choix d'une croissance modérée dans un contexte d'attractivité du secteur pour le développement de l'habitat. Cette évolution doit contribuer à la préservation du caractère villageois en limitant les risques d'urbanisation désordonnée. Les extensions urbaines sont également limitées par la capacité du réseau d'eau et par des contraintes paysagères fortes.</p> <p>Aucun secteur n'est inscrit en zone à urbaniser (AU). Est clairement privilégiée la réhabilitation du bâti ancien et le remplissage progressif des espaces résiduels encore constructibles (un gisement d'une vingtaine de possibilités identifiées en 1998).</p> <p>Suivant les orientations du schéma directeur du Valois de 1995, le projet communal traduit au PLU prévoit un seuil de population égal à 440 habitants en 2001 et à 470 habitants en 2005 (sachant qu'au recensement de 1999, la commune comptait 431 habitants). Aucun objectif chiffré au-delà de 2005 est avancé au PLU.</p> <p>Conforter les équipements existants : il est prévu un emplacement réservé à Fresnoy (à côté de l'église) pour l'acquisition d'un bâtiment afin de réaliser un abri bus et un bâtiment technique municipal, ainsi qu'un autre emplacement réservé pour agrandir le cimetière (Le Luat).</p>	<p>En 2016, la commune compte 510 habitants, ce qui traduit globalement un rythme de croissance maîtrisé (+40 habitants entre l'objectif 2015 et le constat en 2016).</p> <p>Entre 1999 et 2016, la commune compte toutefois 30 résidences principales de plus, principalement par des constructions neuves réalisées entre 1999 et 2005 (puis 13 logements réalisés entre 2006 et 2013). Les constructions neuves sont principalement constatées à Ducy ainsi que les logements réalisés sur l'opération incluant la nouvelle mairie ; ces logements participent à une diversification de l'offre.</p> <p>Depuis, l'ancien corps de ferme de Le Luat est sujet à une transformation en logements (déjà 7 réalisés (locatifs privés) et 9 en projet) et de nombreuses maisons individuelles ont été réalisées, notamment à Ducy.</p> <p>Les aménagements au cimetière du Luat ont été réalisés, mais ceux prévu à côté de l'église de Fresnoy. En revanche, une nouvelle mairie et école ont été réalisées en limite est de Le Luat dans le secteur Nb, projet qui n'était pas annoncé au PLU de 2004.</p>	<p>Quelles sont les capacités restantes du tissu urbain existant ?</p> <p>Quels seront les besoins en logements futurs permettant d'assurer le renouvellement de la population ? Est posée la question de la diversification de l'offre en logements.</p> <p>Quel objectif de croissance pour la commune à l'horizon 2035 au regard des orientations du SCOT révisé approuvé en 2018 ?</p> <p>Quels besoins en équipements à horizon 2035 suivant les objectifs de démographie ?</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p>Un objectif de développement économique en autorisant l'activité artisanale, commerciale ou de service et la maintien d'une activité agricole forte</p>	<p>Possibilité en zone UA de création d'activités commerciales dans la limite de 80 m² de surface de vente, artisanales ou de services, hôtels et restaurants.</p> <p>Délimitation d'une zone UE (0,96 ha) sur le bâtiment d'activités inoccupé au moment de l'approbation du PLU, situé à cheval sur Fresnoy-le-Luat et Trumilly (hameau de Beaurain) le long de la RD1324.</p> <p>Maintenir l'activité agricole forte en évitant la dispersion des constructions dans les grands espaces cultivés et en protégeant les ensembles fonciers dévolus à l'agriculture.</p>	<p>Il n'est pas constaté de développement économique notable sur la commune depuis 2004. On note cependant quelques activités artisanales ou de services couplées à un logements, ainsi qu'une activité d'hébergement touristique.</p> <p>Le bâtiment d'activité (à Beaurain) inscrit en zone UE accueille actuellement une activité.</p> <p>Les terres agricoles ont été protégées du mitage et de l'étalement urbain. 7 grands corps de ferme à usage agricole et 1 bâtiment isolé (nord du Luat) étaient identifiés au début des années 2000. Au moins un de ces sites (Le Luat sud) est transformé en logements.</p>	<p>Quelles perspectives économiques sur la commune à l'horizon 2035 ?</p> <p>Quel usage et possibilité d'extension/transformation du bâtiment d'activité en zone UE est à envisager ?</p> <p>Quels moyens pour maintenir voire améliorer l'offre touristique ?</p> <p>Quels sont les projets des agriculteurs exploitants sur la commune ?</p>
<p>ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES</p> <p>Un objectif de protection en interdisant les constructions sur les sites de grand intérêt paysager ou/et de grand intérêt écologique ; la prise en compte des problématiques de ruissellement</p>	<p>Préserver les espaces naturels boisés et leur continuité sur la cuesta occupant la partie sud du territoire communal, en raison de leur intérêt patrimonial (espèces contenues), pédagogique, esthétique, récréatif et touristique.</p> <p>Protéger et valoriser l'architecture vernaculaire du village, sur le bâti ancien et les murs anciens qui ponctuent les rues.</p> <p>Identifier les zones soumises aux risques forts de ruissellements (épisode important en 2000) en limitant les droits à construire sur les secteurs urbains concernés et en proposant des aménagements (2 emplacements réservés prévus à cet effet) visant à réguler les eaux de ruissellements arrivant du sud.</p>	<p>Il n'est pas constaté d'évolution notable des différentes entités paysagères sur la commune. La réalisation du pôle mairie/école a cependant modifié la perception de l'entrée de village est (Le Luat).</p> <p>Les dispositions réglementaires du PLU (notamment en zone UA) ont globalement permis de préserver les constructions anciennes, sachant que s'appliquent aussi les décisions de l'Architecte des Bâtiments de France (à Fresnoy et au Luat).</p> <p>Un fossé a été aménagé en frange est du Luat (ER n°4) et la mare confortée (Le Luat). Le fossé en amont de Fresnoy (ER n°3) a également été réalisé. Il n'a pas été constaté de nouveaux épisodes de ruissellements fortement impactant pour les secteurs urbanisés.</p>	<p>Les milieux naturels (ZNIEFF, ENS, continuités écologiques, boisements, ...) et les paysages devront être protégés dans le futur projet par des outils adaptés, suivant notamment les orientations du SCOT.</p> <p>Les dispositions réglementaires du PLU révisé peuvent clairement identifier les éléments de patrimoine bâti à préserver (article L151-19 du code de l'urbanisme).</p> <p>Y a-t-il de nouveaux aménagements à envisager par rapport à la problématique du ruissellement ? Une étude d'assainissement pluvial est à envisager.</p>

I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal

1.4 Projet de Charte du PNR arrêté en mars 2019

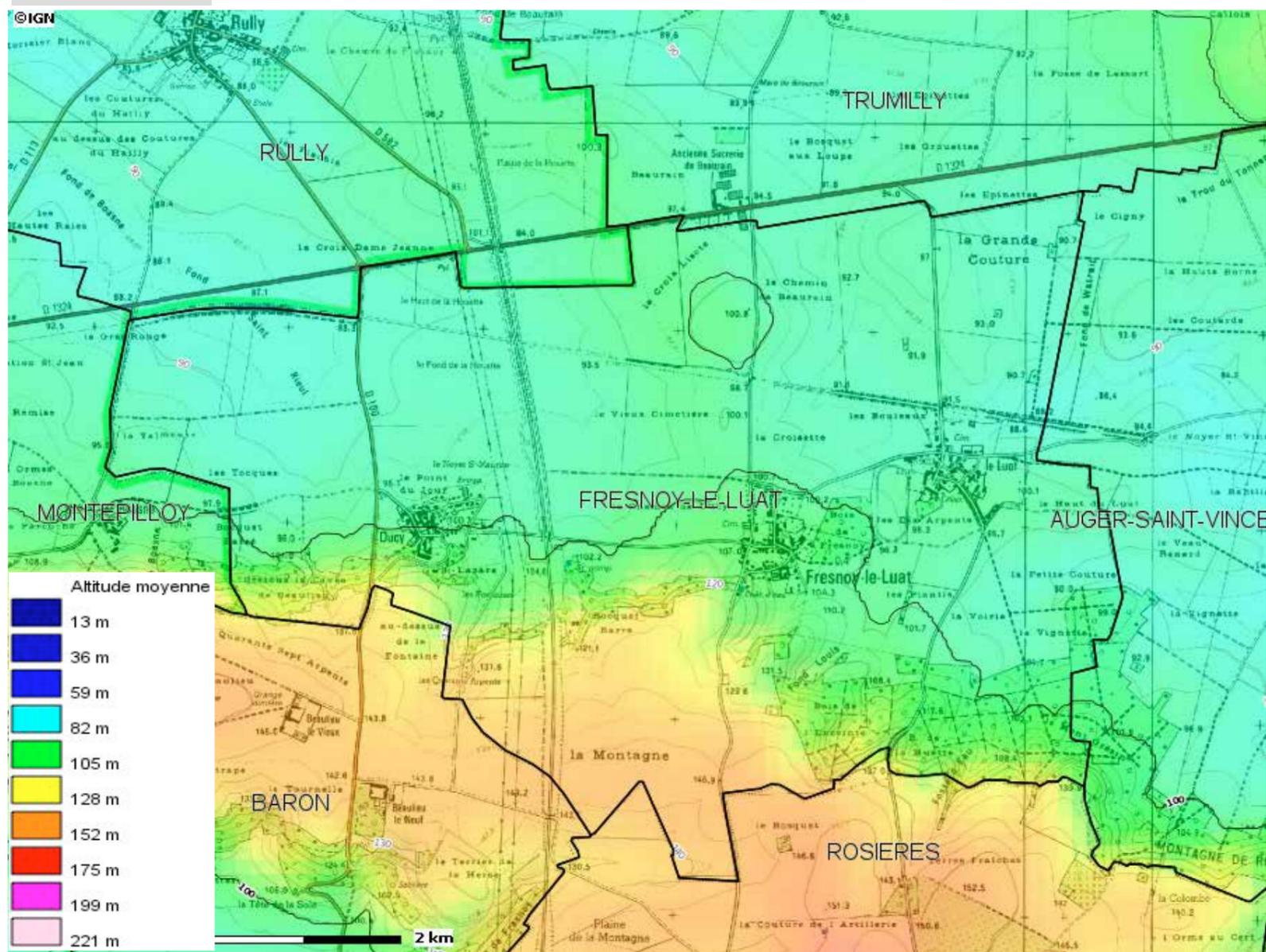
BILAN DE LA CHARTE PNR REVISEE OISE PAYS DE France		
Les orientations du projet de Charte 2016-2028	Leur traduction	Eléments à intégrer au PLU
ENVIRONNEMENT "Maintenir la diversité biologique et les continuités écologiques"	Préserver et favoriser la biodiversité remarquable : - Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel - Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique - Proposer des mesures foncières ou réglementaires pour préserver les sites d'intérêt majeur et/ou les plus menacés. (zones humides, continuités écologiques etc.)	Porter à connaissance de tous l'intérêt écologique des milieux naturels de Fresnoy-le-Luat, en l'occurrence les particularités de la continuité écologique traversant le territoire communal sur un axe ouest-est, et proposer des mesures foncières ou réglementaires pour préserver ces milieux à enjeux, notamment les espaces éco-paysagers qui entourent les secteurs bâtis sur les trois noyaux urbains. Sur la commune de Fresnoy-le-Luat, le Parc n'a pas identifié de site d'intérêt écologique particulier en plus de la continuité écologique.
	Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales: - Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats (espèces végétales menacées, chiroptères, avifaunes...) - Respecter la biodiversité ordinaire - Conserver et valoriser la biodiversité domestique (vergers, potagers...) - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques, définir et mettre en place des stratégies de lutte contre ces espèces).	Préserver et favoriser les espèces à enjeux, mais également la biodiversité ordinaire et domestique dans le PLU et les projets d'aménagement, et rechercher les outils fonciers et réglementaires pour préserver à la fois les espèces les plus menacées et les espèces communes. Interdire les espèces exotiques envahissantes dans le règlement du PLU et s'engager à ne pas introduire d'espèces envahissantes dans les projets d'aménagement.
	Préserver et restaurer les réseaux écologiques fonctionnels: - Préserver l'intégralité et la fonctionnalité interne des espaces boisés et leurs lisières. - Préserver voire restaurer les réseaux écologiques forestiers et ses corridors inter ou intra forestier. - Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité (espaces agricoles, accompagnement des agriculteurs dans des pratiques allant en ce sens, développement des pelouses, prairies, espaces enherbés des haras, bords des routes, etc.) - Préserver la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides (préserver les éléments des milieux aquatiques et humides, diversifier les habitats, soutenir une gestion adaptée, restaurer les continuités écologiques du réseau de ces milieux).	Le territoire communal se situe à l'écart des grands massifs forestiers mais la charte identifie une liaison relictuelle traversant le territoire d'est en ouest, continuité contrainte et dont la fonctionnalité est réduite au maintien de quelques parcelles : le PLU de Fresnoy-le-Luat devra y limiter toutes constructions. La LGV traversant le territoire est identifiée comme infrastructure fragmentant la continuité écologique traversant le territoire communal et nécessite un aménagement/équipement spécifique pour restaurer cette continuité. Protéger les éléments de la trame naturelle et paysagère (haies, bosquets, talus boisés, alignements d'arbres, arbres isolés, ripisylves, vergers, mares,...) et prévoir leur renforcement si nécessaire. Protéger les espaces agricoles dans le PLU en limitant les constructions à celles nécessaires à l'exploitation agricole et équipements d'utilité publique, ainsi que l'extension limitée des constructions existantes. Prendre en compte et renforcer le réseau de milieux ouverts dans le PLU. Fresnoy-le-Luat n'étant pas concerné par le passage de cours d'eau, les bandes de protection de 25 m en zone naturelle et 5 m en zone urbaine n'ont pas lieu d'être sur la commune.
	Préserver et gérer durablement les ressources naturelles (ressources énergétiques, qualité de l'eau, des sols...)	Etudier l'intégration des énergies renouvelables dans le cadre des projets d'aménagement.
DEVELOPPEMENT URBAIN "S'assurer d'un aménagement du territoire durable, répondant aux besoins en matière de logement"	Garantir un aménagement du territoire maîtrisé : La Charte prévoit l'accueil de nouveaux habitants, majoritairement dans les villes-pôles (Senlis) et villages associés aux villes-pôles. Les autres communes ont vocation à augmenter de façon raisonnable leur niveau de population. A l'échelle du territoire du PNR, il est prévu une consommation maximale de terres agricoles de 250 ha. Cette orientation se traduit dans le schéma d'orientation urbaines qui donne un potentiel de logements répartis sur différents secteurs potentiellement urbanisables. Les développements fonciers récents sont à prendre en compte.	Selon l'enveloppe urbaine proposée par la charte, le développement raisonné du village pourrait aller jusqu'à l'accueil de 60 à 80 logements. Il est cependant nécessaire de prendre en compte les nombreux logements ayant déjà été réalisés entre 2016 et 2019 afin d'envisager des extensions urbaines raisonnées et en accord avec les autres documents supra communaux. Développer le tissu urbain sans aller au delà des enveloppes urbaines identifiées dans le plan de référence du Parc. Le PLU approuvé en 2004 ne compte aucune zone à urbaniser (AU). Le schéma préconise de conserver une coupure d'urbanisation au nord du bourg de Fresnoy, dans l'espace agricole qui s'étend jusqu'à Beaurain. Une autre coupure d'urbanisation est à préserver entre le site de la mairie / école et la trame urbaine du Luat.
	Mettre en oeuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement : Susciter une offre diversifiée et suffisante de logements permettant le maintien de l'équilibre social, le renouvellement de la population et l'accueil d'actifs travaillant sur le territoire.	Mener une réflexion en matière de logements et élaborer une politique de l'habitat transcrite dans le PLU. Etudier l'opportunité d'inscrire dans le PLU des servitudes de mixité sociale et/ou des orientations d'aménagement et de programmation avec des objectifs qualitatifs/quantitatifs sur l'habitat.
	Réussir la densification des tissus bâtis : Toute nouvelle construction (à l'exception de celles nécessaires à l'exploitation agricole et forestière) doit prendre place dans l'enveloppe urbaine du plan de référence de la charte. L'accompagnement des projets de reconversion des fermes du village est préconisé. - Optimiser les opérations de développement, dans le respect de l'environnement paysager, naturel et bâti. - Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour un renouvellement urbain harmonieux. - Optimiser le foncier économique par la reconversion des friches et la requalification de l'existant.	Mener une politique foncière et définir les outils du PLU permettant la densification : droit de préemption urbain, emplacements réservés... Identifier les dents creuses, secteurs de renouvellement urbain potentiel et reconversion des sites ayant perdu leur vocation dans le tissu urbain des trois noyaux urbains de Fresnoy-le-Luat et prévoir des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) sur les secteurs de renouvellement. Rechercher des formes urbaines moins consommatrices d'espaces à travers la programmation des OAP. Mettre en oeuvre les principes de recommandations diffusés par le Parc en matière d'intégration architecturale et paysagère, de préservations des caractères patrimoniaux et de réduction des impacts environnementaux.

I - Fresnoy-le-Luat dans son contexte intercommunal

Les orientations du projet de Charte 2016-2028	Leur traduction	Eléments à intégrer au PLU
<p>DEPLACEMENT</p> <p>"Mettre en oeuvre une politique des déplacements responsables face au changement climatique"</p>	<p>Promouvoir et développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Promouvoir et appuyer un schéma de déplacements intermodal et interrégional. S'engager pour des infrastructures de transport intégrant les enjeux du territoire. Développer les modes de déplacement actifs dans un double objectif déplacements quotidiens et touristiques: le schéma des mobilités actives inscrit dans la charte prévoit différentes applications.</p>	<p>Réfléchir à un projet potentiel de piste cyclable entre les trois entités urbanisées de Ducy, Fresnoy et du Luat. Favoriser les modes de déplacements doux en centre village, notamment pour permettre à une majorité de se rendre au centre du village (école, mairie) par les voies douces, par l'aménagement de chemins piétons, ou de tour de village sécurisés pour les enfants. Intégrer les modalités et équipements pour favoriser les modes de déplacement actifs : cheminements entre quartiers, commerces, mairie, école...</p>
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <p>"Promouvoir le développement d'une économie environnementale et socialement responsable"</p>	<p>Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable: - Les projets de développement des activités économiques et commerciales se font à l'intérieur de l'enveloppe urbaine du plan de référence. - L'accueil d'activités économiques doit respecter les qualités architecturales, bâties et paysagères des communes et les flux engendrés devront présenter un caractère raisonnable, en rapport avec la taille et la desserte de la commune.</p>	<p>Analyser le fonctionnement commercial du territoire communal et prendre les mesures appropriées, en particulier foncières, pour maintenir l'activité au sein des tissus bâtis, l'activité commerciale de Fresnoy-le-Luat semblant étant limitée à l'heure actuelle.</p>
	<p>Contribuer au dynamisme des activités économiques agricoles et forestières. Maintenir et valoriser les activités liées au cheval.</p>	<p>Permettre le maintien de conditions favorables à l'exercice des activités agricoles et leur évolution à travers le zonage des espaces agricoles et l'identification des projets de nouvelles constructions agricoles. L'aménagement de voies de circulation pour les engins agricole peut également être envisagée (y compris équestre avec deux activités sur la commune).</p>
	<p>Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'économie touristique.</p>	<p>Accompagner les projets hôteliers et la mise en valeur de sites touristiques dans le PLU, permettre le renforcement de projets existants.</p>
	<p>Accompagner le commerce et les services de proximité.</p>	<p>Encourager l'offre de services de proximité et sauvegarder les entreprises artisanales, notamment par la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce dans le PLU (si des commerces venaient à se ré-implanter), la mise en oeuvre de préemption pour la location ou la mise à disposition de locaux peut également être envisagée.</p>
<p>PAYSAGES</p> <p>"Faire du paysage un bien commun"</p>	<p>Préserver les grandes structures paysagères identifiées dans le plan de références: - Les espaces boisés et tous les éléments boisés structurants - Les "zones d'intérêt et de sensibilité paysagère" - Les zones identifiées au titre de la biodiversité et de la protection des espèces</p> <p>Préserver les espaces et franges éco-paysagères qui contribuent à l'identité des territoires: réseau végétal, hydrographique, maillage des sentiers, murs, bâti patrimonial et patrimoine rural (puits, lavoirs, ponts, croix..).</p> <p>Préserver et valoriser un patrimoine bâti identitaire exceptionnel : identification du patrimoine et des caractères identitaires du territoire, protection et restauration du patrimoine historique et culturel, maintien de la diversité dans les tissus bâtis, etc.</p> <p>Préserver l'identité paysagère et accompagner les évolutions : valoriser les éléments structurants et singuliers qui contribuent à l'identité du territoire, accompagner l'intégration des équipements et installations dans le paysage.</p>	<p>Tenir compte dans la trame bâtie des coeurs d'îlots verts situés entre la rue de la Croix Lizot et la rue du Château à Fresnoy ou en frange de village nord à Ducy par exemple. Protéger les grands jardins arborés et les éléments de paysage qui protègent les trois villages et favorisent leur insertion dans le paysage agricole et arboré.</p> <p>Protéger les sites identifiés dans la charte PNR en limitant toute occupation du sol de nature à nuire à la sensibilité paysagère de ces sites. Prendre en compte les cartographies des enjeux paysagers et les orientations inscrites dans les fiches de la charte.</p> <p>Préserver le réseau de murs clos dans le village, le patrimoine bâti des belles demeures et logis des fermes ainsi que l'ensemble patrimonial religieux des trois noyaux urbains de Ducy, Fresnoy et du Luat.</p> <p>Préserver et valoriser les points de vue sur l'église classée du village, ainsi que les nombreux points de vue identifiés sur les franges du village.</p>
<p>PATRIMOINES</p> <p>"Accompagner la mise en oeuvre d'un urbanisme durable, garant de l'identité paysagère et patrimoniale des villes et des villages."</p>	<p>Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis: - Préserver les formes de bâti traditionnel. - Conserver les continuités d'espaces publics, ainsi que les ouvertures visuelles. - Prendre en compte la trame paysagère et urbaine existante dans les projets. - Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis.</p> <p>Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement.</p> <p>Accompagner les évolutions architecturales du bâti existant et favoriser l'éco-construction.</p>	<p>Inscrire les dispositions visant à préserver ou renforcer le caractère paysager du bâti du village, les caractéristiques des espaces publics, les éléments du patrimoine architectural et paysager et rechercher les outils réglementaires pour prolonger la continuité bâtie.</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics dans le village : aménagements autour de l'église de Fresnoy, aménagement autour de celle de Ducy, place de la mairie et de l'école, liaison entre Fresnoy et le Luat, rue de l'église et rue des Dix Arpents à Fresnoy, rue Saint Jean et rue Saint-Vincent au Luat, rue du Puits Cailleux et rue du Chaudron à Ducy.</p> <p>Prévoir les dispositions réglementaires permettant de préserver les éléments et continuités écologiques dans le tissu urbain, de recréer des franges urbaines qualitatives et réglementer l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Prendre des dispositions réglementaires pour maintenir la diversité typologique du bâti en intégrant la problématique énergétique dans le PLU, de façon à rendre l'évolution du bâti patrimonial, et notamment la mise aux normes thermiques, dans le respect de l'identité architecturale.</p>

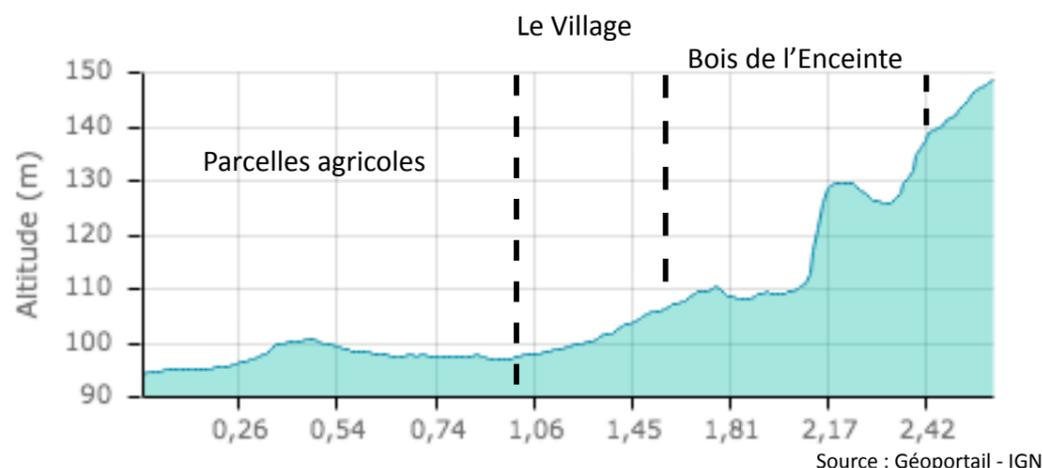
II - Etat initial de l'environnement

2.1 Le relief



Source : Cartelie - DDT60

Profil altimétrique Nord/Sud :



Commune de Fresnoy-le-Luat

LE RELIEF

Le Valois s'étend sur un plateau sédimentaire très légèrement incliné du sud vers le nord et d'ouest en est, son altimétrie varie entre 95 m au nord-est et 110 m au sud-ouest. Il est traversé par quelques talwegs qui collectent et concentrent les eaux pluviales sur le territoire vers la rivière Sainte-Marie ou la vallée de l'Aunette. Les secteurs agglomérés des trois villages : Ducy, Fresnoy et le Luat, se situent respectivement à 105 m, 107 m et 93 m d'altitude.

Le relief communal se décompose selon deux principales entités : la partie nord du territoire est caractérisée par un faible relief, assez régulier.

En descendant vers le sud, on trouve le bois de la Muette augmentant en altitude jusqu'au lieu-dit La Montagne sur la commune de Rosières. Au nord et nord-est, on trouvera la rivière Sainte-Marie et les prémisses de la Vallée de l'Automne.

La partie ouest du territoire constitue une légère pente dirigée vers la Vallée de l'Aunette.

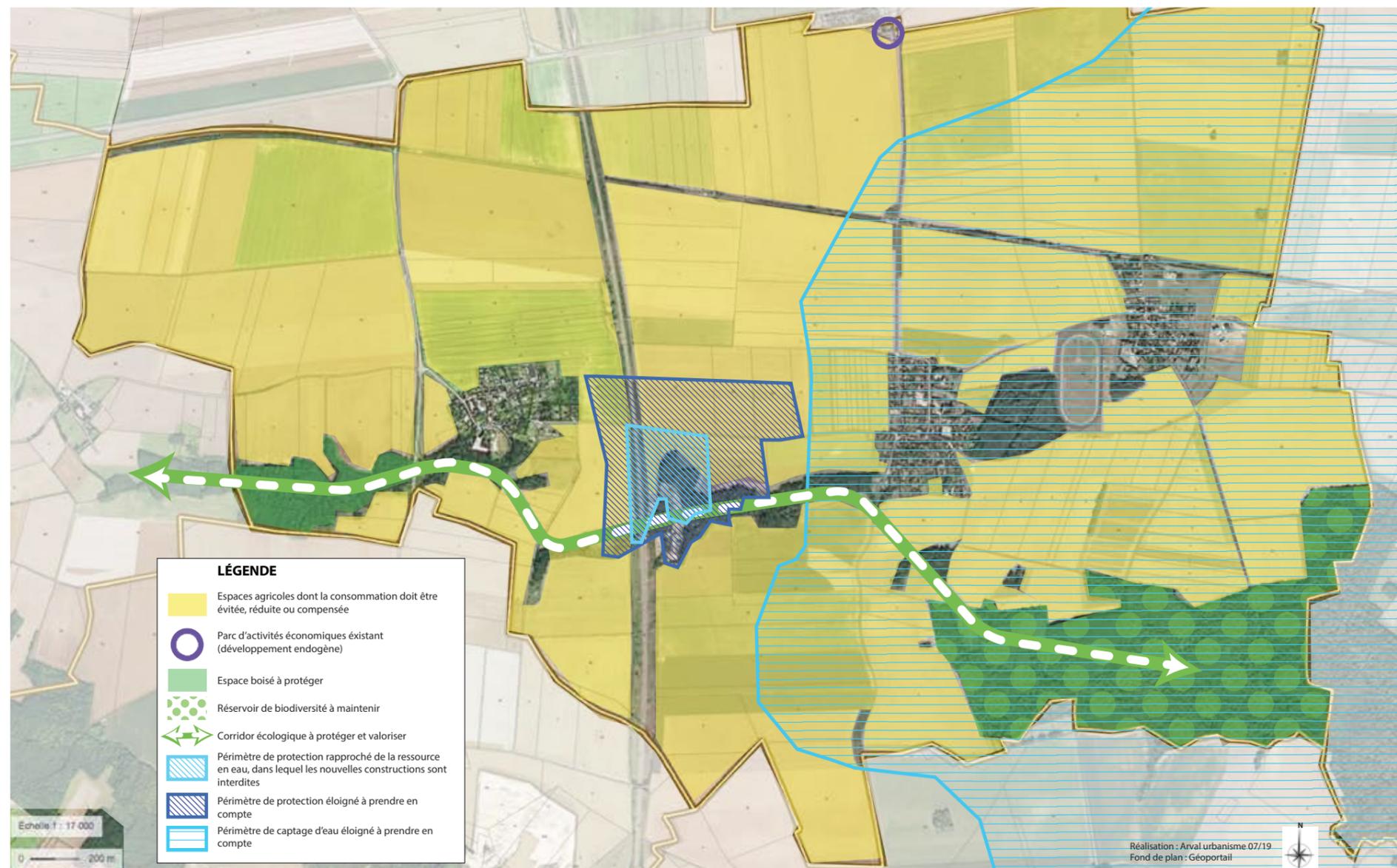
Les pentes des coteaux amorçant le plateau de Rosières au sud sont abruptes, avec un dénivelé atteignant au maximum 40%, passant de environ 100 m à 150 m en moyenne. Ces coteaux se situent en zone relativement boisée à la frontière de Rosières. A l'ouest de la commune, l'altimétrie diminue et retrouve des valeurs proches de 100 m avec des bosquets et de nombreux champs. Le point culminant du territoire communal à 149 m d'altitude se situe au cœur du bois de l'Enceinte.

Le plateau céréalier et calcaire présente peu de relief. Légèrement incliné du sud vers le nord et d'ouest en est, son altimétrie varie entre 95 m au nord-est et 110 m au sud-ouest. Il est traversé par quelques talwegs qui collectent et concentrent les eaux pluviales sur le territoire vers la rivière Sainte-Marie ou la vallée de l'Aunette. Les secteurs agglomérés des trois villages : Ducy, Fresnoy et le Luat, se situent respectivement à 105 m, 107 m et 93 m d'altitude.

Cette topographie faite d'un plateau agricole et d'une butte boisée génère un paysage varié. Cependant, Fresnoy-le-Luat ne compte pas de points de vue sur des perspectives lointaines puisque les points hauts du territoire sont occupées par le massif forestier qui génère un paysage fermé, tandis que le plateau agricole offre des paysages ouverts mais avec peu de relief.

II - Etat initial de l'environnement

2.2 L'hydrographie et le bilan du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et du SAGE de l'Automne



L'HYDROGRAPHIE

Le territoire communal de Fresnoy-le-Luat **n'est traversé par aucun cours d'eau**. Les rus les plus proches sont celui de Sainte-Marie situé à 1,5 km à l'est de le Luat, sur la commune de Auger-Saint-Vincent, et le ruisseau de Coulerie, au sud, à la frontière entre Rosières et Versigny, qui rejoint la Nonette à l'ouest, sur la commune de Baron. En continuant vers l'ouest, la Nonette finit par rejoindre l'Oise du côté de Chantilly.

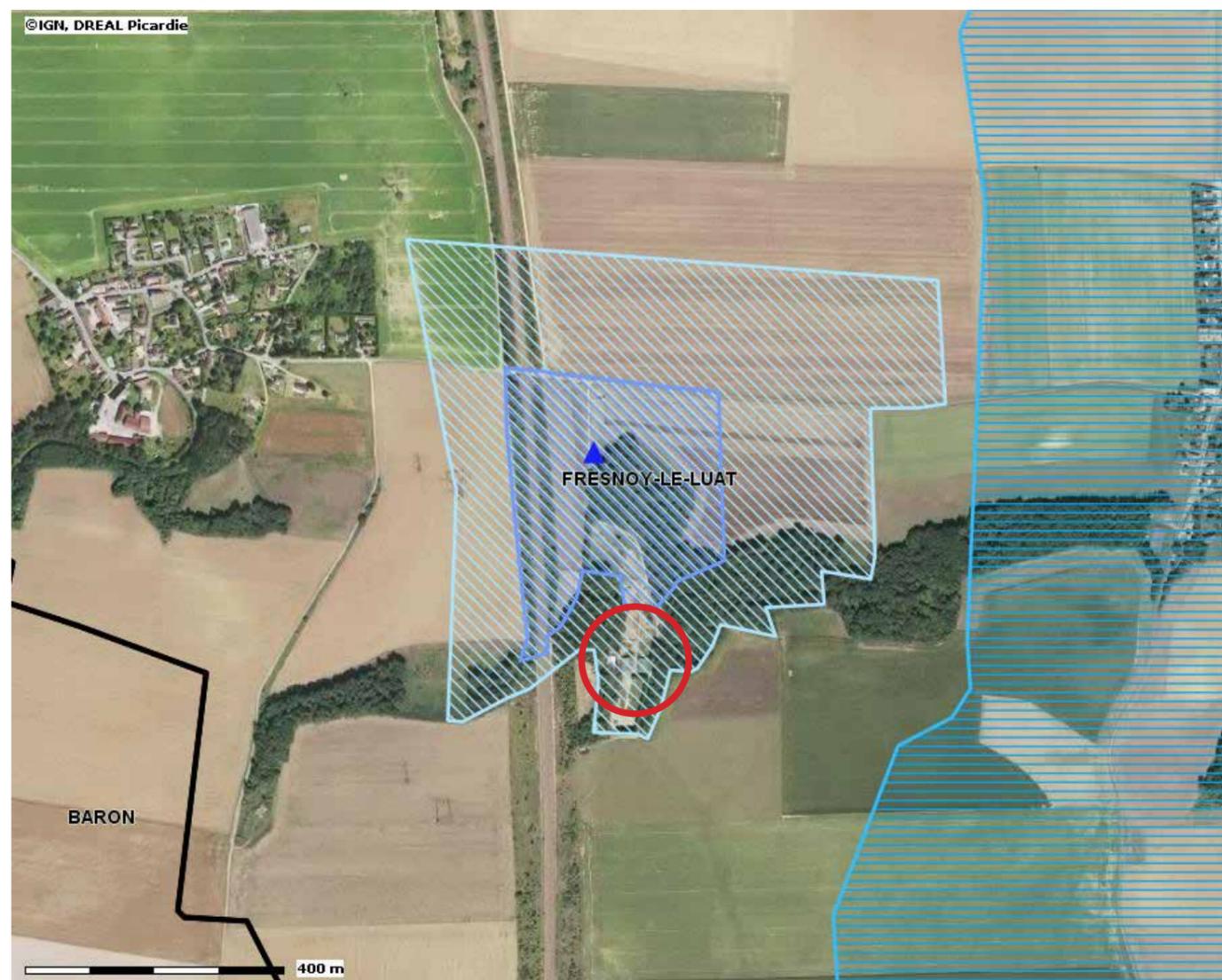
Le réseau de surface visant à évacuer les eaux pluviales et de ruissellement occupe le fond des talwegs. Deux ensembles peuvent être distingués sur le territoire de Fresnoy-le-Luat: d'une part, les eaux issues des parties sud, sud-est et nord du territoire sont dirigées vers la rivière Sainte-Marie puis vers la Vallée de l'Automne. D'autre part, la partie ouest du territoire constitue un bassin versant dirigé vers la Vallée de l'Aunette; on y dénombre plusieurs sous-bassins. Sur le versant de la cuesta au sud, les boisements actuels permettent de ralentir les eaux de ruissellement et ainsi faciliter leur assimilation par le sol. Lors de la réalisation de la déviation de Ducy, des aménagements ont été réalisés pour gérer les eaux de ruissellement et des plantations ont été effectuées pour compenser les emprises défrichées.

L'ensemble des bassins versants identifiés ci-dessus sont situés dans le bassin hydrographique de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, soumis aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 (le SDAGE 2016-2021 ayant été annulé en janvier 2019).

Le SDAGE fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et quantité des eaux au sein du bassin, avec lesquels le PLU doit être compatible. La notion de compatibilité implique une absence de contradiction entre le contenu des documents d'urbanisme et celui du SDAGE. Le SDAGE a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.

II - Etat initial de l'environnement

Périmètres de protection autour des points de captage :



Source : Cartelie - DDT60

 Alimentation Eau Potable : périmètre rapproché

 Alimentation Eau Potable : périmètre éloigné

 Aire d'Alimentation de Captage Prioritaire

 Périmètre de sécurité établi par le règlement sanitaire départemental (bâtiments d'élevage).

Les orientations du SDAGE sont déclinées dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de l'Automne, approuvé le 10 mars 2016, et dont les principaux enjeux visent à :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface ;
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines ;
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés ;
- Maîtriser les risques d'inondations et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau.

Il existe par ailleurs le SAGE de la Nonette approuvé le 15 décembre 2014 définissant les enjeux suivants, au nombre de cinq :

- Faire vivre le SAGE,
- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques,
- Mettre en valeur le patrimoine, maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation, garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux.

Ces enjeux sont déclinés en objectifs généraux que se fixe la SAGE de la Nonette : ils forment des cibles à atteindre pour s'assurer du bon état de la ressource en eau et des milieux et ainsi répondre aux enjeux. Ce SAGE est applicable sur le territoire de Fresnoy-le-Luat, le PLU de la commune doit donc correspondre aux objectifs généraux du SAGE.

Fresnoy-le-Luat compte un point de captage d'eau destinée à la consommation humaine sur son territoire, situé entre les noyaux urbains de Ducy et de Fresnoy. La ressource en eau est protégée par un périmètre de

protection institué par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité (DUP) en date du 4 mars 1987. Toute la partie est du territoire de Fresnoy-le-Luat est par ailleurs concernée par une aire d'alimentation de captage prioritaire dont le centre est à Auger-Saint-Vincent, commune comptant, trois points de captages d'eau destinée à la consommation humaine et plusieurs aires d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine couvrant la quasi-totalité de son territoire.

D'après les données recensées par le SAGE approuvé en 2014, le captage de Fresnoy-le-Luat est en bon état quantitatif mais son fonctionnement est en cours d'expertise. Ce captage bénéficie d'un périmètre de protection en accord avec la procédure de Déclaration d'Utilité Publique par l'arrêté du 11 juillet 2001.

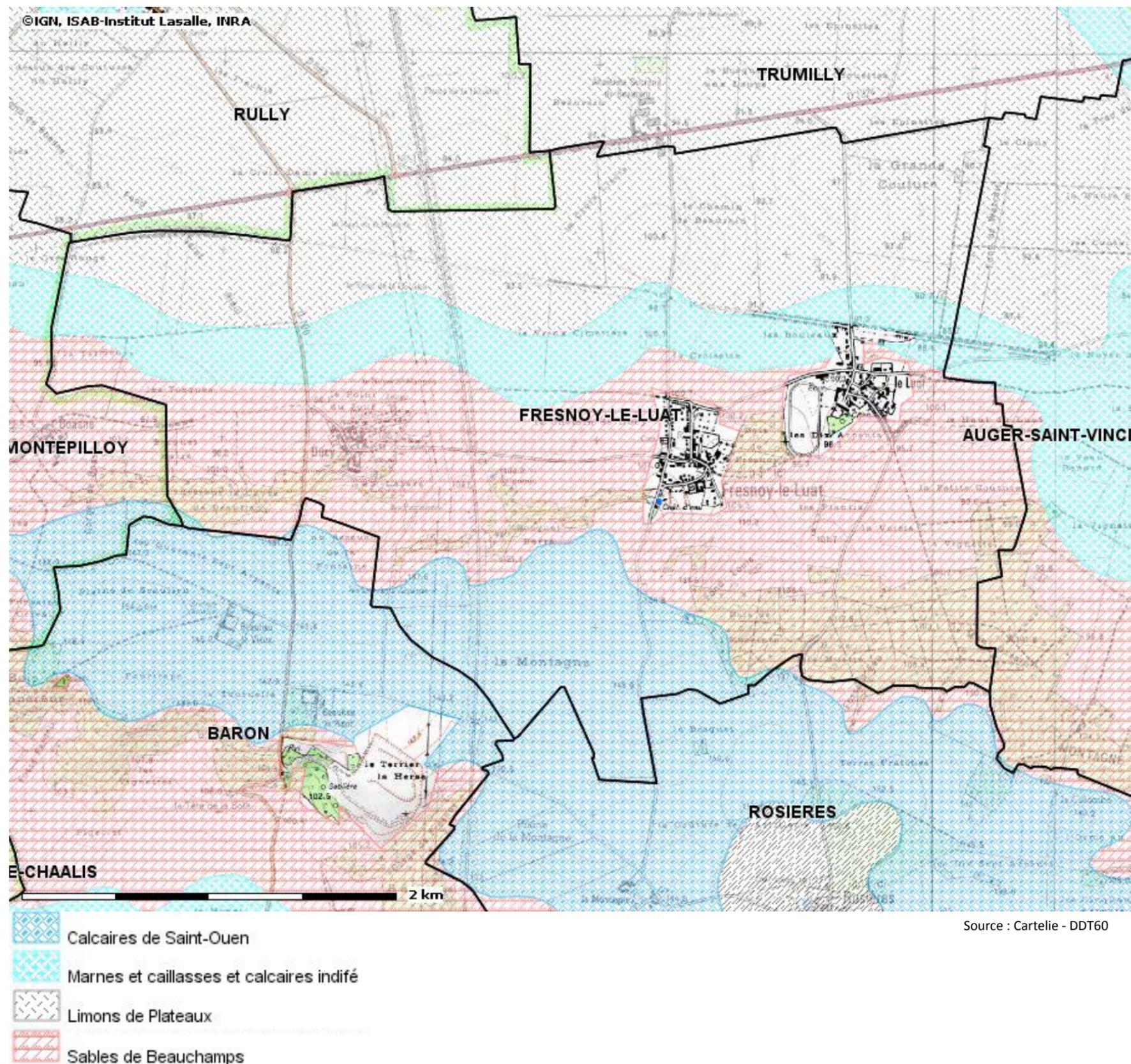
Pour répondre aux objectifs du SAGE il a été conseillé de centraliser et d'exploiter les données piézométriques pour les masses d'eau souterraines.

D'après le rapport de l'Agence de l'Eau sur le bassin Seine-Normandie daté de 2017, la zone de captage d'eau de Fresnoy-le-Luat est considérée comme en «état médiocre stable» si l'on suit l'évolution de la qualité de l'eau entre 2009 et 2015 pour causes de présence de pesticides dans les eaux, mais sans dépasser les seuils d'alerte. Les taux de nitrates, nitrites et ammonium dans les eaux sont cependant bien inférieurs aux normes requises par l'ARS.

Des bâtiments d'élevage de chevaux sont situés **dans le périmètre éloigné du point de captage**. D'après le règlement sanitaire départemental, un bâtiment d'élevage doit être à plus de 50 m d'une zone d'alimentation d'eau potable. Les bâtiments et les zones d'accueil des chevaux de Fresnoy ne sont pas dans le périmètre rapproché, ils s'en éloignent de plus de 50 m.

II - Etat initial de l'environnement

2.3 Géologie et géomorphologie



LA GÉOLOGIE

La géomorphologie peut être considérée comme la résultante des actions combinées de la dynamique atmosphérique, des dynamiques érosives terrestres et du climat sur les substrats géologiques. Situé au nord du bassin parisien, le département de l'Oise représente la Picardie méridionale au relief diversifié en raison des alternances sableuses, argileuses ou calcaires.

Le territoire de Fresnoy-le-Luat est situé à la jonction entre deux types de géologies différenciées: au nord, le plateau agricole, au sud, des calcaires et des sables du bassin sédimentaire parisien.

La partie au nord de la commune est composée de «limons de plateaux», qui est la formation géologique la plus présente sur les plateaux agricoles de l'Oise.

A l'inverse, une fine partie du plateau agricole est composée des «calcaires de Champigny». Toujours en descendant vers le sud, la majeure partie de la commune, centrale et contenant les trois noyaux urbains se compose des «sables de Fontainebleau», moins propices à l'exploitation agricole des sols et expliquant le couvert forestier.

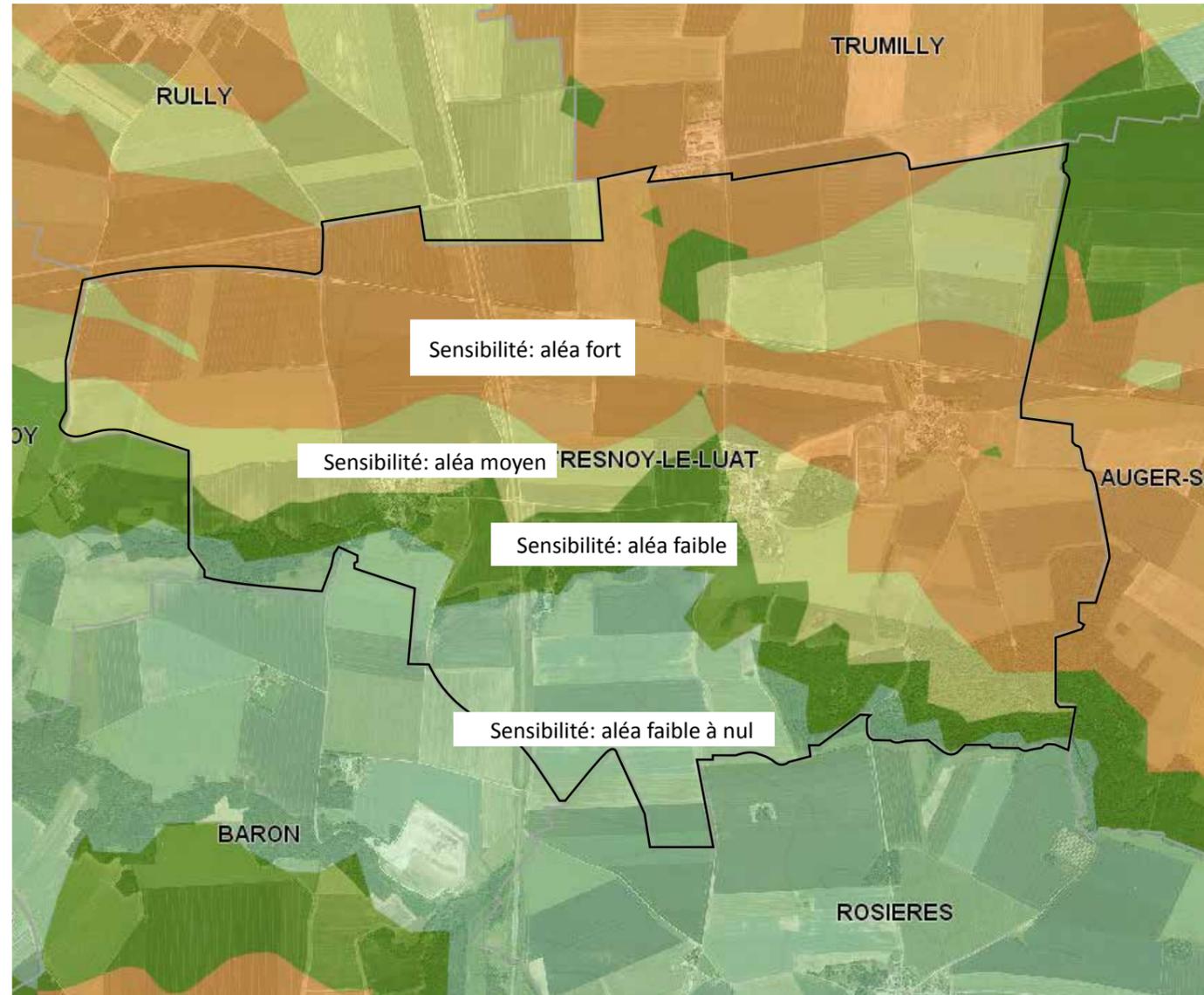
Enfin la partie tout au sud du territoire est constituée des «calcaires de Saint Ouen». Cette zone correspond par ailleurs à une élévation significative de l'altimétrie.

Le PLU doit prendre en compte le **schéma départemental des carrières** approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2015. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui définit les zones de protection compte tenu de la qualité et de la fragilité des milieux. Selon ce document, sur le territoire communal, l'exploitation de carrières est possible, **excepté sur les périmètres restreints et étendus** de la zone de captage d'eau et sous réserve d'études d'impact. Une carrière est déjà exploitée au sud de la commune, sur le territoire de Baron, avec un projet d'extension du périmètre exploité vers le nord.

II - Etat initial de l'environnement

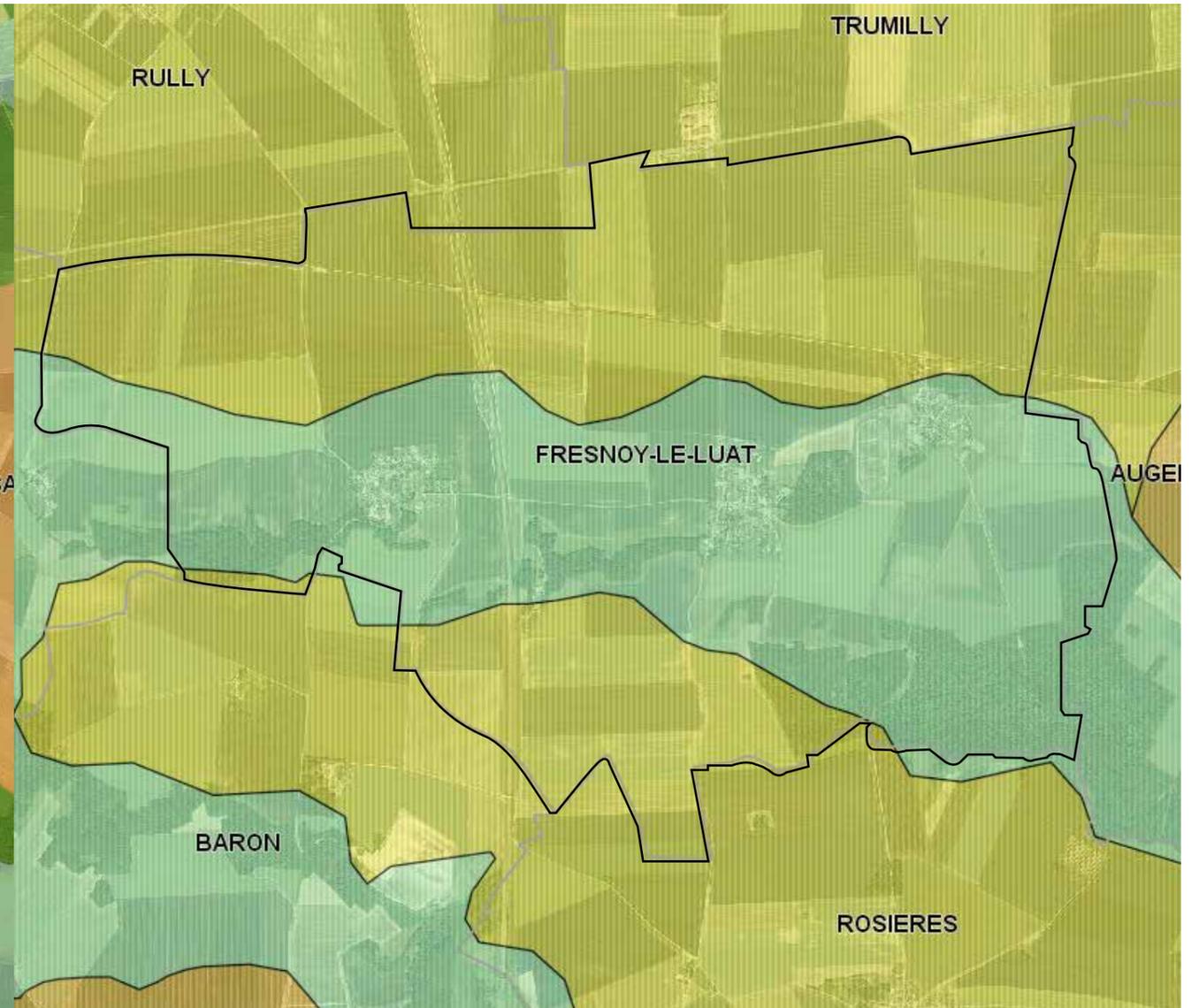
2.4 Les risques naturels majeurs

Risques de remontée des nappes



Source : Cartelie - DDT60 - ARNMO

Risques d'effondrement de masse et localisé



Source : Cartelie - DDT60 - ARNMO

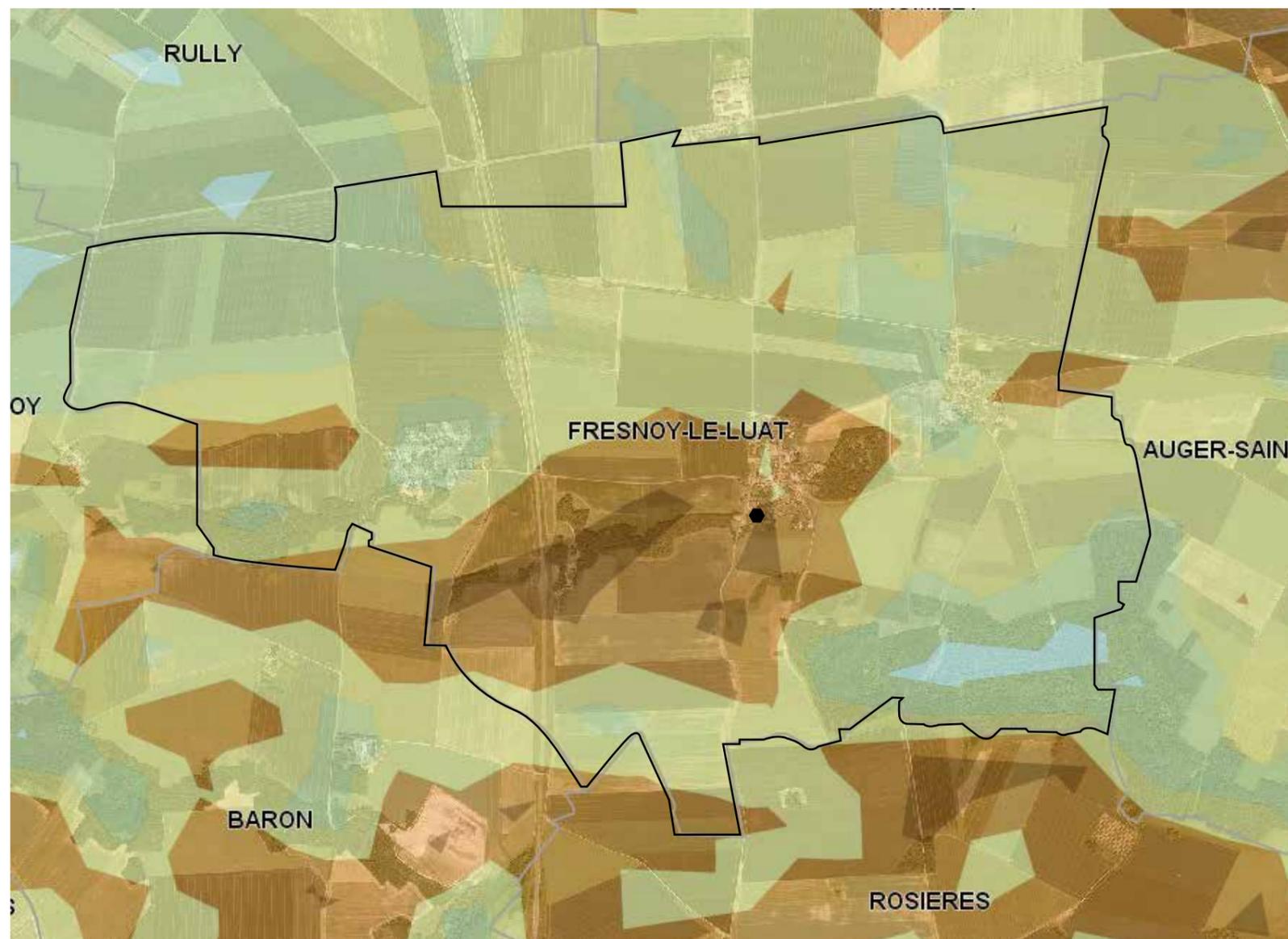
- sensibilité remontée de nappe - Aléa très fo
- sensibilité remontée de nappe - Aléa foi
- sensibilité remontée de nappe - Aléa moye
- sensibilité remontée de nappe - Aléa faibl

- Mvt de terrain cavité : Aléa nul à négligeabl
- Mvt de terrain cavité : Aléa effondrement en masse et localisé moy
- Mvt de terrain cavité : Aléa effondrement en masse et localisé

Il convient de remarquer que le risque de remontée des nappes est présent sur tout le territoire communal.

II - Etat initial de l'environnement

Risques de coulées de boues



Source : Cartelie - DDT60 - ARNMO

LES RISQUES NATURELS

L'absence de cours d'eau et les faibles pentes du plateau agricole font que **la commune n'est pas concernée par le risque d'inondation par débordement**. Le territoire communal n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturel (PPRn), et n'est pas identifié comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) qui concerne les territoires qui concentrent des aléas d'inondation. Il n'est pas non plus concerné par un Plan de Prévention des Risques de retrait de gonflement des argiles, ni de Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI).

En revanche, on recense des **remontée de nappes de degrés d'importance variable** sur le territoire de Fresnoy-le-Luat. Le premier degré correspond à «sensibilité remontée de nappe: aléa faible à nul», le deuxième à «sensibilité remontée de nappe: aléa faible», le troisième degré correspond à «sensibilité remontée de nappe: aléa moyen» et le quatrième degré à: «sensibilité remontée de nappe: aléa fort». Ce dernier concerne la trame urbanisée du Luat. Il est constaté des accumulations d'eau dans les sous-sols à Fresnoy.

Une cavité souterraine de type indéterminé a été répertorié au sud-ouest du bourg de Fresnoy par le BRGM, l'aléa de mouvement de terrain associé à la présence de cavité est moyen au nord et au sud de la commune, tandis qu'une bande de type aléa nul se trouve au centre. Il y a donc un potentiel risque d'effondrement de masse et localisé moyen à prendre en compte dans les aménagements, sur les coteaux.

Le **degré d'aléa retrait-gonflement des argiles** est considéré nul. De même qu'aucun mouvement de terrain n'a été recensé.

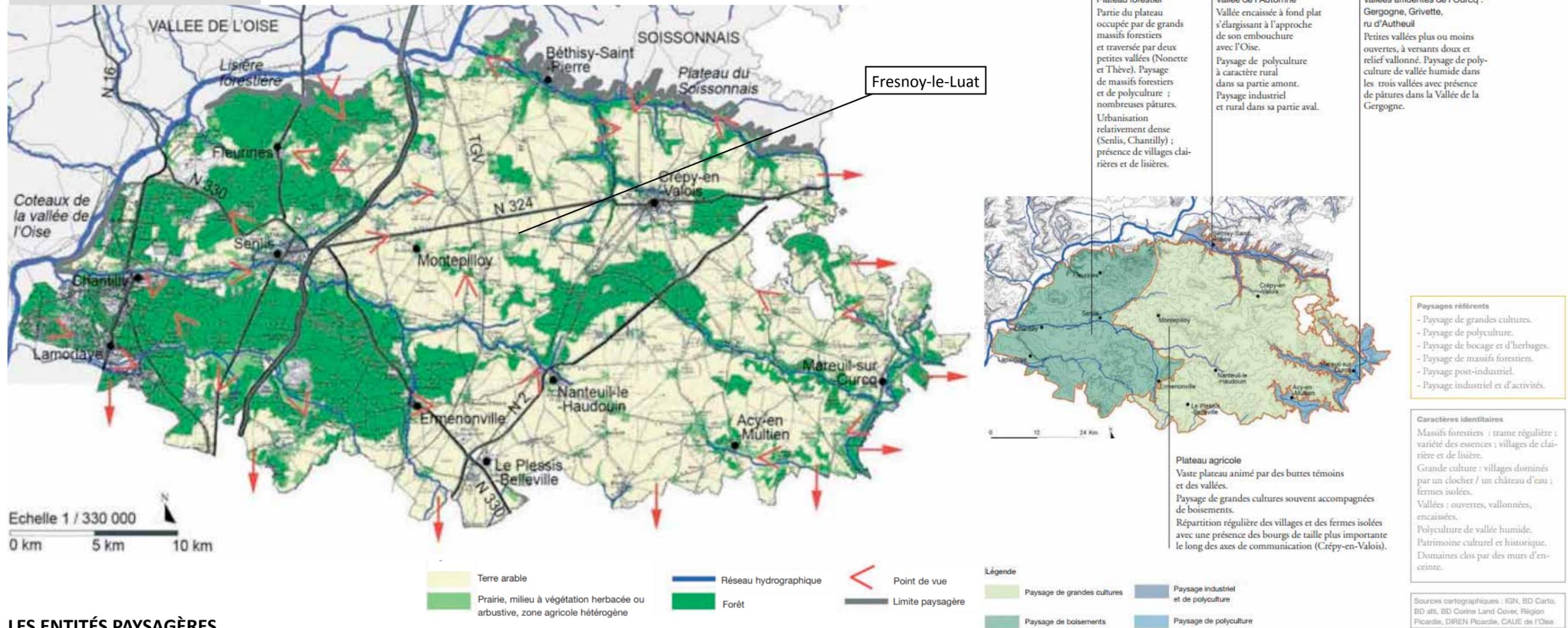
Malgré les faibles pentes, **l'Atlas des Risques Naturels Majeurs de l'Oise (ARNMO) recense des aléas de coulées de boue sur la commune** dont l'occurrence n'est pas portée à connaissance. En revanche nous pouvons évaluer de degré d'intensité des aléas: de «faible à nul» à «très fort». La commune est susceptible de subir des dommages, notamment sur la zone urbaine de Fresnoy, où le risque est évalué entre fort et très fort. **Le reste du bourg est globalement en aléa moyen à faible. Des aménagements permettent aujourd'hui de limiter le phénomène de ruissellement et de coulées de boues** sur la commune, notamment au sud de Fresnoy (haies, fossé).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET POLLUTIONS DES SOLS

Fresnoy-le-Luat n'est **pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**. **Aucune installation industrielle rejetant des polluants** a été recensée sur ou à proximité de la commune, et Fresnoy-le-Luat ne compte pas non plus d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à ce jour.

II - Etat initial de l'environnement

2.5 Les entités paysagères



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Selon l'Atlas des paysages de l'Oise, Fresnoy-le-Luat fait partie de l'entité paysagère du Valois-Multien, qui correspond à l'ensemble des paysages du plateau situé au sud-est du département, et plus particulièrement à la sous-entité paysagère du plateau du Valois agricole qui couvre toute la partie Est de cette entité Paysagère. Il s'agit d'un vaste plateau animé par des buttes témoins et des vallées, dominé par un paysage de grande culture souvent accompagné de boisements sur les reliefs. La présence de ces boisements structure le paysage de grandes culture. Ils recouvrent les versants des buttes témoins telle la butte de Montépilloy, Montagne de Rosière, Mont Coron. Ce massif forestier présente un grand front boisé à l'est et au sud de Crépy-en-Valois et assure l'intégration du pôle urbain dans le grand paysage. Le Massif des Trois Forêts à l'ouest constitue une autre entité paysagère majeure du Valois. A noter que Fresnoy-le-Luat se situe entre de ces deux ensembles boisés

dont la faune et la flore influence le développement paysager du territoire.

Le grand paysage dans lequel s'inscrit Fresnoy-le-Luat se découpe en 2 grandes entités :

- Les plateaux agricoles
- Les coteaux et buttes boisés

A noter que le paysage sur la commune n'a pas été identifié comme paysage emblématique, et aucun cône de vue n'a été identifié par l'Atlas des paysages de l'Oise ou dans le SCOT.

L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU AGRICOLE

Le plateau agricole de Fresnoy-le-Luat couvre en grande partie le nord de la commune et s'inscrit dans le grand paysage du Valois-Multien agricole composé de paysages de grandes cultures et de champs ouverts, ponctués de rares boisements. Cette entité paysagère est marquée par la traversée de grandes infrastructures de transports (ici, la RD 1324), ainsi que le coteau boisé et des franges urbaines du bourg assez nettement visibles depuis le plateau ouest. La grande ouverture paysagère de cette entité permet des vues à 360° sur l'ensemble du plateau.

Les enjeux liés à cette entité paysagère sont liés :

- à la protection des rares bosquets, éléments de repères paysagers
- à la préservation des lisières boisées du massif forestier
- à la gestion de l'interface paysagère entre le tissu bâti et l'espace agricole

II - Etat initial de l'environnement

Frange arborée au sud du territoire



Entrées d'entités urbanisées



Le plateau agricole au nord du territoire



Le plateau agricole au sud



L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DES COTEAUX ET BUTTES BOISÉS

Le territoire communal de Fresnoy-le-Luat peut être séparé en trois parties distinctes, représentant trois bandes paysagères différentes. Une majeure partie nord est composée de terrains agricoles, traversés de routes parsemées de bosquets et d'arbres de bordure.

Dans la bande centrale, on trouve les trois noyaux urbains: Ducy, Fresnoy et le Luat. Ces noyaux sont principalement entourés de bosquets et d'arbres plus isolés. Des bois les relient et forment une continuité écologique parallèle à la route qui relie les trois villages en les traversant. La rue de Ducy relie Ducy à Fresnoy, et la rue des Dix Arpents relie Fresnoy au Luat.

Les boisements présents jouent un rôle significatif dans le maintien du sol en cas de ruissellement. Les types de boisements y sont particulièrement variés, alternant entre un mélange de feuillus à dominante de chênaie.

Les enjeux paysagers de cette entité sont liés :

- au maintien des boisements qui forment une bande transversale ouest-est, écran autour du tissu bâti, permettant son intégration paysagère et jouant également un rôle majeur dans la stabilisation des sols.
- À une vigilance sur les franges des ensembles boisés pour veiller à limiter toute forme d'urbanisation qui viendrait consommer des espaces boisés.

II - Etat initial de l'environnement

2.6 Diagnostic des boisements et des éléments du paysage



- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Futaie de feuillus
- Futaie de conifères
- Futaie mixte
- Mélange de futaie de feuillus et taillis
- Mélange de futaie de conifères et taillis
- Taillis
- Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- Forêt fermée de chênes décidus purs
- Continuité forestière intercommunale

Source : Geoportail

DIAGNOSTIC DES BOISEMENTS

Sur le territoire communal, **les boisements occupent 130 hectares sur la commune, soit 11,3% de la superficie du territoire communal.**

Ces boisements de Fresnoy-le-Luat sont composés d'essences particulièrement variées.

On trouve principalement des forêts fermées à mélange de feuillus tout le long de la bande forestière qui traverse la commune d'est en ouest. On trouve aussi quelques rares zones isolées de forêts fermées de feuillus purs en îlots et de chênes décidus purs. A la limite sud-est de Fresnoy-le-Luat se situe une petite peupleraie. Cette continuité forestière est aussi caractérisée par de larges zones de futaies de feuillus et taillis, et à la limite sud-est de la commune par une large futaie de feuillus se poursuivant sur la commune de Auger-Saint-Vincent. A l'ouest la zone de futaie de feuillus et de taillis se poursuit sur la commune de Montépilloy.

La commune ne comporte pas de conifères, pourtant plantés dans le département pour l'agroforesterie.

La révision du P.L.U. permet d'aborder la question de la protection et de l'évolution des surfaces boisées. L'article L.113-1 du code de l'urbanisme autorise la **délimitation d'espaces boisés classés à conserver ou à créer. Dans ce cas, toute demande de défrichage est irrecevable, sans empêcher ni les coupes et abattage, ni l'entretien normal de ces arbres.** Les coupes et abattages

font l'objet d'une déclaration préalable, le plus souvent soumise à obligation de replanter ou régénération naturelle.

LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

Aucun arbre remarquable n'est présent sur la commune de Fresnoy-le-Luat.

Au nord des habitations, le **plateau agricole compte quelques éléments plantés**, principalement des arbres isolés. Le long de la RD100 et de la ligne TGV, on trouve un talus planté. L'ancienne voie ferrée est aussi végétalisée.

En revanche, les franges du tissu bâti comptent un patrimoine végétal relativement riche. Les entrées des trois noyaux urbains d'est en ouest et d'ouest en est sont agrémentées de végétation bosquets quelques fois. On note aussi la présence d'un bassin à l'entrée nord-ouest de Ducy, accompagné par la présence de végétation plus aquatique. On note par exemple la présence de plantes plus aquatiques: lentilles d'eau, présence de quelques roseaux, etc. Un autre bassin est présent au Luat, à côté d'un grand saule pleureur.

Quelques cœurs d'îlots non bâtis au sein de la trame urbaine sont occupés par des jardins arborés particulièrement remarquables. Les jardins présents dans les bourgs sont nombreux à être arborés et/ou plantés. De façon générale, **les jardins jouent un rôle transitoire avec les espaces agricoles. Ces secteurs bâtis à dominante végétale ont donc un rôle paysager important** en permettant une transition douce entre le secteur bâti et le grand paysage ouvert.

Les boisements et le patrimoine végétal

II - Etat initial de l'environnement

Les éléments de paysage végétalisé dans le bourg



Carte des boisements et du paysage végétalisé de Fresnoy

Source: Arval



Carte des boisements et du paysage végétalisé du bourg de Ducy

Source: Arval Urbanisme

Ils jouent également un rôle écologique grâce à la préservation des fonds de jardin en milieu urbain. Pour l'ensemble des éléments du patrimoine végétal, le code de l'urbanisme a introduit, en plus des espaces boisés classés, une catégorie de préservation des espaces plantés : éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme, qui **permet à la commune d'être tenue informée de toute intervention sur ces éléments de paysage par le biais d'une déclaration préalable à un aménagement**, sans pour autant obliger nécessairement à replanter en cas d'abattage.

Les trois cartes des boisements et du paysage végétalisé de Fresnoy-le-Luat, aux échelles des trames urbanisées rendent compte d'un important patrimoine arboré et végétalisé.

II - Etat initial de l'environnement

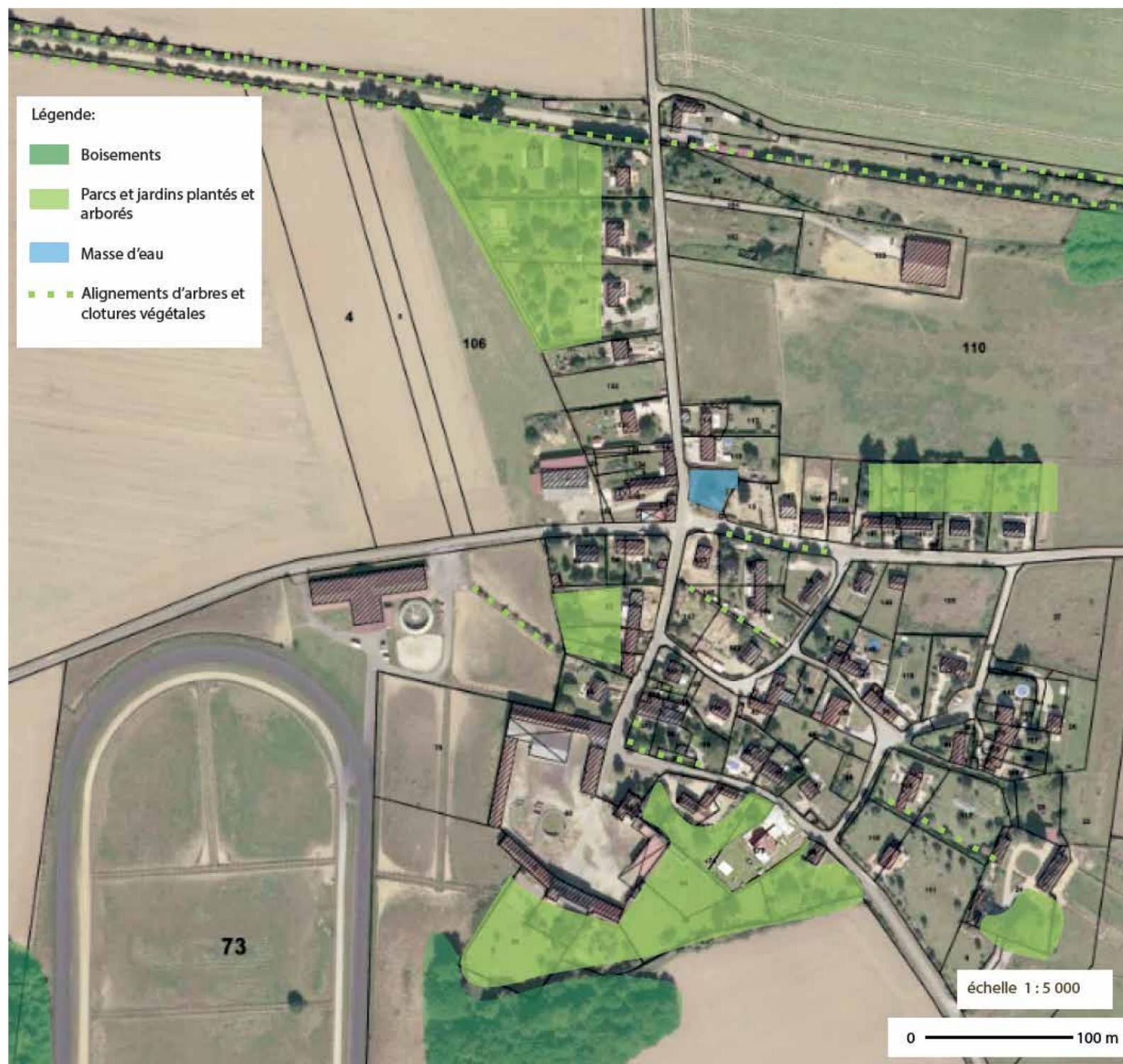
Les éléments de paysage végétalisé dans le bourg



Mare à Ducy



Mare du Luat et de son saule pleureur



Carte des boisements et du paysage végétalisé de le Luat

Source: Arval Urbanisme

Les boisements et le patrimoine végétal

II - Etat initial de l'environnement



Entrée ouest de Fresnoy-le-Luat



Entrée ouest de Ducy



Mur cloturant un jardin planté, rue du Puits Cailleux à Ducy.



Entrée ouest du Luat



Entrée Est du Luat

Commune de Fresnoy-le-Luat

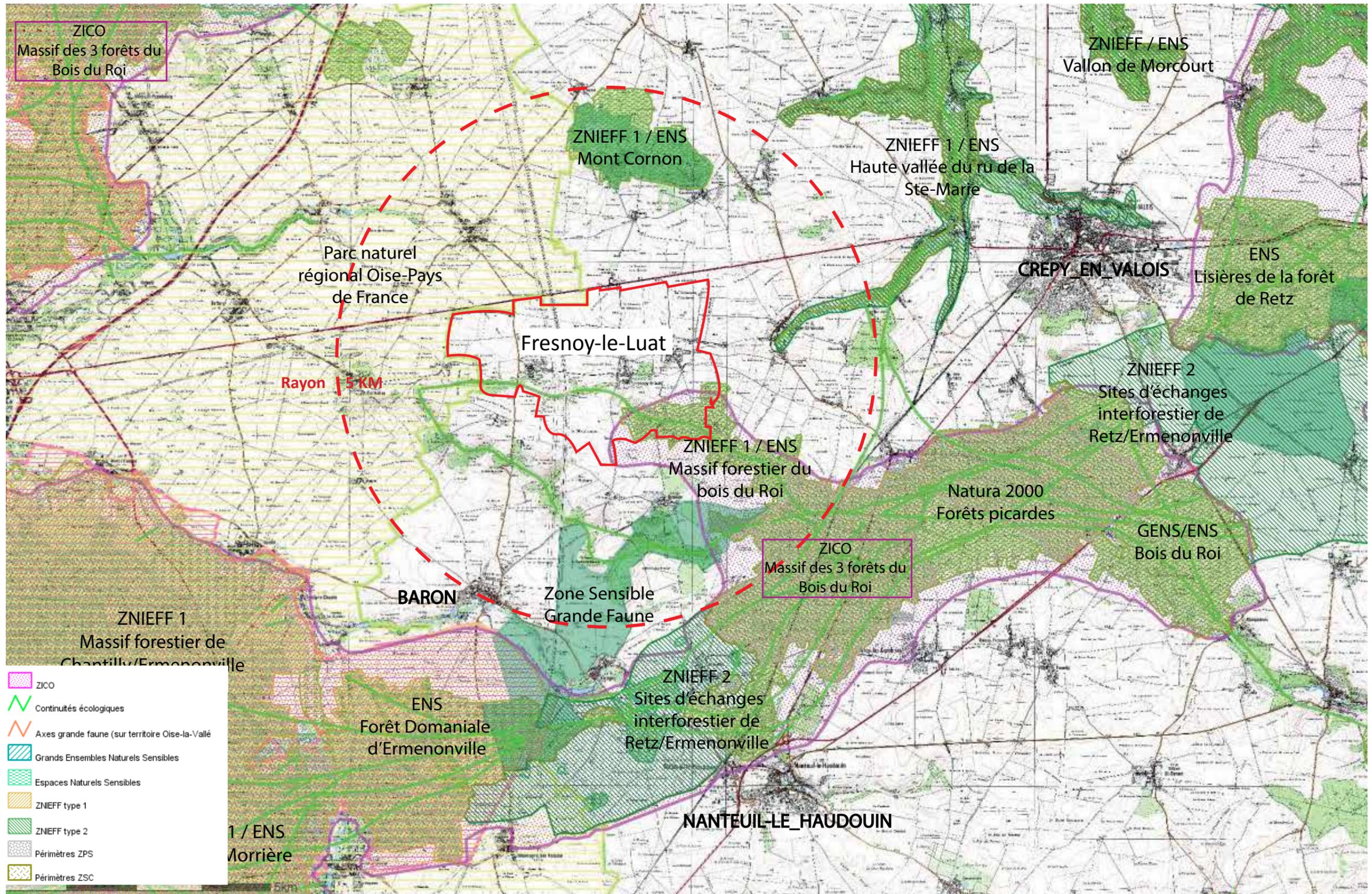
LES FRANGES DU TISSU BÂTI ET ENTRÉE DE BOURG

Les trois entrées des trois secteurs urbanisés par l'ouest présentent toutes des caractéristiques différentes bien qu'elles correspondent à une même zone géographique et paysagère. L'entrée ouest de Fresnoy est caractérisée par la présence d'une haie végétale séparant une propriété et une parcelle agricole, ce qui facilite l'impression d'insertion dans l'environnement. Cette entrée présente par ailleurs des constructions visibles au loin, notamment le clocher de l'église que l'on peut voir pointer au ciel depuis la campagne. L'entrée ouest de Ducy ressemble à celle de Fresnoy, excepté pour la présence du clocher. Elle présente par ailleurs de nouvelles constructions aujourd'hui peu insérées dans le paysage. L'entrée du Luat, elle, est très transitoire puisqu'on rejoint le centre en passant par une zone d'élevage de chevaux avant d'arriver plus en avant de constructions d'avantage récentes.

Plusieurs extensions pavillonnaires sont visibles, notamment aux entrées est et ouest où des habitations sont construites ou en construction. Celles de l'entrée ouest sont sous forme de lotissement. Sur le territoire communal de Fresnoy-le-Luat, les styles alternent entre anciennes maisons rénovées et nouveaux pavillons, le tout très végétalisé, surtout à Ducy et le Luat. Les espaces verts et la continuité boisée permettent de compter de nombreuses espèces végétales. Les clôtures composées d'une haie taillée au contact de l'espace agricole permettent cependant d'assurer une transition paysagère adaptée.

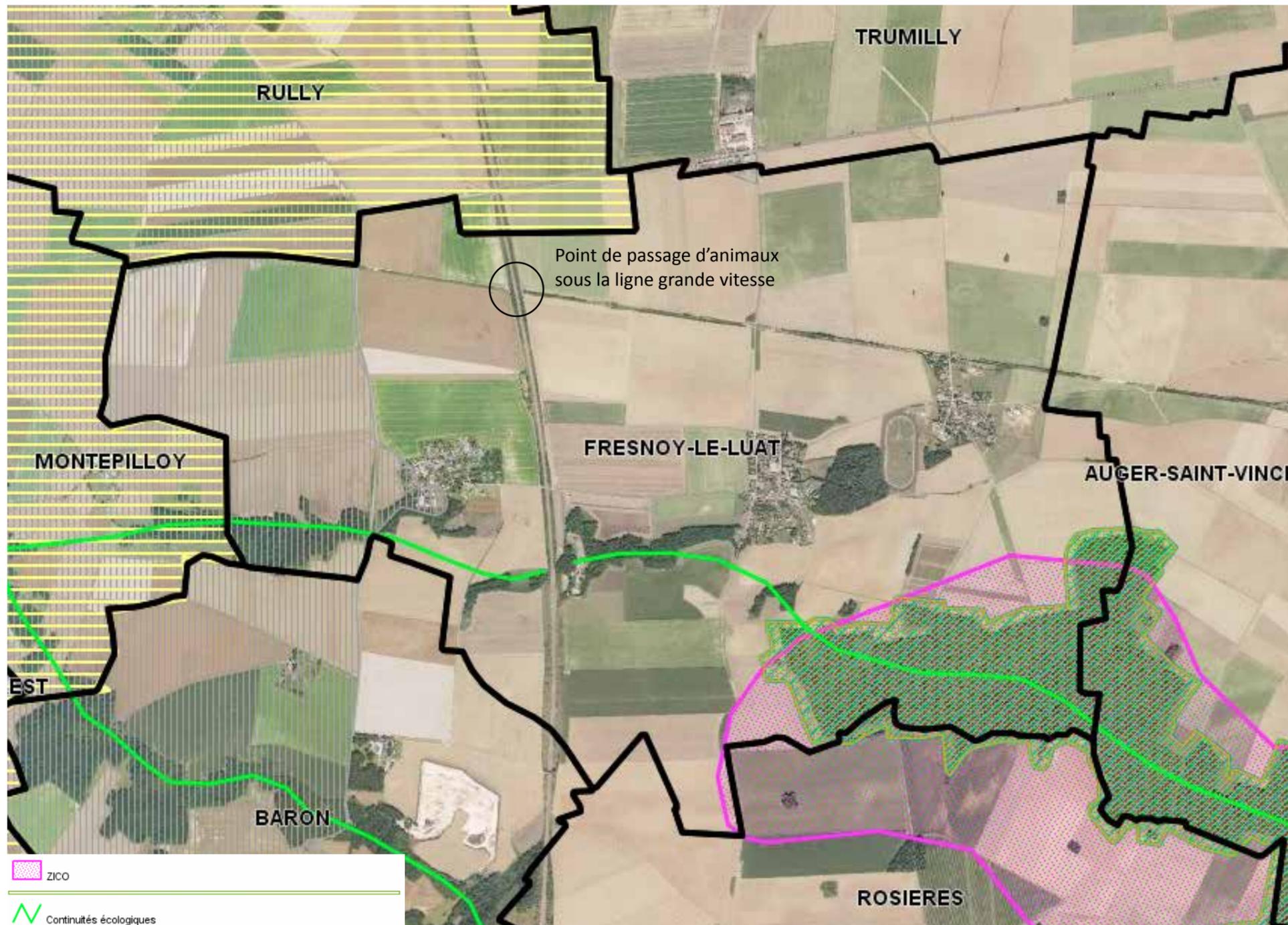
II - Etat initial de l'environnement

2.7 Les grands espaces naturels sensibles et continuités écologiques



II - Etat initial de l'environnement

Les milieux sensibles sur le territoire de Fresnoy-le-Luat



La commune de Fresnoy-le-Luat se situe à la lisière du parc naturel régional Oise - Pays de France qui couvre une large partie sud de la région et présente des sensibilités environnementales significatives.

Le territoire de Fresnoy-le-Luat est par ailleurs quadrillé par différentes zones de protections naturelles. On trouve tout d'abord une large zone en site inscrit. Cette zone correspond au **site de la vallée de la Nonette et est située à l'ouest de Ducy**. Une partie du village fait d'ailleurs partie de la zone, qui s'étend jusqu'à la limite communale avec Montépilloy et Baron.

La Nonette est une petite rivière qui prend sa source à Nanteuil-le-Haudouin. Elle rejoint l'Oise, en passant au pied de Senlis. Les cours d'eau orientés est-ouest ont façonné le relief de la vallée. De petits monts, élevés d'environ 80 mètres, sculptent le paysage boisé. Ils donnent leurs noms à de nombreux lieux et villes : le Mont Alta, la Butte d'Aumont, le pain de sucre, la Motte, Montépilloy, Mont-l'Évêque... Les thalwegs humides accueillent des activités agricoles et quelques villages implantés hors zones inondables: Fresnoy-le-Luat en fait partie. Le site comprend également la grande plaine agricole à l'ouest.

D'après l'inventaire des sites inscrits de l'Oise, le massif des trois forêts (Halatte, Chantilly et Ermenonville) forme le principal patrimoine naturel de la vallée de la Nonette. Ces forêts en grande partie domaniales (seule exception, Chantilly propriété de l'institut de France) sont constituées principalement de futaies de chênes et de hêtres avec des résineux sur les zones sableuses. Le massif forestier est parcouru d'allées forestières dont certaines, à Chantilly, ont été aménagées par Le Nôtre. Elles sont ouvertes aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Le territoire de Fresnoy-le-Luat identifie deux monuments historiques: l'église de Saint-Martin de Fresnoy et l'église Saint-Jean-l'Évangéliste située à le Luat. Cest deux monuments sont inscrits par arrêté du 30 mai 1928. La chapelle Saint-Maurice à Ducy est aussi considérée comme monument remarquable.

II - Etat initial de l'environnement

Liste des milieux menacés en Europe:

- * Landes sèches à Bruyère cendrée (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*)
- * Micro-pelouses sabulicoles
- * Futaies acidophiles

Liste des espèces faunistiques d'intérêt recensées dans la ZNIEFF de la commune:

- * Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)
- * Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*)
- * *Conistra erythrocephala*
- * Lépidoptère nocturne
- * Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)



Source : Base de donnée «Clicnat» de Picardie Nature

ZICO ET PRESERVATION DE LA RICHESSE AVIFAUNE

Au sud-est du territoire communal, se situe une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), cette zone fait partie d'un plus grand ensemble dans la Picardie: le Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi, site classé Natura 2000. C'est un domaine qui s'étend en rive gauche de l'Oise. Les peuplements sont principalement dominés par des chênes, des charmes et des hêtres, traités en futaies pour la plus grande partie. Quelques mares et zones humides boisées de petite taille subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au Moyen-Age (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment. Le massif du Bois du Roi est situé sur une butte résiduelle au cœur du plateau du Valois dans le sud-est de l'Oise. Des chataigneraies sont particulièrement développées sur les sables, ce qui ne concerne pas la commune de Fresnoy.

Le site ZICO de Fresnoy-le-Luat est un périmètre lié à la présence d'une avifaune composée d'espèces rares à menacées qui viennent nicher, hiverner ou utiliser ces milieux comme étape dans leur parcours migratoire. Les espèces recensées sont notamment: le bongios nain, la cigogne blanche, la bondrée apivore, le milan noir, le busard saint-martin, le balbuzard pêcheur, le faucon émerillon, la grue cendrée, l'engoulevent d'Europe, le martin pêcheur d'Europe, le pic noir, le pic mar, l'alouette lulu et le pie-grièche écorcheur.

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La zone couverte par la ZICO est aussi en partie couverte par d'autres types de protections environnementales. En effet on trouve la dénomination Grands Ensembles Naturels Sensibles, celle d'Espace Naturel Sensible et une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1. Cette zone de numéro régional 60VAL106 correspond au massif forestier du Roi et s'étend sur plusieurs communes, dont Fresnoy-le-Luat et Auger-Saint-Vincent. Le site se situe sur des sols sableux permettant le développement

de plusieurs milieux remarquables identifiés par le rapport de la ZNIEFF édité le 5 juillet 2018 :

- des boisements de Chênes sessiles (*Quercion robur-petraeae*)
- des landes sèches à Erica cinerea (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), sur sols podzoliques ;
- des landes humides relictuelles (*Calluno-Ericetum tetralicis*);
- des micro-pelouses sableuses relictuelles (*Violion caninae*, *Airion caryophyllae-praecocis*), notamment sur les bords des chemins ;
- des chênaies-charmaies acidoclines du *Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae*, traitées en taillis sous futaie.

Le rapport affirme par ailleurs que des plantations de résineux ont été effectuées par endroits et que les Châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables. Les espaces relictuels de landes à Ericacées sont probablement le résultat d'une ancienne mise en valeur pastorale de la butte sableuse.

Parmi les milieux identifiés ci-dessus, certains sont rares et menacés en Europe: les landes sèches à Bruyère cendrée (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), les micro-pelouses sabulicoles et les futaies acidophiles. Ce milieu forestier et landicole développé sur sable abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques assez rares à très rares, dont certaines sont elles aussi menacées en Europe.

La Faune abrite dans cette zone plusieurs espèces de grand intérêt. On remarquera notamment la présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), qui utilise notamment ce massif comme bois-relais entre les forêts de Retz et d'Ermenonville, et de la Martre des pins (*Martes martes*). Concernant l'Entomofaune, on trouve:

- la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), lépidoptère nocturne remarquable ;
- *Conistra erythrocephala*,
- Lépidoptère nocturne auparavant considéré comme disparu de Picardie, retrouvé en 1997.

II - Etat initial de l'environnement

Liste des espèces floristiques menacées, recensées sur la commune :

* Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)

* Potentille argentée (*Potentilla argentea*)

* Genêt des Anglais (*Genista anglica*), particulièrement menacé en Picardie

* Jonc squarreux (*Juncus squarrosus*), extrêmement rare

* Petite Pyrole

* Laîche des Sables



Source : Base de donnée «Clicnat» de Picardie Nature

Et en ce qui concerne les reptiles de grand intérêt, on trouve à Fresnoy-le-Luat:

- le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée ;

- le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), dans les landes sèches

Concernant la flore, le territoire de la commune abrite de nombreuses espèces d'intérêt, dont certaines sont protégées, principalement dans les zones boisées et les bosquets. La ZNIEFF recense principalement les espèces suivantes: Potentille argentée (*Potentilla argentea*); Bruyère cendrée (*Erica cinerea**) ; la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) ; l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica**) , particulièrement menacé en Picardie ; Laîche des lièvres (*Carex ovalis*) ; Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ; Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) ; Petite Pyrole (*Pyrola minor*) ; Laîche des sables (*Carex arenaria*) ; le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus**) , sur les sables humides ; Mouron délicat (*Anagallis tenella**) .

LA ZNIEFF DU BOIS DU ROI

La ZNIEFF du Bois du Roi est d'un intérêt important pour la préservation des espèces citées ci-dessus. Enfin Fresnoy-le-Luat est par ailleurs traversé par une continuité écologique utilisant les bois du territoire: le bosquet Barré et le bois de l'Enceinte notamment.

La jurisprudence rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement, mais sa présence est un élément révélateur d'un intérêt biologique certain et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. L'article L411-1 du code de l'Environnement rend possible l'obligation de réaliser une étude d'incidence faune/flore dès lors qu'un projet serait envisagé dans un périmètre de ZNIEFF ou autres périmètres présentant un intérêt écologique.

Cependant, dans le cadre de l'élaboration du SRADDET des Hauts de France contenant le SRCE (trame verte et

bleue), les périmètres de ZNIEFF sont en règle générale identifiés comme réservoirs de biodiversité.

La ZNIEFF du massif forestier du Roi s'étend au total sur une superficie de 3 260 hectares sur l'Oise, sur le plateau du Valois. Sur ces zones, il est recommandé de préserver les nombreux arbres d'âge avancé, voie sénescents, et les layons forestiers gagneraient à être gérés en conservant les microtopographies (ornières, dépressions,...) et par le biais d'une fauche exportatrice menée à l'automne.

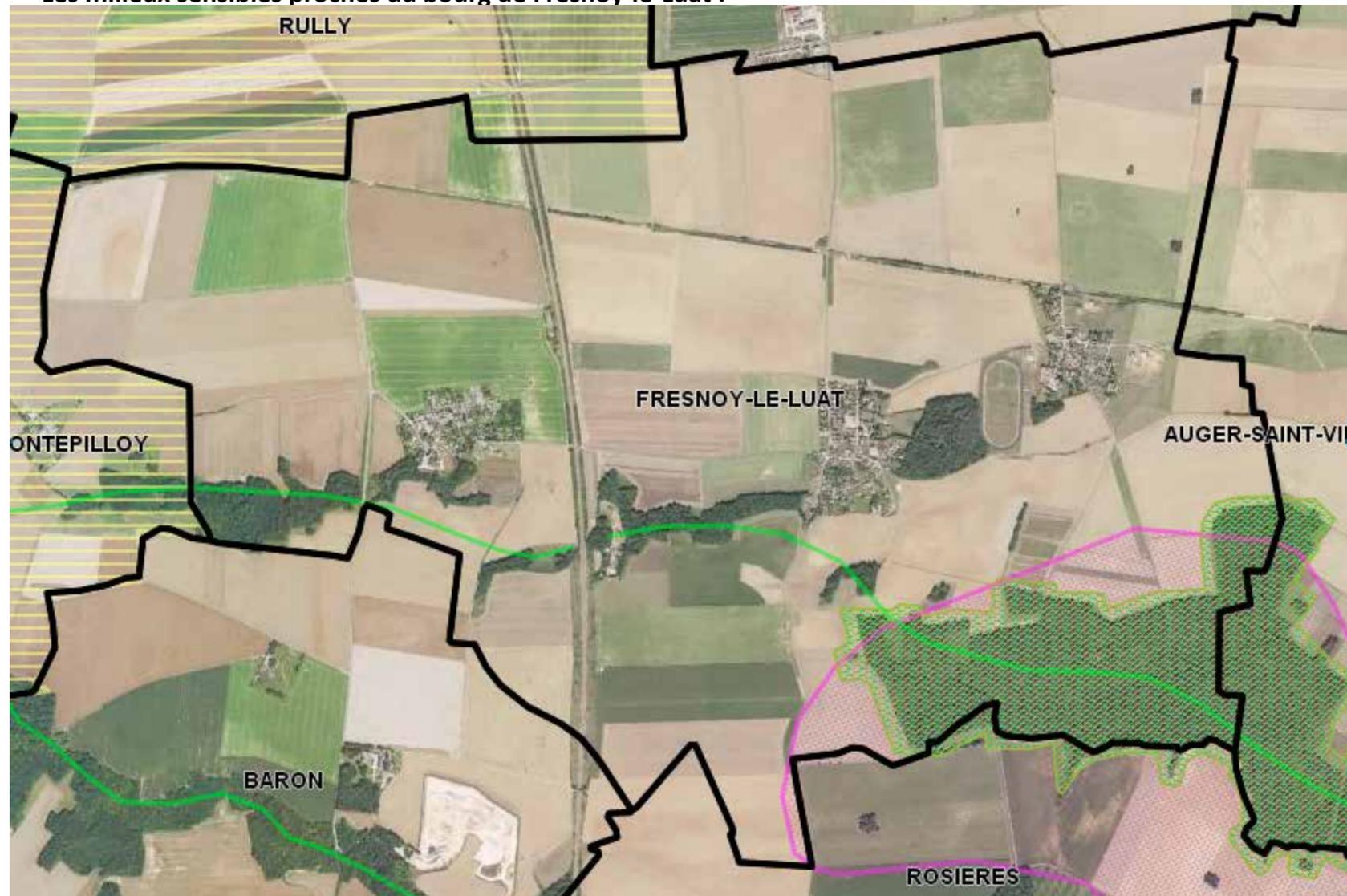
A noter qu'un certain nombre de milieux naturels ayant contribué à l'identification du périmètre de la ZNIEFF ne concernent pas directement la commune. C'est le cas des milieux naturels liés au massif de la Montagne et à la vallée de l'Automne. C'est également le cas pour certains secteurs du massif forestier du bois de la Muette qui correspondent à des zones humides de fond de vallée, engendrant la présence d'aulnaies sur tourbières qui induit la présence de certaines espèces faunistiques liées aux milieux humides (batraciens,..). La commune de Fresnoy-le-Luat, n'étant pas traversée par une vallée, elle n'est donc pas concernée par ces milieux mais les communes en continuité du bois de l'Enceinte, plus à l'est le pourraient.

Cette ZNIEFF est doublée d'un Espace Naturel Sensible (ENS) qui sont des périmètres qui relèvent d'une action portée par le Conseil Départemental de l'Oise visant à préserver des milieux naturels présentant une grande sensibilité écologique (faune et flore), paysagère et sur lesquels pèsent des menaces fortes, plus ou moins avérées. Sur ces espaces, le Conseil Départemental a la possibilité d'intervenir sur le foncier de ce secteur. Ces espaces sont répertoriés au schéma départemental des ENS approuvé par le Conseil Départemental en date du 18 décembre 2008.

Il s'agit de l'ENS «Bois du Roi/Enclave communale», considéré comme étant d'intérêt départemental. Ce périmètre est aussi concerné par une délimitation Grand Espace Naturel Sensible, d'intérêt départemental. Il est sous la juridiction administrative du canton de Nanteuil-le-Haudouin. Cette zone délimite une surface de 3269 hectares contenant deux ZNIEFF, dont seule celle de type 1 concerne la commune de Fresnoy.

II - Etat initial de l'environnement

Les milieux sensibles proches du bourg de Fresnoy-le-Luat :



Source : Cartélie - DDT60



PRISE EN COMPTE DE LA «TRAME VERTE ET BLEUE»

Les milieux naturels sensibles mis en avant sur la commune sont à intégrer à travers les éléments de la «trame verte», définie par le Grenelle de l'Environnement, qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation et la restauration des continuités écologiques. La trame verte est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent aux populations des espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. L'objectif de création d'une trame verte et bleue nationale s'accompagne au niveau régional par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), partie intégrante du Schéma régional d'aménagement, de développement durables et d'égalité des territoires (SRADDET) en cours d'élaboration sur la région des Hauts de France (regroupant également le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) et le Schéma régional d'aménagement et de développement durables du territoire (SRADDT).

Sur le secteur, il n'existe actuellement ni SRCE, ni SRCAE, ni SRADDET. Pour autant, il est utile de rappeler que le code de l'urbanisme (article L.101-2) indique que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs de préservation et remise en état des continuités écologiques. Ses orientations doivent être retranscrites dans le PLU.

Plusieurs continuités écologiques sont identifiées dans le Massif forestier du Bois du Roi. Il s'agit de corridor intra ou interforestier avéré et dont la fonctionnalité est jugée bonne. Ces continuités relient le bois du Roi des bois de Versigny ainsi qu'à l'ensemble du massif forestier du bois du Roi. Cette liaison forestière, appelée **Biocorridor Villers-Cotterêts-Ermenonville** concerne les communes de Versigny, Baron, Fresnoy-le-Luat, Nanteuil-le-Haudouin et Montagny-Sainte-Félicité.

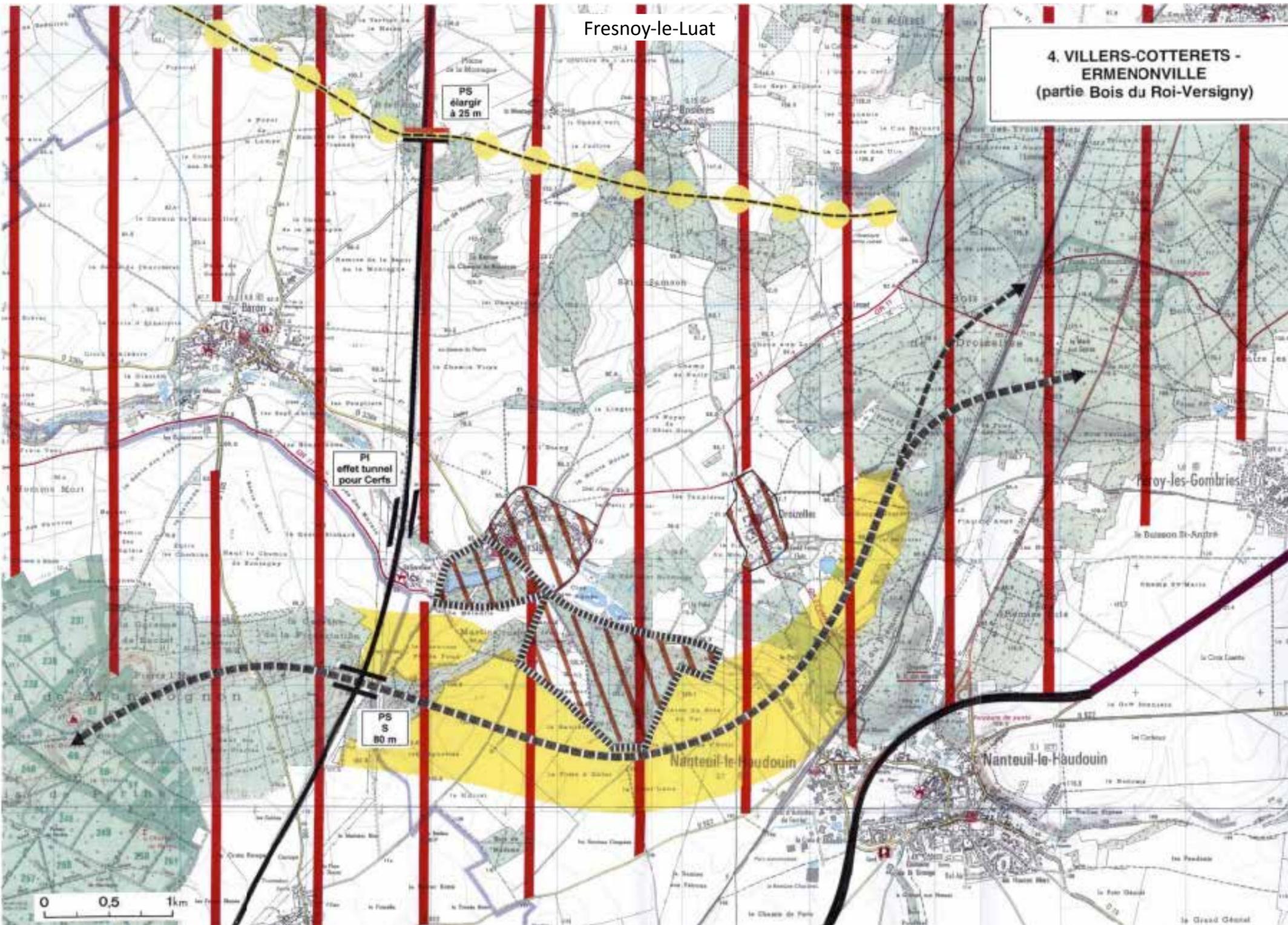
Ce corridor à pour fonction écologique le liaison mammalienne fondamentale entre la forêt d'Ermenonville (composée de 3 300 ha domaniaux), le Bois du Roi (2000 ha privés) et la forêt de Retz (13 300 ha domaniaux). Ce corridor est capital dans le continuum forestier nord de Paris

d'après le rapport de 2012 de l'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement. Le biopont de 80 m de large qui enjambe la voie TGV de Versigny semble particulièrement efficace. Le couloir biologique l'emprunte et sa conservation est donc primordiale. Le couloir contourne les bois clôturés de Versigny par le sud, puis Droizelles par l'est. Le passage inférieur de la Nonette ne peut pas être emprunter par le cerf à cause de l'effet tunnel, mais il l'est par la petite faune. Enfin, le passage supérieur de Putinval plus au nord est d'une efficacité modérée pour le cerf entre le Bois du Roi, le bois de Rosières et la forêt d'Ermenonville par Borest. Spn élargissement de 25m constituerait une mesure justifiée et souhaitable d'amélioration de cette liaison.

A noter que l'ensemble des continuités écologiques recensées évitent les secteurs urbanisés de Fresnoy-le-Luat.

II - Etat initial de l'environnement

Extrait de l'étude «Préserver, restaurer, gérer la trame interforestière en Sud-Picardie»



Légende

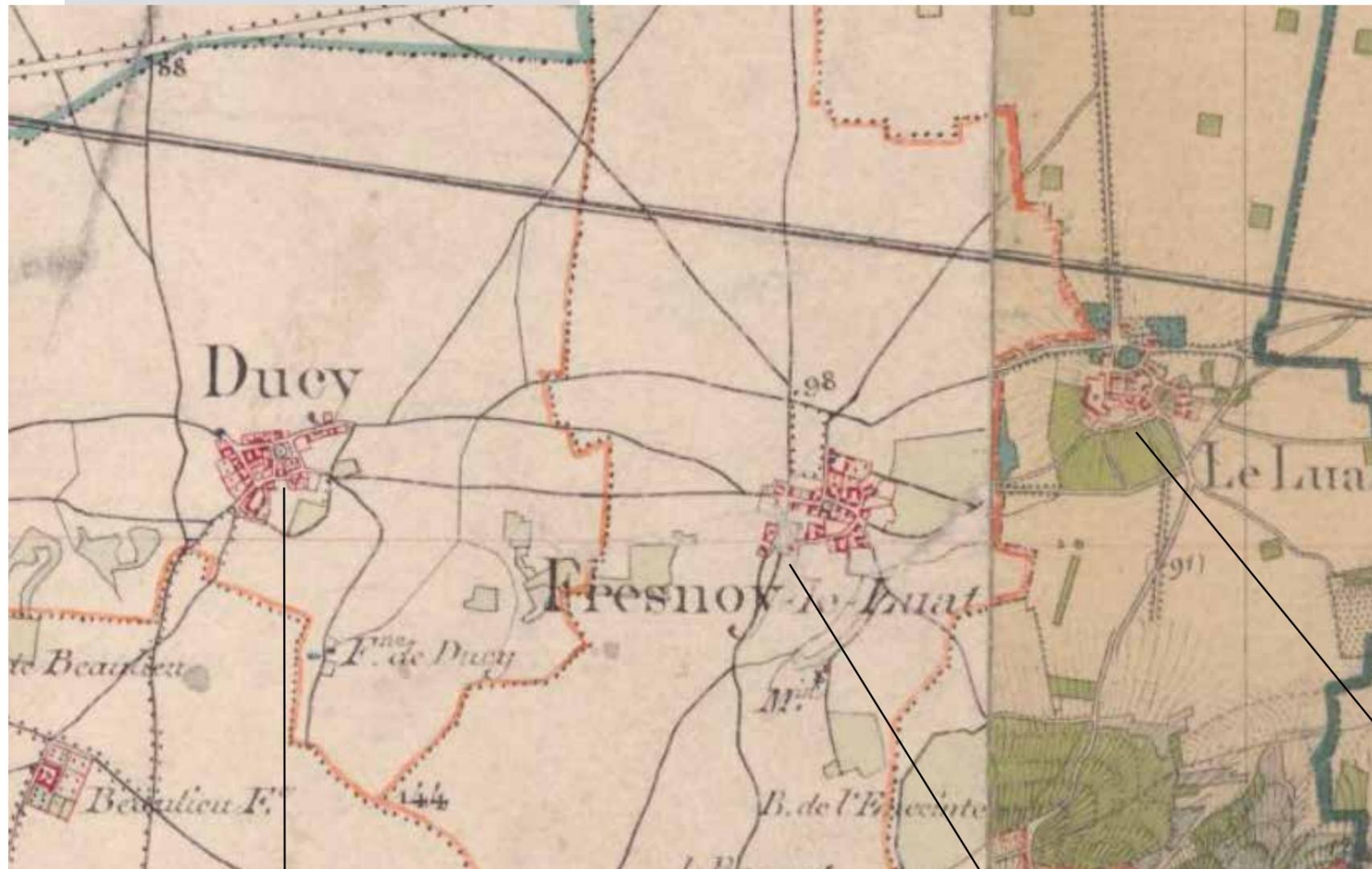
- Niveau de conservation-restauration souhaitable
- National
 - Secteur très menacé
 - Secteur menacé ou potentiellement menacé
 - Régional
 - Secteur très menacé
 - Secteur menacé ou potentiellement menacé
- Couloirs écologiques
- Existant très important
 - Existant important
- Autres éléments
- Urbanisation à maîtriser spécialement
 - Axe très important de déplacements grande faune
 - Voie importante de déplacements grande faune
 - Voies de déplacements grande faune à réhabiliter
 - Emprises cloisonnantes existantes
 - Projet d'engrillagement
- PASSAGES FAUNE OU BIOPONTS EXISTANTS OU SOUHAITABLES
- PS¹ existant
 - PI¹ existant
 - PS¹ à créer
 - PS à élargir à 25 m

Source : Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement (AMBE) 2012

Sensibilités écologiques et continuités écologiques

III - Organisation du tissu urbain

3.1 Forme et évolution du bâti

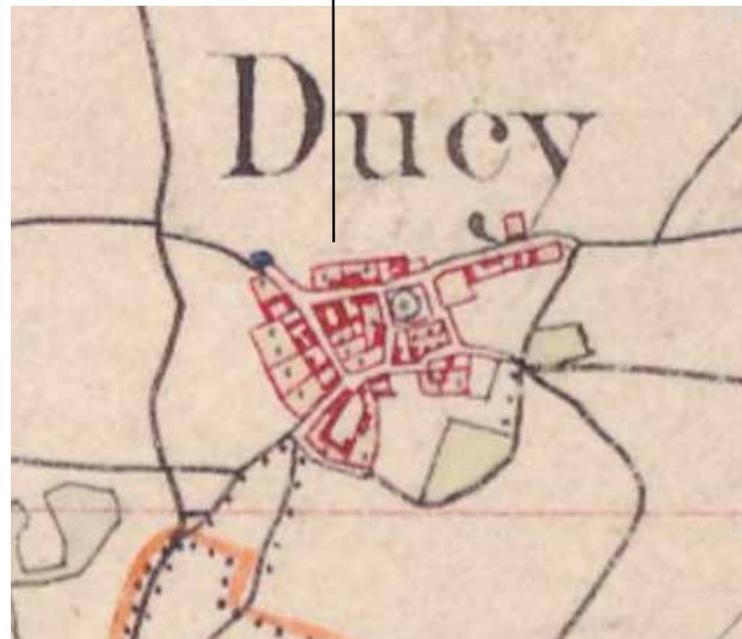


La commune de Fresnoy-le-Luat est aujourd'hui composée de trois noyaux urbains. Ces trois villages : Ducy, Fresnoy et le Luat étaient anciennement trois villages séparés, trois communes distinctes.

Leur présence est déjà visible dans les années 1820, ce qui suppose une apparition autour du XIème-XIIème siècle. En effet la construction de l'église Saint-Martin, à Fresnoy, est datée du tout début du XIIIème siècle. De cette ancienne construction il reste le chœur, long d'une seule travée, la chapelle qui le jouxte au sud et le mur nord de la nef. D'importantes modifications ont été apportées au cours du XVIème siècle.

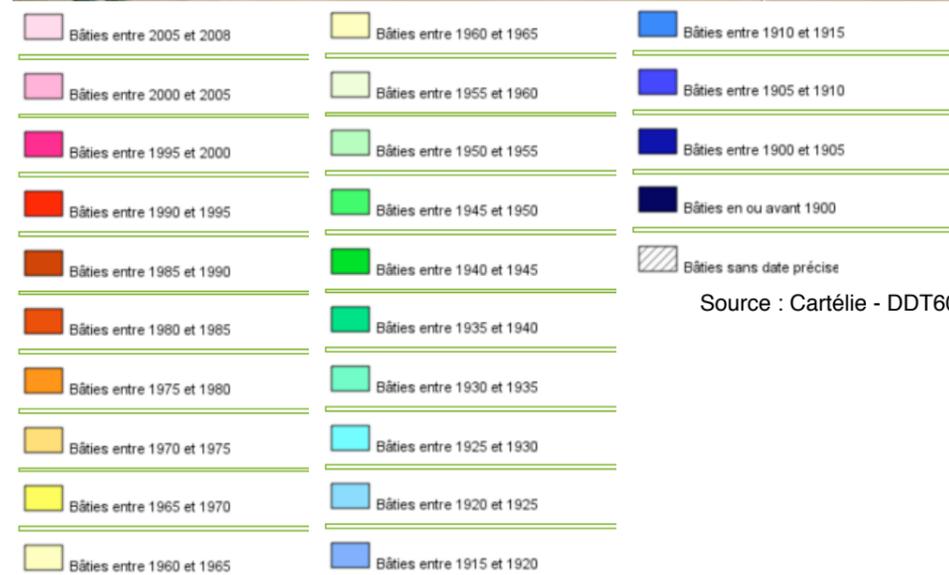
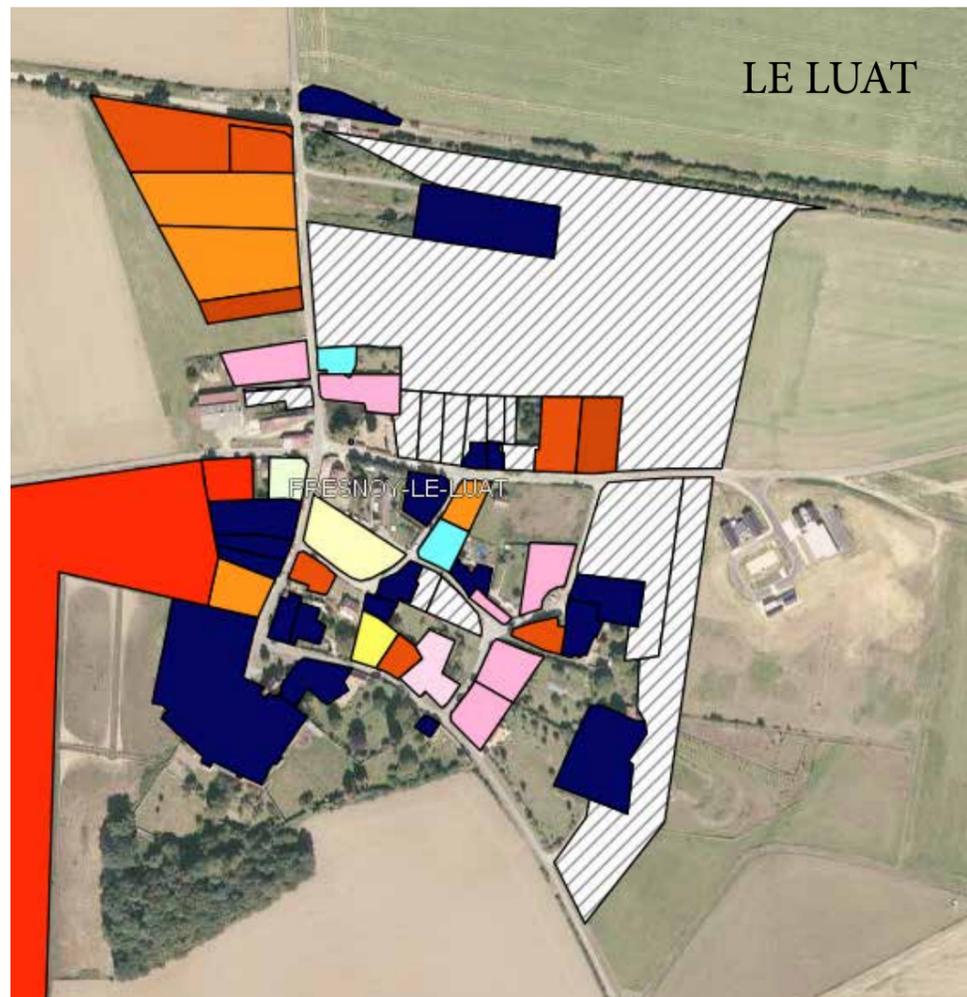
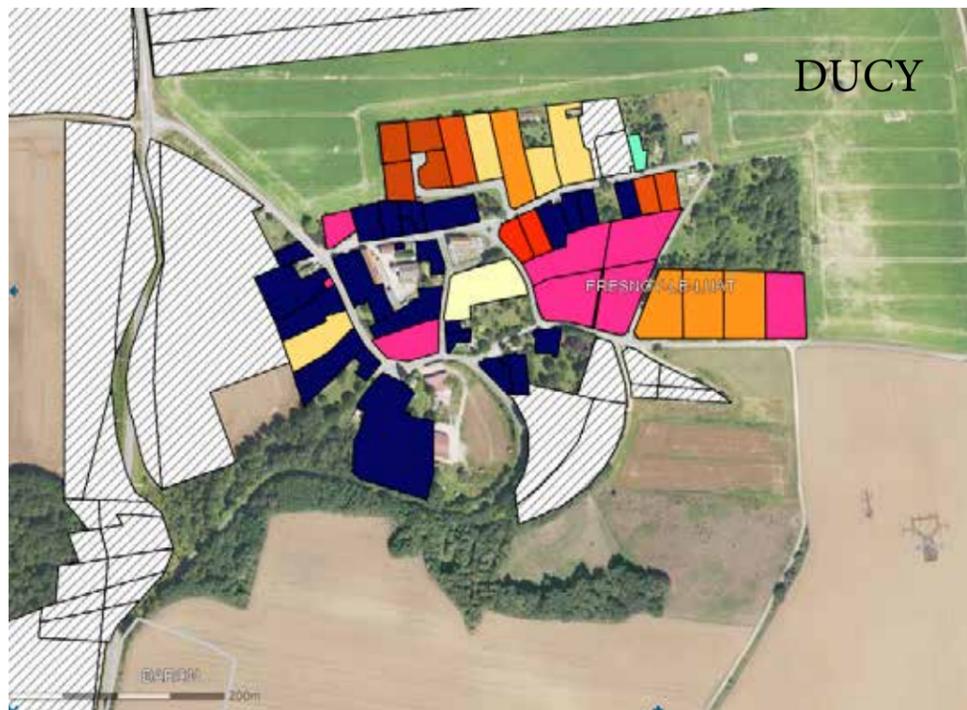
Les trois villages sont donc relativement anciens. Les cartes de Cassini réalisées au cours du XVIIIème siècle faisaient déjà mention des trois villages, le nom de le Luat était alors Les Luat. Les cartes de l'état major ci-contre, réalisées entre 1820 et 1880, identifient bien les trois noyaux urbains. Si Ducy s'est peu étendue en surface, malgré des rénovations de bâti, les bourgs de Fresnoy et de Le Luat eux, se sont davantage développés.

Fresnoy en particulier, c'est étendu au nord de son territoire, alors que son implantation suivait relativement un axe est-ouest **le long de la rue de l'église** et de la rue Saint Martin, donc historiquement autour de l'église. Le Luat s'est aussi étendue, principalement en direction du nord vers l'ancienne voie ferrée, mais également vers Fresnoy à l'ouest,



III - Organisation du tissu urbain

L'évolution de l'urbanisation de Fresnoy-le-Luat :



et plus récemment vers l'est. Le regroupement des trois communes s'est effectué au cours du XXème siècle.

Les espaces boisés sont aussi représentés sur ces cartes bien qu'ils semblent s'être étendu entre le XIXème siècle et aujourd'hui. La zone boisée située entre Fresnoy et le Luat est déjà présente. Il pourra être opportun de la définir en espace boisé à protéger.

On observe que **de nombreux bâtis sont encore datés d'avant 1900**, dans les trois villages. Ce sont principalement des bâtiments agricoles, mais on trouve aussi des habitations.

Les extensions au nord de Ducy datent des années 1975 à 1985. C'est aussi les dates d'extension principale du hameau du Luat, à l'ouest en direction de Fresnoy. Les années 1980 sont donc celles qui ont vu le plus d'implantations au cours du dernier siècle.

Le bourg de Fresnoy a subi différentes vagues d'extension, d'abord dans les années 1960, puis dans les années 1980 et 1990, tout en conservant un bâti ancien autour de l'église et sur l'est du bourg.

On note que les constructions se sont faites **en majorité dans la trame urbaine constituée** et que les rares extensions réalisées dans les années 1980 sont à Fresnoy selon un axe nord-sud perpendiculaire au tracé viaire historique.

On observe cependant que malgré ces extensions de la seconde moitié du XXème siècle, des bâtiments sont plus récemment construits autour des années 2000. Cartélie ne recense pas encore le bâti construit après 2008, cependant on compte à Fresnoy-le-Luat une vingtaine de logements construits entre 2016 et 2019, ce qui implique **une forte augmentation du bâti dans les années 2015-2020.**

Analyse du développement du bâti

III - Organisation du tissu urbain

3.2 Typologie architecturale

Les maisons rurales et maisons de village



LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

Le village de Fresnoy-le-Luat est rattaché à l'entité paysagère et architecturale du Valois-Multien agricole qui se caractérise par une grande homogénéité de matériaux, caractérisée à travers l'utilisation de la pierre moellon en calcaire et de tuiles traditionnelles petit moule de couleur rouge à brun. La majeure partie du bâti ancien présente une atmosphère dense et minérale, liée à la présence des façades et des murs en pierres assurant la continuité du bâti et l'intimité des parcelles.

A noter que la Communauté de Communes du Pays de Valois a élaboré, en coopération avec le CAUE de l'Oise, **une plaquette de recommandations Architecturales** qui analyse des implantations, volumétries, toitures, ouvertures, matériaux... des constructions traditionnelles et contemporaines du Valois. Cette plaquette s'accompagne notamment d'un nuancier des coloris de façade et des menuiseries sur lequel les porteurs de projets peuvent s'appuyer.

Dans cette entité paysagère et sur le territoire communal, on distingue **plusieurs types de bâti traditionnel : les maisons rurales, les maisons de village/maisons bourgeoises, et les corps de ferme.**

- **Une implantation à l'alignement**

Le bâti traditionnel se caractérise par une implantation à l'alignement des rues et en ordre continu d'une limite séparative à l'autre, assurant une continuité visuelle de la rue. L'orientation des constructions s'établit en fonction des rues qu'elles bordent. L'accès à l'arrière des parcelles n'est donc pas toujours possible depuis la rue pour les véhicules. L'alignement du bâti est particulièrement visible dans les rues anciennes des trois noyaux urbains.

- **Hauteurs et volumétrie**

Les **maisons rurales** présentent souvent des rectangles allongés de type longère de 13 à 18 mètres de long en moyenne, généralement de plain-pied avec combles non aménagés d'une hauteur d'environ 6 à 7 mètres.

Les **maisons de village** sont recensées le long des rues principales anciennes de chaque village : Saint-Rieul et du Chaudron pour Ducy, rue de l'Eglise et rue Saint Martin pour Fresnoy, rue Saint-Vincent et rue des Dix Arpents pour le Luat. Elles présentent une volumétrie proche de celle des maisons rurales mais possèdent un étage aménagé et des combles non aménagés.

III - Organisation du tissu urbain

Les maisons de village et maisons bourgeoise



Elles peuvent avoir des ornements de façades plus fournis que sur les maisons rurales : frises et bandeaux, œil de bœuf.

Les **maisons bourgeoises** sont rares sur la commune. On recense seulement quelques constructions, en arrière de trame bâtie ou aux croisements de routes importantes. Ces bâtisses sont de forme rectangulaires, mais souvent moins longues que les maisons de village, variants de 8 à 12 mètres. Elles présentent souvent un étage voire un étage avec comble.

Les bâtiments des **corps de ferme** sont regroupés en U pour former une cour centrale suffisamment vaste afin de permettre les manœuvres des engins agricoles. La hauteur des corps de ferme atteint 9 à 10 mètres au faîtage (et une emprise de 12 mètres) pour les bâtiments contenant un étage.

- **Des matériaux de façades homogènes, en moellons ou enduit**

Le bâti traditionnel de Fresnoy-le-Luat est très largement en moellons de pierres calcaires, plus rarement en pierre de taille. La pierre est soit recouverte en partie ou totalement d'un enduit au plâtre ou à la chaux grasse, soit laissée apparente, dite «à pierre vue». Les couleurs du bâti vont du blanc-gris au blond. Ces façades s'observent à la fois pour les maisons rurales et les corps de ferme, ce qui donne une grande homogénéité au patrimoine bâti ancien. Quelques habitations, notamment une partie du corps de ferme rue du Château à Fresnoy se distinguent par l'emploi de la brique, ce qui reste rare dans le bâti traditionnel du village.

Le bâti traditionnel peut avoir des ornements de façades et mêle parfois moellons et pierres de taille à travers leurs modénatures : corniches, bandeaux, encadrement de baies, chaînes d'angle, motifs. Ces éléments font partie de l'architecture de la construction et il est préconisé de les conserver lors d'un ravalement de façade.

III - Organisation du tissu urbain

Le corps de ferme



- **Les murs en pierres**

Les murs traditionnels, qui construisent la clôture des jardins (ou les anciens jardins) du bâti ancien de Fresnoy-le-Luat, marquent le paysage. Ils délimitent la séparation entre l'espace public et l'espace privé et préservent l'intimité des parcelles. Leur hauteur est variable, pouvant aller jusqu'à 2 mètres.

On compte notamment des murs en moellons autour des jardins et vergers ou en bordure de propriété. Ces murs emblématiques sont nombreux sur la commune, on en retrouve dans les trois noyaux, ce qui donne une impression de continuité du bâti.

Ces murs anciens, nettement visible dans le paysage communal, constituent un atout patrimonial pour la commune.

Les murs anciens



- **Des toitures en tuiles traditionnelles**

Les couvertures des constructions anciennes sont en tuiles plates de petit moule et de couleur brune (quand les toitures n'ont pas été rénovées et remplacées par des tuiles mécaniques).

La forme des toitures des maisons rurales est à 2 pentes. Les annexes peuvent avoir des toitures à une pente. Les toitures ne débordent quasiment jamais des pignons. Leurs pentes sont généralement comprises entre 30° et 55° à l'horizontale.

Les souches de cheminées sont pour la plupart en briques ou dans des matériaux similaires à ceux utilisés sur les façades.

- **Des ouvertures et menuiseries typiques**

Les ouvertures sont conçues dans un souci d'harmonie des rythmes et des dimensions. Les ouvertures traditionnelles sont plus hautes que larges et dans les façades, les pleins dominent sur les vides. Les pignons sont rarement percés d'ouvertures.

Les fenêtres sont traditionnellement à deux vantaux de 6 carreaux et en bois. Les volets sont le plus souvent à deux battants et en bois peints, généralement de couleur marron, blanc, vert clair, bleu clair ou rouge, formés de planches assemblées par des barres sans écharpe.

Les lucarnes sont rares à Fresnoy-le-Luat sur le bâti ancien, et de façon générale dans l'entité paysagère du Valois-Multien. Quelques rares habitations présentent des lucarnes à 2 pans, dites jacobine ou en bâtière, ou bien des lucarnes à croupe, dite capucine, sur des pans de toiture sur pignon.

Certaines toitures de bâtiments anciens ont fait l'objet d'ouvertures récentes à travers des fenêtres de toit permettant l'aménagement des combles.



III - Organisation du tissu urbain

Le bâti récent



Maison en construction à Ducy



ARCHITECTURE RÉCENTE

Les habitations réalisées de la seconde moitié du XX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, sont implantées en retrait de l'alignement des voies (le plus souvent de 4 à 5 mètres) et en règle générale au milieu de la parcelle, et adoptent donc une forme pavillonnaire. Le reste de la parcelle est aménagé en jardin d'agrément (pelouse, fleurissement, plantations d'agrément). Un espace réservé au stationnement des véhicules est fréquent sur la partie donnant sur la rue. Ces jardins et espaces libres de construction sont donc bien visibles depuis l'espace public. Des annexes (garages, abris de jardin) peuvent parfois venir s'ajouter à la construction principale.

La hauteur des constructions principales correspond à un rez-de-chaussée plus combles, aménagées ou non. Les toitures ont deux pentes. Les matériaux généralement employés sont le parpaing ou la brique, enduit dans les deux cas, de teinte pierre calcaire.

- **Des clôtures de types et de hauteurs variés**

Le tissu pavillonnaire récent, discontinu d'un terrain à l'autre, diffère de l'habitat ancien construit en continuité. La continuité urbaine des rues est assurée par les clôtures dont il convient d'être vigilant sur leurs formes et sur les matériaux utilisés afin d'éviter un agencement disparate.

À Fresnoy-le-Luat, on observe des types de clôtures variables composées soit d'un mur bahut enduit, surmonté de grilles en ferronnerie ou barrières en bois ou PVC, de hauteur variable, soit de clôtures végétales, généralement doublé d'un muret.

La hauteur des clôtures est relativement homogène, autour de 1,50 mètre, pouvant atteindre 2 mètres pour les clôtures végétales. À noter que parmi les clôtures végétales, la présence de conifères domine : facile à l'entretien, ces espèces végétales non locales ne participent pas à la préservation de la biodiversité locale. Le PLU pourra préconiser des espèces locales et de préférence mélangées.

III - Organisation du tissu urbain

3.3 Éléments du patrimoine bâti



L'Atlas des Patrimoines du ministère de la Culture identifie les bâti remarquables sur les trois bourgs de Fresnoy-le-Luat.



Chapelle du Luat (façade est à gauche, ouest à droite)



Eglise Saint-Maurice à Ducy

Commune de Fresnoy-le-Luat

LE BÂTI D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

L'église Saint-Martin à Fresnoy, construite au XIIIème siècle a conservé une partie de son architecture. C'est au XVIème siècle que l'église subit d'importantes transformations. Le site des Églises de l'Oise indique que «La nef, alors voûtée d'ogives pourvues au sud d'un bas-côté avec lequel elle communique par des arcades retombant sur des piles circulaires, change complètement de visage. Ses voûtes sont reçues sur des consoles moulurées».

Un clocher porche, d'exécution soignée est par ailleurs ajouté. La flèche est de type gothique, le clocher et le portail sont de type Renaissance et datent du XVIème ou du XVIIème siècle. **Le clocher de l'église est inscrit Monument Historique depuis 1928.**

L'église Saint-Maurice à Ducy, est elle aussi particulièrement remarquable grâce à son environnement ouvert et végétal. Elle a notamment bénéficié d'une importante restauration dans les années 1970. Elle date cependant du XIIème siècle pour les parties les plus anciennes, bien qu'on ne retrouve que peu d'éléments anciens.

La chapelle du Luat est aussi d'intérêt patrimonial. Sa préservation fait l'objet de différentes vellités depuis les années 1970. La fondation de



Eglise Saint-Martin à Fresnoy

la Sauvegarde de l'Art Français a même accordé une subvention de 100 000 francs en 1980 pour sa réhabilitation. Le bâti a en effet été réhabilité, même si l'architecture n'a pas été reproduite strictement à l'identique.

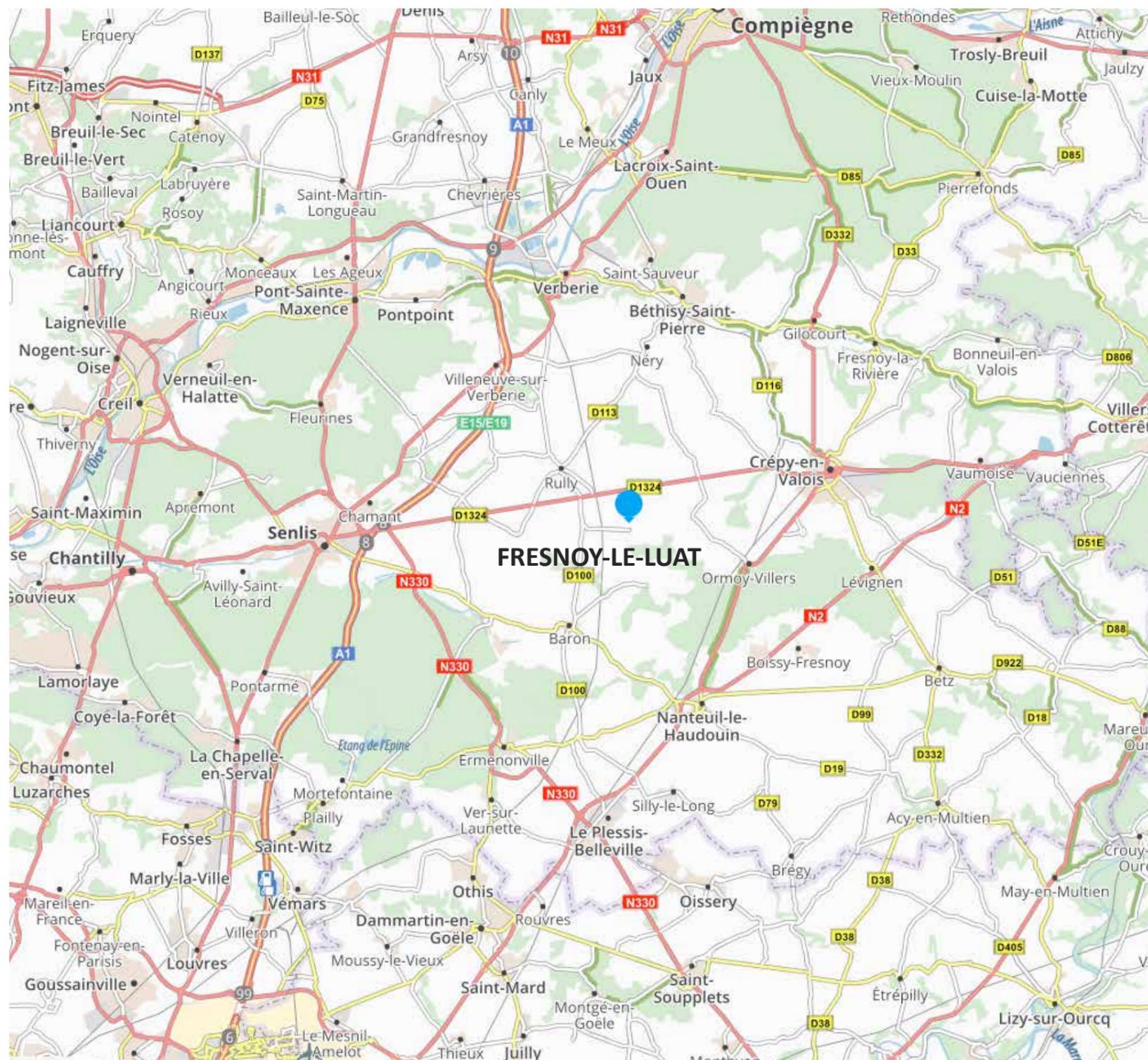
L'église du Luat est inscrite Monument Historique par arrêté depuis 1928 également.

D'autres bâti et patrimoines culturels peuvent être identifiés au PLU (par exemple d'anciens lavoirs ou des calvaires).

Patrimoine bâti remarquable

IV - Infrastructures et déplacements

4.1 Organisation du réseau viaire et du stationnement



Source: Viamichelin

LES RÉSEAUX VIAIRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Fresnoy-le-Luat est directement desservi par un axe routier d'intérêt départemental, la RD100 qui relie le Plessis-Belleville à la vallée de l'Oise (rive gauche) selon un axe nord-sud. Cette départementale permet d'accéder rapidement à la trame urbaine de Ducy qui est déviée depuis quelques années. La RD100 permet notamment de joindre les villages de Rully et de Baron depuis Ducy. Elle se situe sur l'ouest du territoire communal, à l'ouest de Ducy. Les habitants privilégient cet axe pour rejoindre la RN2 (au sud) au niveau de Nanteuil-le-Haudouin, pour se rendre en région parisienne, notamment sur le pôle d'emplois autour de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle.

La RD100 est reliée à la RD 1324 qui passe en frange nord du territoire et permet de joindre Senlis (puis Creil et Beauvais) vers l'ouest (en 15 minutes) et Crépy-en-Valois à l'est (en moins de 15 minutes). La RD 1324 rejoint la RN2 à Vauciennes et permet ainsi d'atteindre Villers-Cotterêts et le département de l'Aisne en 30 minutes depuis Fresnoy. Vers l'ouest, la RD 1324 permet de rejoindre l'A1 en direction de Paris ou de Lille (échangeur de Chamant à une dizaine de minutes de Fresnoy-le-Luat).

En mai 2016, on recensait un trafic d'environ 6395 véhicules/jour sur la RD 1324 dont environ 12,6% de poids-lourds, au niveau du carrefour avec la voie communale vers Fresnoy (sortie est du hameau de Beaurain). Cette départementale est identifiée comme infrastructure routière source de nuisances sonores. Une bande de 100

mètres de part et d'autre de la route est définie, à l'intérieur de laquelle des prescriptions particulières s'appliquent sur l'isolation acoustique des bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins, ainsi que les hébergements touristiques.

La RD1324 est un itinéraire adapté aux transports exceptionnels, pour la sécurité de la circulation de véhicules spéciaux, nécessaires à l'économie de certaines industries.

La RD100 reçoit un trafic journalier de 924 véhicules par jour dont 5,9% de poids-lourds, en 2017 (point de comptage au nord de Baron). Ce trafic est haussé puisqu'il était de 838 véhicules par jour en juin 2013.

Depuis la RD100, une voie communale ouest/est, parallèle à la RD1324, dessert successivement les noyaux urbains de Ducy, de Fresnoy et de Le Luat.

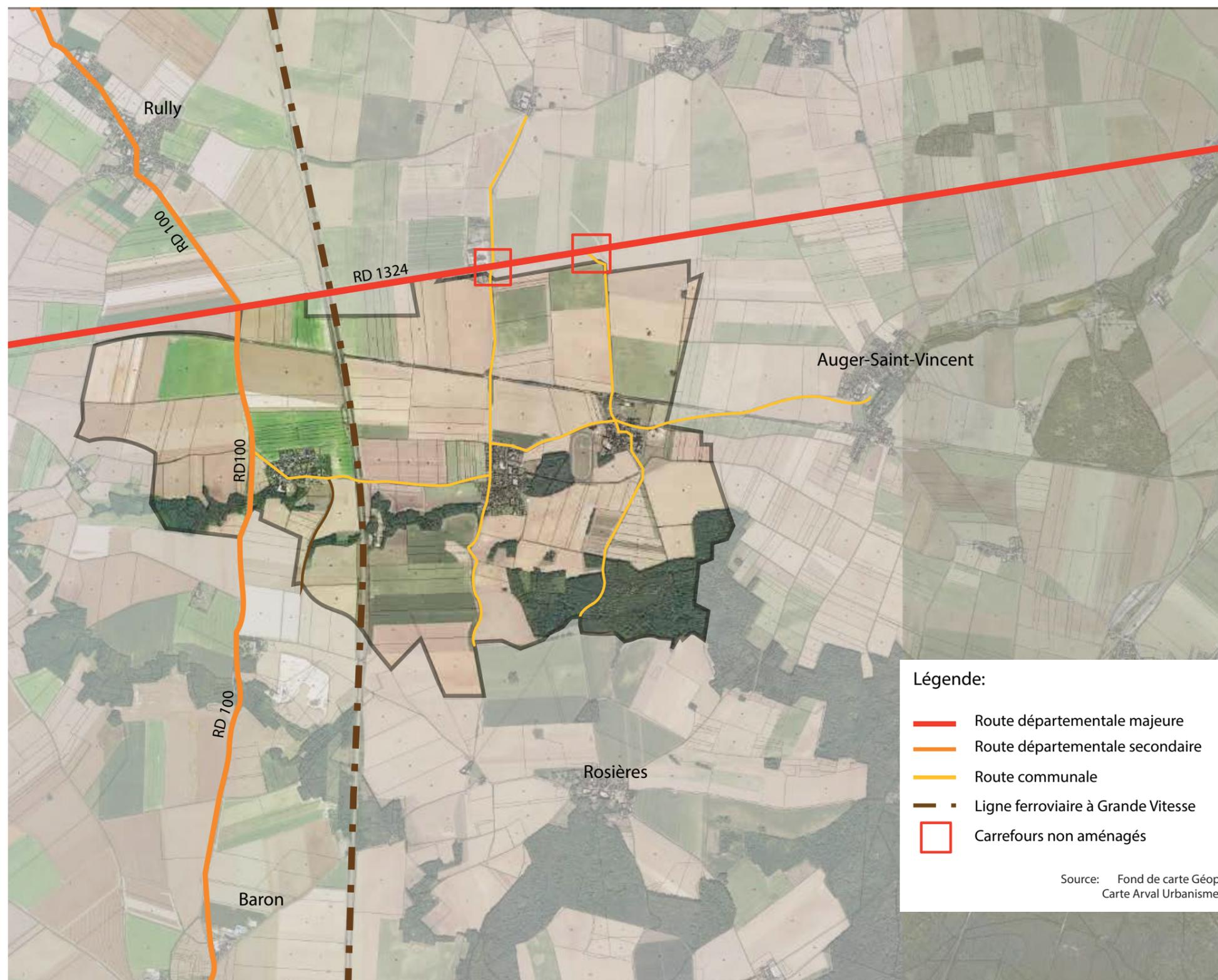
Traversant le territoire, la ligne ferroviaire TGV reliant Paris à Lille constitue une fracture physique importante sur la commune. Cette ligne engendre une bande de nuisances sonores de 300 mètres de part et d'autre, à l'intérieur de laquelle une isolation acoustique renforcée des bâtiments est demandée.

Aucune ligne de transport ferroviaire ne dessert la commune. La plus proche se situe à Crépy-en-Valois ou Nanteuil-le-Haudouin. La ligne K du TER permet de relier la gare de Paris Nord à la gare de Crépy-en-Valois, ce qui constitue une opportunité, voire une nécessité pour les travailleurs se rendant en région parisienne quotidiennement.

Le réseau viaire à l'échelle régionale

IV - Infrastructures et déplacements

Le réseau viaire à l'échelle du territoire communal



LE RÉSEAU VIAIRE À L'ÉCHELLE LOCALE ET LE STATIONNEMENT

Depuis la RD1324, les trois noyaux urbains de Ducey, Fresnoy et Le Luat sont desservis par un axe routier. La RD100 conduit à Ducey, son carrefour avec la RD1324 est aménagé. Deux routes communales (rue de Beurains, rue Saint-Jean) conduisent respectivement à Fresnoy et au Luat. Les carrefours avec la RD1324 ne sont pas sécurisés, le croisement permettant d'accéder au Luat est particulièrement dangereux.

Les routes communales qui quadrillent le territoire sont des routes de très faible fréquentation en étant utilisées quasi exclusivement par les habitants de la commune.

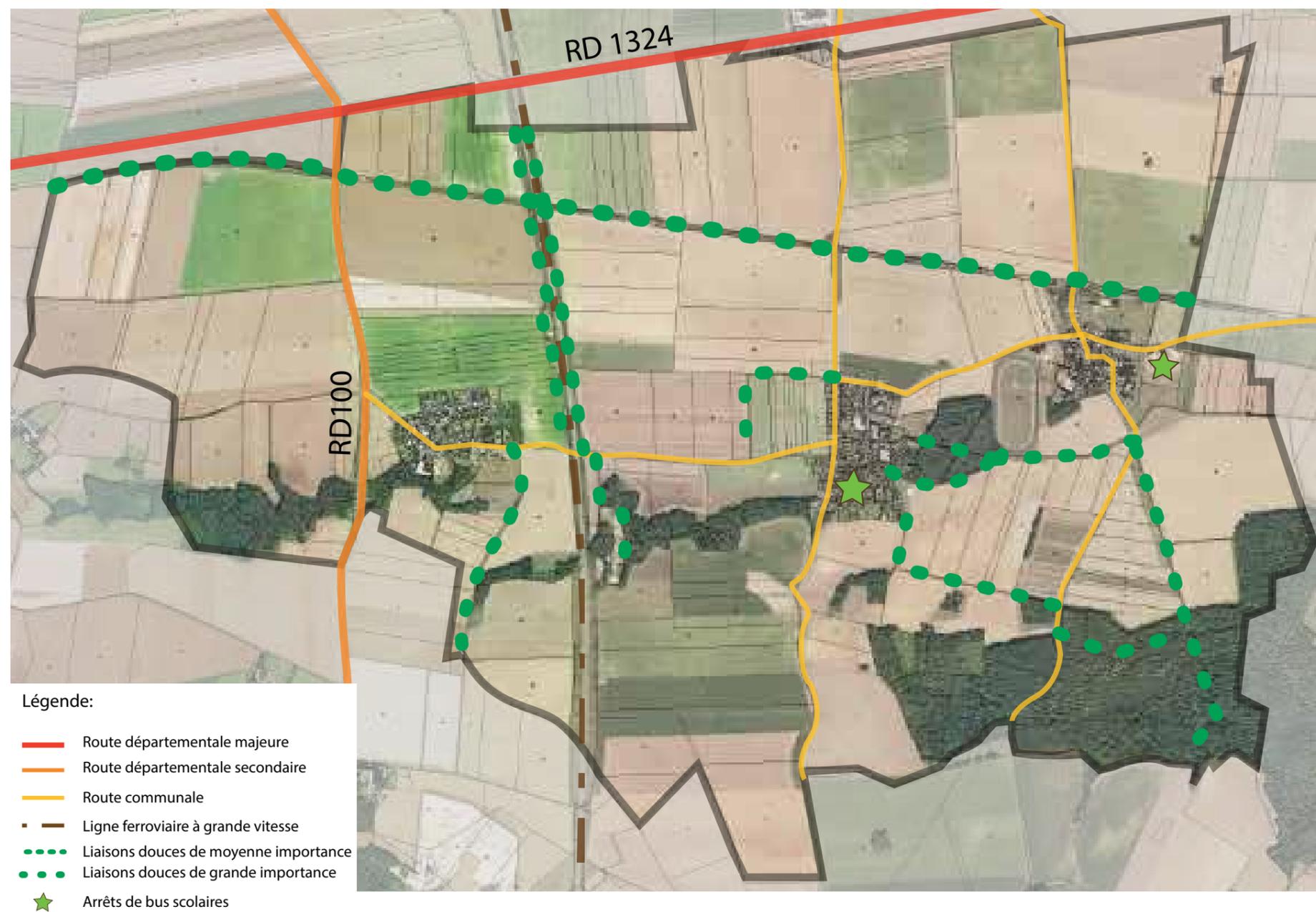
L'axe ouest-est constitué de la rue Saint-Rieul, rue du Puits Cailleux, rue de Ducey, rue du Château, rue des Dix Arpents, rue Saint Vincent est le seul à relier les trois noyaux urbains depuis le carrefour aménagé entre la RD100 et la RD1324 ou encore depuis Auger-Saint-Vincent. Le croisement des véhicules n'est pas toujours évident, en particulier entre Le Luat et Auger-Saint-Vincent. Vers le sud, deux voies communales conduisent vers la commune de Rosières.

Dans le noyau urbain de Fresnoy-le-Luat, la rue de la Croix Lizot et la rue du Château constituent les axes de développement historique du village (selon une orientation Nord-Sud). Le maillage global est intéressant mais les autres rues (rue Saint Martin, rue du Chapitre, rue de la Croisette) sont étroites. À Ducey, la rue du Chaudron permet un bouclage par le nord du secteur urbanisé, tandis que les rues transversales (Saint Lazare, du Buissonnet, du Noyer) sont peu larges.

Le réseau viaire à l'échelle locale

IV - Infrastructures et déplacements

Le réseau viaire à l'échelle du bourg



Légende:

- Route départementale majeure
- Route départementale secondaire
- Route communale
- Ligne ferroviaire à grande vitesse
- Liaisons douces de moyenne importance
- Liaisons douces de grande importance
- Arrêts de bus scolaires

Source: Fond de carte Géoportail
Carte Arval Urbanisme 2019

Au Luat, les rues secondaires à l'axe principal est/ouest (rue Saint Vincent - rue des Dix Arpents) et nord/sud (rue Saint Jean) sont également étroites.

Globalement peut être posée la question d'une hiérarchisation des voies qui permettraient d'envisager des sens de circulation en mesure de libérer des emprises sur l'espace public pour le stationnement, les piétons et les vélos.

En effet, la révision du PLU permet de **se poser la question du devenir ce des emprises publiques**. Une majeure partie des emprises

publiques ne sont pas identifiées comme zones de stationnement. La population stationne sur des bas-côtés présentant assez d'espace pour ne pas entraver la circulation automobile. Elle pourrait être, en revanche, gênante pour la circulation des véhicules de secours ou de services, ou encore des engins agricoles. La commune de Fresnoy-le-Luat n'est pas un lieu identifié de passage fréquent de poids-lourds, ce qui permet de considérer les stationnements sur la chaussée peu dangereux dans la plupart des cas.

Cependant, **l'absence de signalisation horizontale identifiant**

des emplacements de stationnement possibles encourage le stationnement non organisé. Certaines zones communales identifiées ci-après présentent des risques pour la circulation, du fait de la faible visibilité de la zone ou de l'absence de place suffisante pour le stationnement et la circulation simultanés. Des marquages au sol permettant de repérer les zones interdites au stationnement pourraient être à envisager.

Il est à noter qu'il **existe les emplacements identifiés qui permettent l'accès aux principaux services communaux** (la nouvelle mairie, l'accès aux zones de collectes de déchets et quelques zones de stationnement à destination des populations). Quelques cheminements piétonniers sont identifiables, occupés par des automobiles riveraines. Ces cheminements sont cependant minoritaires et les autres bordures viaires sont le plus souvent inadaptés pour les familles (poussettes) ou non-conformes aux normes PMR.

Il existe par ailleurs des voies douces qui permettent de parcourir le territoire. Ce sont, pour la plupart, des chemins agricoles. On trouve aussi des passages le long de l'ancienne voie de chemin de fer.

La rue de la Croix Lizot est prolongée par la rue de la Montagne, ces deux rues sont occupées par une chaussée à double sens de circulation.

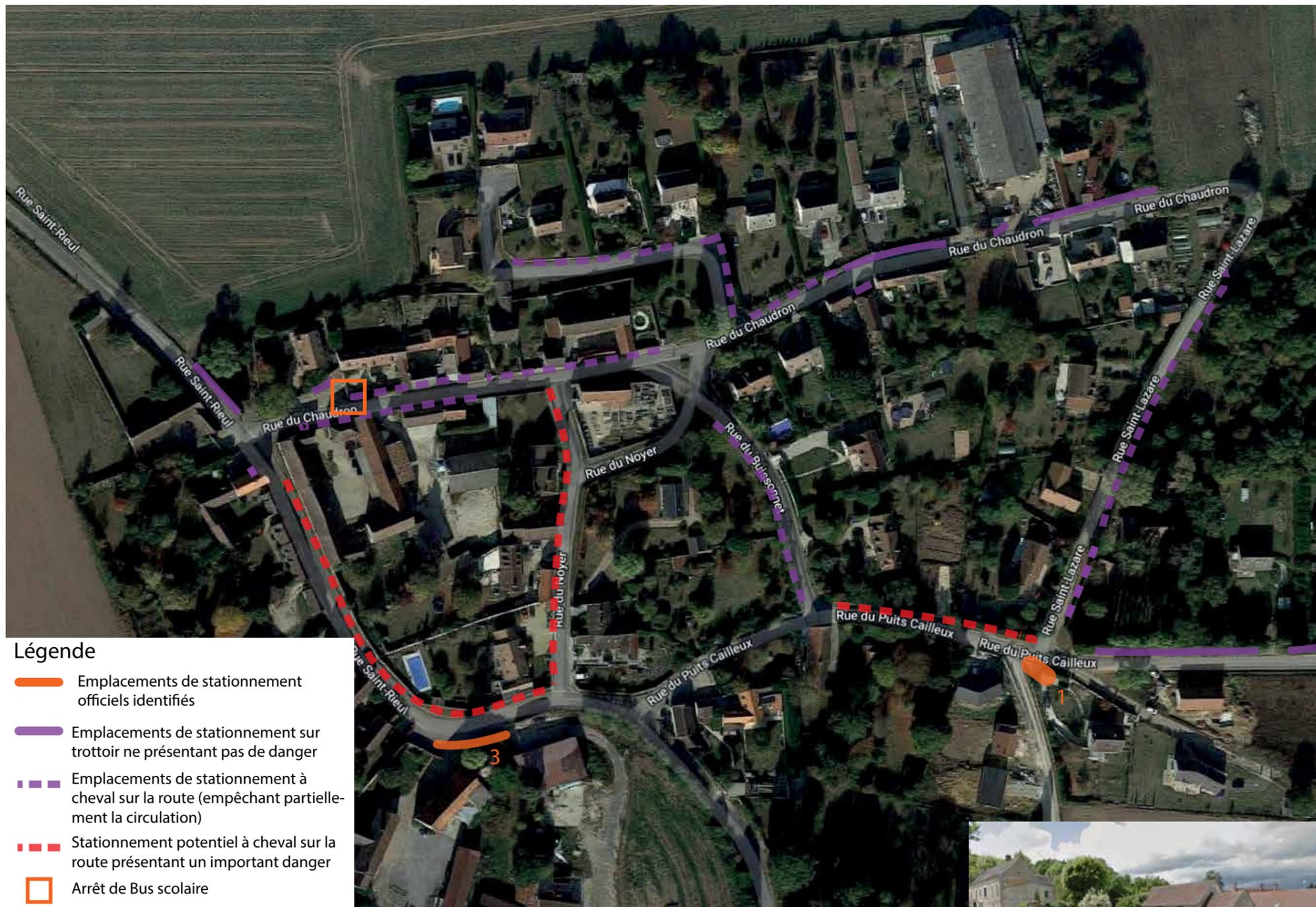
Sur Ducy, la rue du Chaudron constitue l'axe d'habitation le plus important, c'est aussi celui qui offre le plus d'opportunités de stationnements pour les habitants grâce à son emprise un peu plus importante. La rue Saint-Rieul est importante car elle permet de rejoindre Fresnoy-le-Luat par la rue du Puits Cailleux. Cependant, ces deux voies à double sens sont étroites et offrent peu de possibilités de passage.

Sur Le Luat, c'est la rue des Dix Arpents, prolongée de la rue Saint-Vincent qui constitue l'axe de développement urbain. Le croisement de ces rues avec la rue Saint Jean semble offrir une centralité au nœud urbain. Ces rues, les plus larges, permettent d'offrir des stationnements et un lien vers Fresnoy à l'ouest et Auger-Saint-Vincent à l'est.

Le réseau viaire à l'échelle locale

IV - Infrastructures et déplacements

Emplacements de stationnement à Ducy



- Légende**
- Emplacements de stationnement officiels identifiés
 - Emplacements de stationnement sur trottoir ne présentant pas de danger
 - - - Emplacements de stationnement à cheval sur la route (empêchant partiellement la circulation)
 - - - Stationnement potentiel à cheval sur la route présentant un important danger
 - Arrêt de Bus scolaire

Source: Fond de carte Google 2019
Carte Arval Urbanisme

Le stationnement pose certains problèmes dans le reste du bourg au Luat, mais aussi à Fresnoy et Ducy. Le plus souvent, les ménages possèdent des parkings ou des emplacements privés à l'intérieur des propriétés ou des garages, ce qui limite les problèmes de stationnement. La densification des logements au sein de la trame bâtie pourrait accroître les difficultés de stationnement.



Stationnement possible à gauche rue du Chaudron



Stationnement non gênant à gauche rue du Chaudron, mais utilisant le trottoir réservé aux piétons



Emplacement de stationnement rue Saint Rieul



Stationnement sur la chaussée pouvant être gênant, rue Saint-Rieul

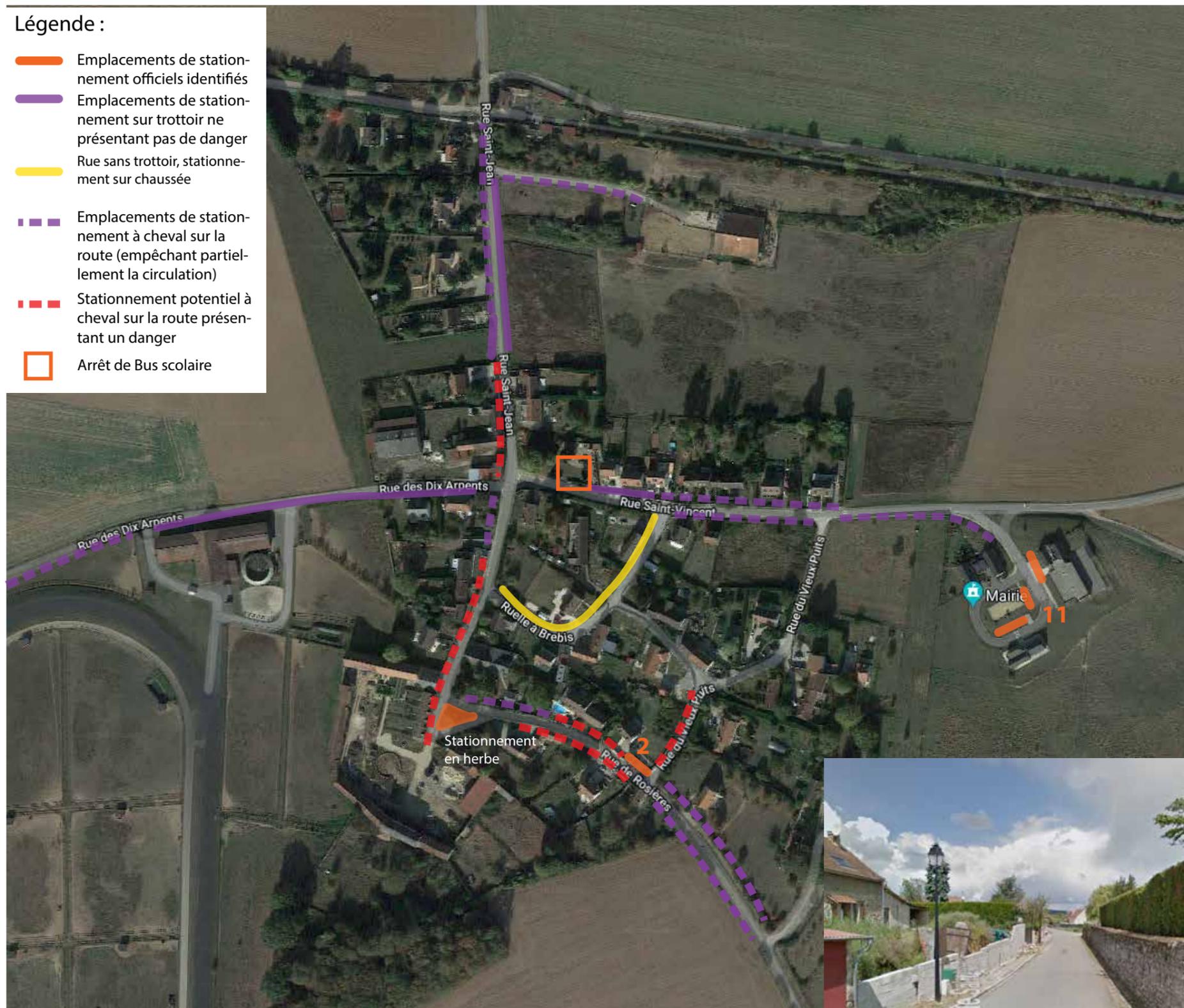
Le réseau viciaire à l'échelle locale

IV - Infrastructures et déplacements

Emplacements de stationnement à Le Luat

Légende :

- Emplacements de stationnement officiels identifiés
- Emplacements de stationnement sur trottoir ne présentant pas de danger
- Rue sans trottoir, stationnement sur chaussée
- - - Emplacements de stationnement à cheval sur la route (empêchant partiellement la circulation)
- - - Stationnement potentiel à cheval sur la route présentant un danger
- Arrêt de Bus scolaire



Rue Saint Jean, emprise de voirie ne permettant pas d'envisager du stationnement sur voirie



Emprise rendant possible du stationnement le long de la voirie.



Stationnement sur chaussée difficile à envisager dans la ruelle à Brebis



Stationnement sur la chaussée possible par endroit.

Le réseau viaire à l'échelle locale

IV - Infrastructures et déplacements

4.2 Organisation des cheminements doux



La commune compte quelques places de stationnement publiques, notamment près de la Mairie et de l'école (une dizaine de places). D'autres emprises dédiées au stationnement pourraient éventuellement être prévues, par un simple marquage au sol, ou par l'aménagement de poches de stationnement dans les dents creuses du village, de façon à garantir le stationnement en dehors de la chaussée et des bas-côtés. Des sens de circulation pourraient également être envisagés pour permettre de matérialiser des emprises vouées au stationnement (du même côté ou en chicane) le long de la chaussée dont l'emprise circulaire serait réduite à un sens de circulation. Par ailleurs, Fresnoy-le-Luat ne dispose ni de stationnement pour les vélos, ni de bornes pour le rechargement de véhicules électriques.

LES CHEMINEMENTS PIÉTONS ET CYCLES

Dans le bourg, les déplacements piétons sont globalement assurés par des trottoirs, dont l'étroitesse et/ou le stationnement des véhicules empêche la circulation des piétons. Au niveau de l'église/mairie de Fresnoy, un marquage au sol indique l'interdiction de stationner, protégeant les éventuels piétons. Les récents travaux de la mairie et de l'école au Luat permettent par ailleurs un espace réservé et protégé avec des emplacements de stationnement correspondants.

Au sein de la partie communale du massif du bois du Roi, il existe des chemins, le plus souvent privés et inaccessibles pour les promeneurs. Pour se rendre à Auger-Saint-Vincent à pied ou à vélo, le trajet représente environ 2,5 km et 30 minutes de marche ou 11 minutes en vélo. De nombreux sentiers et des chemins dans l'espace agricole permettent balades pédestres et cyclistes au sein de la commune ; l'ancienne voie ferrée (Senlis - Duvy) pourrait être valorisée.

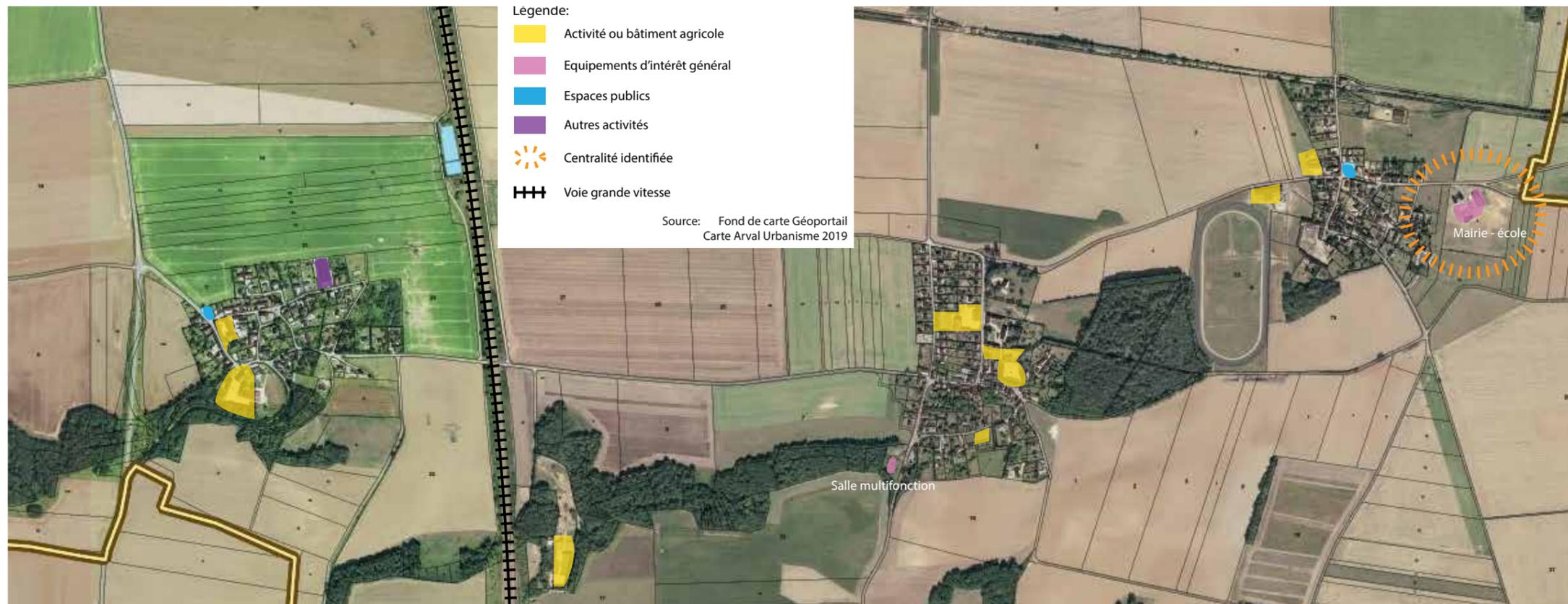
Les deux noyaux urbains de Ducy et de Fresnoy sont facilement joignables à pied. L'itinéraire présente une zone de danger au passage de la ligne ferroviaire, mais le reste de la liaison peut se faire sans difficulté en précisant cependant que les bas-côtés ne sont pas aménagés. Quant à la liaison entre Fresnoy et le Luat, elle se fait également très rapidement puisque les deux noyaux sont proches. À noter que le chemin allant de la rue Saint Martin à la rue de Rosières, passant au sud du centre équestre, est intéressant pour relier les deux trames bâties en évitant de longer la route. Il pourrait se prolonger jusqu'à l'école.

Aucun chemin de grande randonnée n'est identifiable sur le territoire. Un chemin de randonnée, le GR11 «le Grand Sentier de l'Île de France», contourne le territoire communal de Fresnoy-le-Luat et permet de joindre Montépilloy et Crépy-en-Valois. Ce chemin de Grande Randonnée est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires et Promenade de Randonnée (PDIPR) ayant pour vocation de préserver les chemins ruraux et la continuité des itinéraires qui y sont recensés.

Au sein de l'espace agricole, plusieurs chemins permettent la circulation des engins agricoles sur tout le territoire communal.

IV - Infrastructures et déplacements

4.3 Organisation des équipements et espaces publics



LES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

La commune compte les équipements usuels d'un village d'environ 500 habitants. Fresnoy-le-Luat est organisé en 3 noyaux distincts, ce qui empêche l'identification d'un unique centre-bourg comportant les équipements. Le centre attractif se situe à Le Luat, où sont installées la nouvelle mairie et l'école. La commune ne possède pas de cimetière hors bourg urbain. Une église paroissiale datée du XV^{ème} siècle, l'église Saint-Martin est située au centre de Fresnoy.

L'école de Fresnoy-le-Luat fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) comptant 7 classes au total représentant 144 élèves pour l'année scolaire 2018/2019. Le regroupement concerne les communes de Fresnoy-le-Luat (classes de petite, moyenne et grande section de maternelle), Trumilly (classes de grande section de maternelle, CP, CE1 et CE2), Auger-Saint-Vincent (classes de CE2, CM1 et CM2) et Rocquemont (pas de classe). Le périscolaire se situe à Auger-Saint-Vincent, les trois communes proposent une cantine.

Les collégiens sont rattachés au collège public de Crépy-en-Valois. Les lycéens sont eux aussi rattachés aux établissements de Crépy-en-Valois.

Le centre bourg équipé du Luat est difficilement accessible pour les habitants de Fresnoy et encore davantage pour ceux de Ducy, qui privilégient très majoritairement de s'y rendre en voiture. La barrière physique constituée par la

voie de TGV peut être traversée en sécurité à pied. De plus la route de Ducy qui permet de joindre Ducy et Fresnoy, puis le Luat est dangereuse pour les piétons (pas de véritables bas-côtés stabilisés). Peu de sentes et chemins permettent à l'heure actuelle d'y accéder facilement. Les liaisons entre le Luat et Fresnoy sont davantage sécurisées. La mairie et l'école sont atteignable en environ 15 à 20 minutes à pied depuis le centre de Fresnoy et en environ 23 minutes à pied depuis le centre de Ducy. La liaison Fresnoy/le Luat se fait en 1 min en voiture et celle Fresnoy/Ducy en 3 min. La situation de l'école de la mairie à Le Luat entraîne nécessairement des flux pendulaires aux heures d'école. Les emplacements de stationnement situés à côté de l'école et de la mairie offre une capacité qui permet de ne pas gêner la circulation. Un dépôt postal est situé à Fresnoy, rue de l'Église, en face de l'église, ainsi qu'à Ducy et au Luat.

Peu d'équipements de loisirs sont identifiables sur la commune. Les mares situées à Ducy et au Luat, ainsi que la place de la mairie sont les seuls espaces publics de plaisance ou de loisir. Au sud de Fresnoy, se trouve la salle communale et une aire de jeux extérieurs assez peu utilisée (elle pourrait être réhabilitée).

Les sentiers et chemins présents dans les trois bourgs permettent cependant aux habitants de profiter des paysages. Le centre équestre présente un intérêt particulier comme activité de loisirs extérieurs.



Bassin situé à l'entrée du bourg de Ducy et site présentant une activité artisanale 19 rue du Chaudron

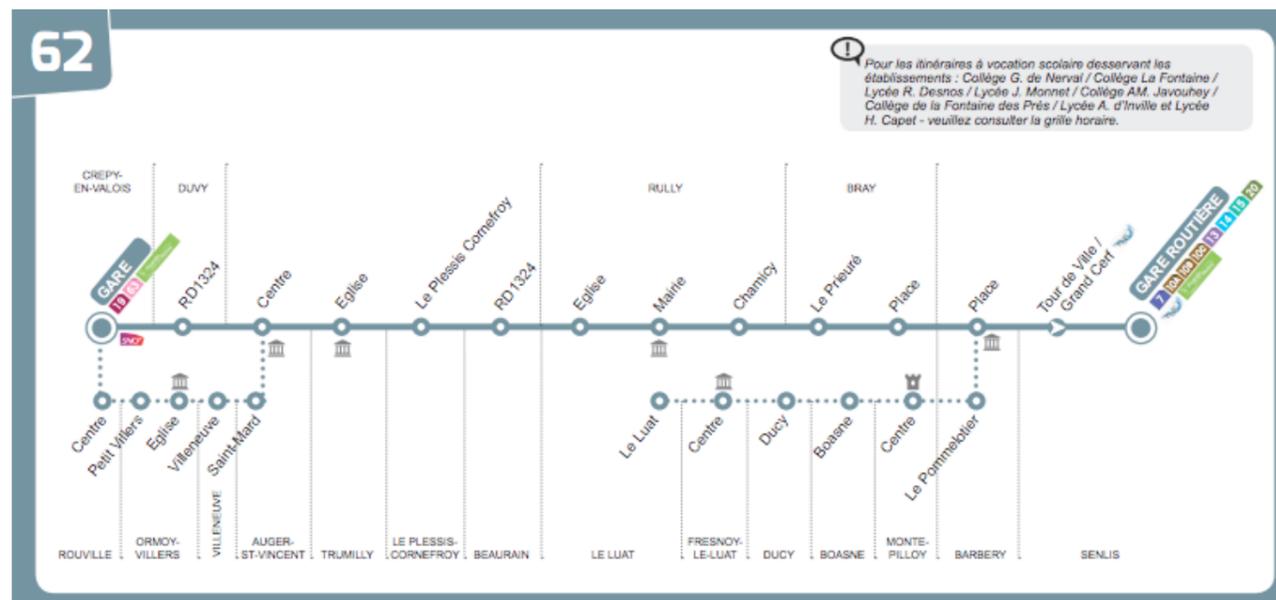


Ecole du Luat et église Saint-Martin à Fresnoy

IV - Infrastructures et déplacements

4.4 Les transports collectifs

Desserte de la ligne 62



Source: Oise Mobilité 2019

LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Les habitants peuvent se rendre aisément à la **gare de Crépy-en-Valois** située à **15 mn en voiture** et qui dispose de parcs de stationnement. La ligne TER Paris/Laon permet de se rendre à Paris en 35 mn à raison de plus d'une vingtaine de trains par jour. La proximité de Crépy-en-Valois, et notamment de sa gare, est un véritable atout pour la commune. Le temps de parcours pour se rendre dans l'agglomération parisienne peut être plus rapide en transport en commun qu'en voiture, en fonction du trafic. La bonne desserte de la gare de Crépy-en-Valois par les différents moyens de transport (automobiles, transports en commun) depuis le bourg de Fresnoy-le-Luat est donc un véritable enjeu. La gare de Nanteuil-le-Haudouin est également fréquentée.

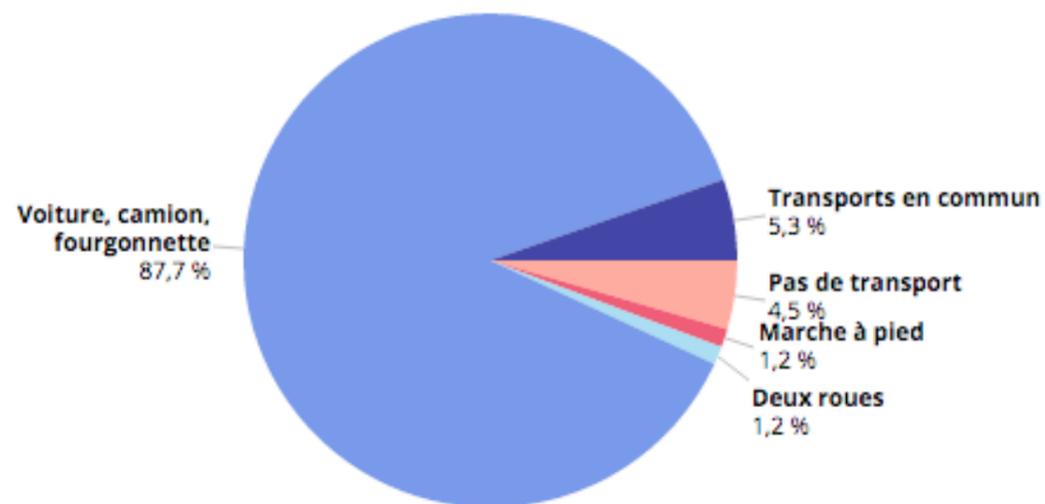
La **ligne régulière 62 du réseau Oise mobilité permet de rejoindre Crépy-en-Valois et Senlis** (ligne Senlis-Crépy-en-Valois). Elle dessert Ducy, Fresnoy et le Luat deux fois par jours.

Dans le cadre du regroupement Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), les cars scolaires desservent Fresnoy et le Luat en direction d'Auger-Saint-Vincent puis Trumilly respectivement à 9h39 et 8h41 et 13h24 et 13h26 et dans le sens inverse à 12h10 et 12h12 et 17h04 et 17h06 quatre fois par semaine. Ces bus sont uniquement à destination des enfants du RPI.

Les trois noyaux urbains de Ducy, Fresnoy et le Luat sont tous trois desservis par des lignes scolaires qui amènent jusqu'aux collèges et lycées de Crépy-en-Valois et de Senlis. A noter que les cars scolaires peuvent également être emprunté par les non scolaires, dans la limite des places disponibles.

Part des moyens de transport utilisés par les actifs de 15 ans et plus ayant un emploi et résidants à Fresnoy-le-Luat

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016



Source: Insee - RP2016

Arrêt de bus devant l'ancienne mairie à Fresnoy



Arrêt de bus à Ducy



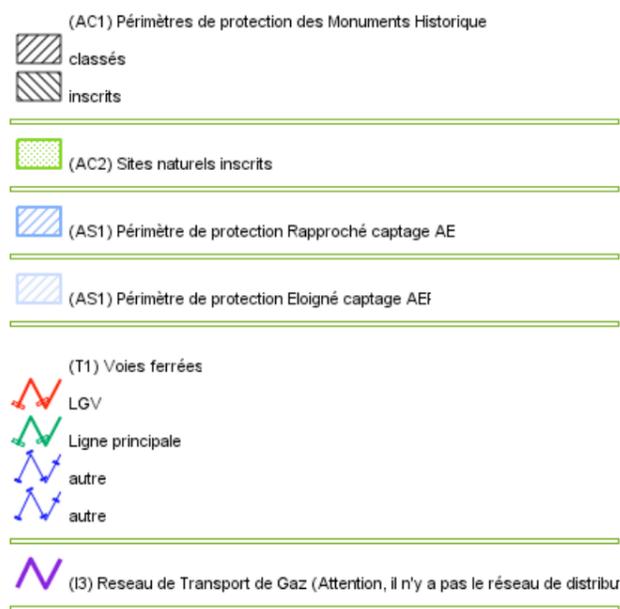
Arrêt de bus rue de l'école/la mairie à le Luat



IV - Infrastructures et déplacements

4.5 Les réseaux et leurs servitudes

Les servitudes d'utilité publique



Source: Cartélie - DDT60

L'EAU POTABLE

Sur la commune, la gestion de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est confiée à la SAUR depuis le point de captage situé entre les noyaux de Fresnoy et Ducy. La ressource en eau est protégée par un périmètre de protection institué par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité (DUP) en date du 4 mars 1987. Des bâtiments d'élevage de chevaux sont situés dans le périmètre éloigné du point de captage à une distance suffisante pour respecter la réglementation applicable.

Toute la partie est du territoire de Fresnoy-le-Luat est par ailleurs concernée par une aire d'alimentation de captage prioritaire dont le centre est à Auger-Saint-Vincent, commune comptant, trois points de captages d'eau destinée à la consommation humaine et plusieurs aires d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine couvrant la quasi-totalité de son territoire. L'eau prélevée est de bonne qualité bactériologique. Concernant l'analyse physico-chimique, la teneur en nitrates est de 12 mg/l bien inférieure au seuil de 50 mg/l limitant la potabilité de l'eau.

L'état actuel du réseau d'eau permet le raccordement de nouvelles constructions, malgré une pression plutôt faible, surtout à Ducy, et à condition que leur nombre soit limité et qu'il ne s'agisse pas d'opération d'ensemble. Une modélisation du réseau et de ses capacités est en cours de réalisation par la SAUR ce qui permettra de mieux envisager les réseaux d'eau à venir. La commune de Fresnoy vend de l'eau à Rosières. Un maillage des réseaux avec Auger-Saint-Vincent est par ailleurs envisagé par la commune afin de sécuriser les réseaux d'eau.

LA DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie est assurée par des poteaux et par des mares. La totalité du secteur aggloméré est suffisamment couvert par la défense incendie (en particulier au Luat où un poteau incendie avec réserve a été créé pour protéger l'école et la mairie et en 2018, une réserve incendie a aussi été créée sur la parcelle Z211). Le réseau répond aux normes du RDDECI (règlement départemental de la défense extérieur contre l'incendie) adopté en 2016.

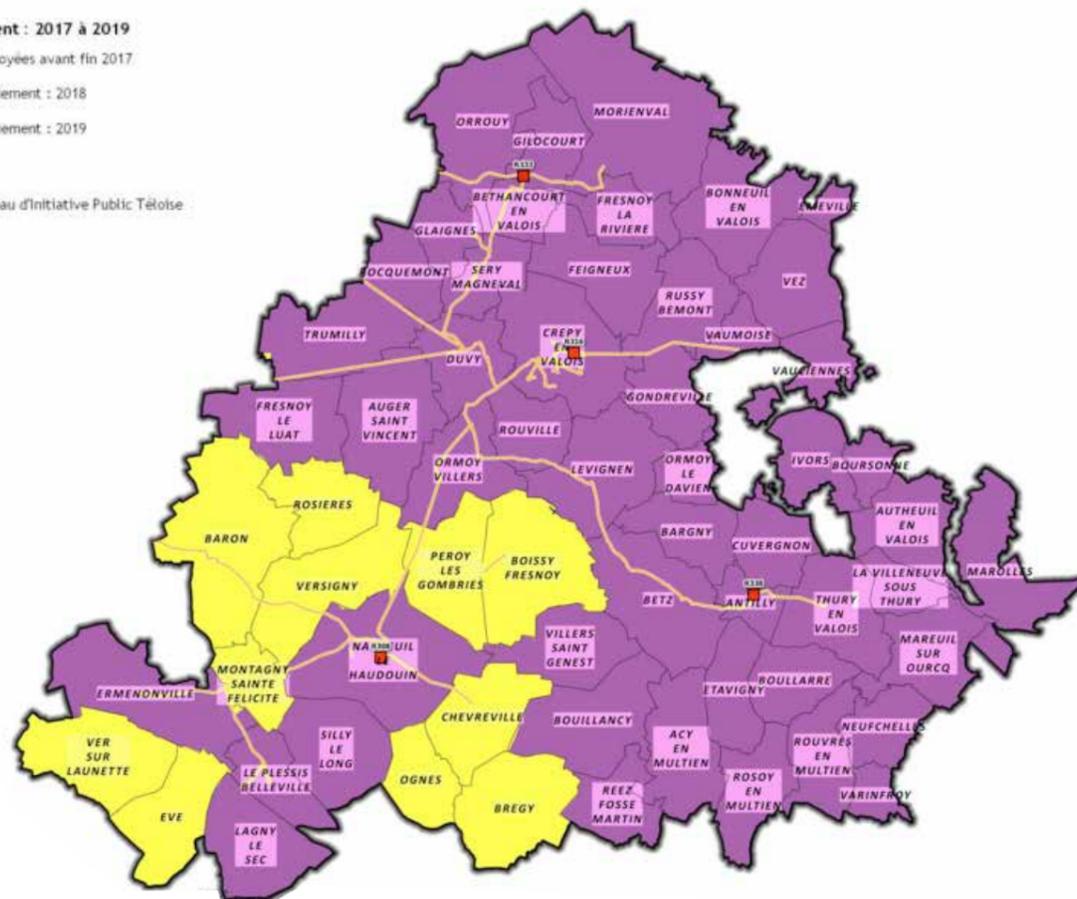
LES EAUX USÉES

La commune est en assainissement autonome. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CCPV est en charge du contrôle du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif.

IV - Infrastructures et déplacements

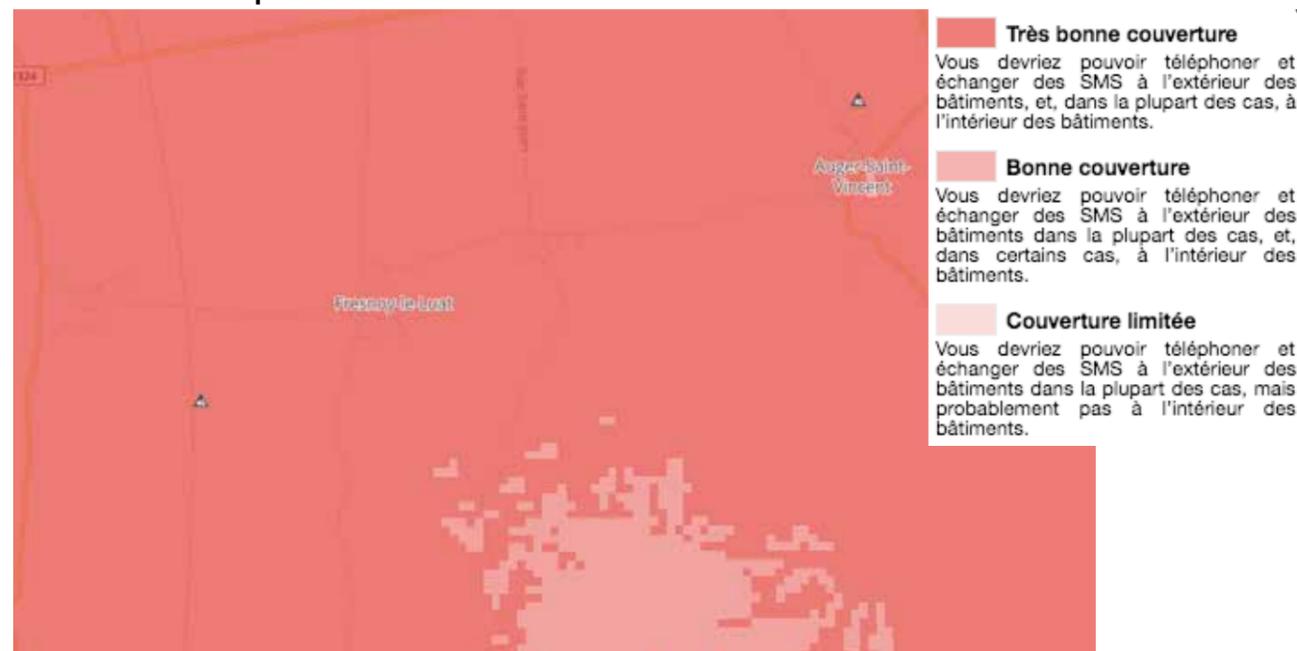
Année de déploiement du Très Haut Débit sur la CC du Pays de Valois

- Années de déploiement : 2017 à 2019
- Communes déployées avant fin 2017
 - Année de déploiement : 2018
 - Année de déploiement : 2019
 - NRO (2017)
 - Géne Civil Réseau d'Initiative Public Télése



Source: Schéma directeur d'Aménagement Numérique de l'Oise

Couverture de téléphonie mobile



Source: monreseauemobile.fr - outil cartographique de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des Postes)

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le gestionnaire du réseau électrique est le SE60. La commune accueille 9,033 km de haute tension entièrement souterrain et 6,076 km de ligne basse tension dont 0,545 km de réseau aérien. Aucun réseau ne présente de chute de tension supérieure à 10%. Globalement les réseaux Basse Tension de la commune peuvent accueillir des charges supplémentaires (dont le nombre et la puissance sont à définir via études). De plus les calculs montrent que globalement, chaque poste a une marge d'accueil permettant de recevoir des charges supplémentaires. Cependant ce nombre ne peut être défini exactement sans étude préalable. Il est donc nécessaire de réaliser ces études, particulièrement en cas d'opérations d'aménagements concernant plusieurs logements. Il est rappelé qu'en cas d'aménagements réalisés par un lotisseur, les mutations nécessaires de transformateurs et le raccordement au réseau sont à la charge du lotisseur, en revanche s'il s'agit d'habitations de construction individuelle, leur raccordement est à la charge de la commune. Une mutation des transformateurs est réalisable en cas de nécessité (excepté celui situé près du captage d'eau potable).

AUTRES SERVITUDES

En dehors des périmètres de protection du captage d'eau potable, la commune est concernée par un site naturel inscrit à l'ouest du territoire et deux périmètres autour de monuments historiques impactant les zones urbaines de Fresnoy et de le Luat pour la préservation du patrimoine architectural. La commune est par ailleurs traversée par un réseau de transport de gaz (pas de réseau de distribution), par une ligne électrique haute tension et par la voie TGV.

LE DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE

Le département de l'Oise a officiellement lancé le 2 décembre 2013 le programme «Oise Très Haut Débit» à travers le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Oise (SDTAN60). Ce programme vise à équiper le territoire de la fibre optique. Dans le cadre de la Délégation de Service Public, Oise Numérique est chargée de l'exploitation et de la commercialisation du réseau du département mis en place par un syndicat mixte.

Suivant ce schéma directeur, il est prévu un passage progressif dans les 10 à 15 ans au très haut débit (équivalent au moins à 100 Mo) sur l'ensemble du département. Ce déploiement s'effectuera en trois phases. Le territoire de Fresnoy-le-Luat est identifié dans la phase 2, comme zone non prioritaire pour recevoir le très haut débit dans les 5 premières années. **Le raccordement de la commune devait commencer en 2019, le déploiement et la mise en marche finale sont prévus pour 2020.** Selon les données des opérateurs, la couverture du réseau mobile en téléphonie est jugée très bonne dans une grande majorité du territoire et permet des échanges téléphoniques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments sur l'ensemble du secteur aggloméré, à l'exception du sud-est de la commune, qui ne concerne donc que des parcelles agricoles ou le secteur du bois du Roi. Cela ne porte donc que peu préjudice aux habitants, d'autant que cette zone est couverte par une «bonne couverture».

V - Analyse démographique et parc de logements

5.1 Évolution de la population

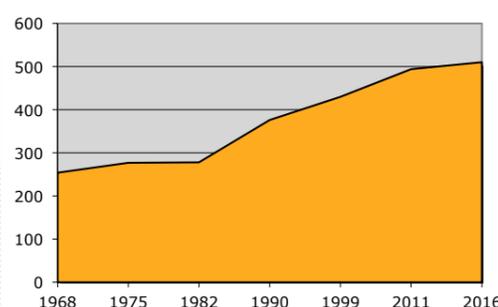
Par période intercensitaire (population totale)

	1968	taux d'évol. annuel moyen 68/75	1975	taux d'évol. annuel moyen 75/82	1982	taux d'évol. annuel moyen 82/90	1990	taux d'évol. annuel moyen 90/99	1999	taux d'évol. annuel moyen 99/11	2011	taux d'évol. annuel moyen 10/16	2016
Fresnoy-le-Luat	254	1,25%	277	0,05%	278	3,85%	376	1,50%	430	1,16%	494	0,64%	510
Territoire CCPV	30448	1,74%	34355	2,12%	39776	1,88%	46184	0,91%	50100	0,54%	53458	0,78%	55570
Département Oise	540988	1,66%	606988	1,24%	661781	1,16%	725603	0,61%	766441	0,42%	805642	0,44%	823542

Sur plusieurs période intercensitaire

	1968	taux d'évol. annuel moyen 68/16	2016	1982	taux d'évol. annuel moyen 82/99	1999	taux d'évol. annuel moyen 82/16	2016
Fresnoy-le-Luat	254	1,46%	510	278	2,60%	430	1,80%	510
Territoire CCPV	30448	1,26%	55570	39776	1,37%	50100	0,99%	55570
Département Oise	540988	0,88%	823542	661781	0,87%	766441	0,65%	823542

Évolution de la population



Mouvement naturel et solde migratoire sur le territoire communal

	évol. 75/82	Taux de variation annuel	évol. 82/90	Taux de variation annuel	évol. 90/99	Taux de variation annuel	évol. 99/11	Taux de variation annuel	évol. 11/16	Taux de variation annuel
Evolution de la population	1	0,05%	98	3,85%	54	1,50%	64	1,16%	16	0,64%
Mouvement naturel		0,60%		0,6%		0,90%		1,00%		0,80%
Solde migratoire		-0,55%		3,25%		0,60%		0,16%		-0,16%

Mouvement naturel et solde migratoire à l'échelle intercommunale et départementale :

TERRITOIRE DE LA CCPV ET DEPARTEMENT DE L'OISE

	Territoire de la CCPV	Département de l'Oise	Territoire de la CCPV	Département de l'Oise	Territoire de la CCPV	Département de l'Oise	Territoire de la CCPV	Département de l'Oise	Territoire de la CCPV	Département de l'Oise
	1975-82		1982-1990		1990-1999		1999-2011		2011-2016	
Taux de variation annuel	2,12%	1,24%	1,88%	1,16%	0,91%	0,61%	0,54%	0,42%	0,78%	0,44%
dû au mouvement naturel	0,5%	0,7%	0,6%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,6%
dû au solde migratoire	1,6%	0,6%	1,3%	0,5%	0,4%	0,0%	-0,1%	-0,2%	0,2%	-0,2%

Fresnoy-le-Luat compte **510 habitants** selon les chiffres INSEE pour l'année **2016**. La commune a connu un taux de croissance variable sur les cinquante dernières années.

La période 1982-1990 est marquée par un pic de développement démographique. Cependant, seulement 10 logements ont été créés entre 1982 et 1990, pour une augmentation de la population de 3,85%. Le mouvement naturel est relativement élevé, mais c'est surtout le **solde migratoire qui permet d'expliquer cette forte hausse de population** : le taux de variation annuel du solde migratoire est de 6,50% sur cette période. Une forte augmentation du nombre moyen d'occupants par logement (personnes seules remplacées par des familles) est constatée sur cette période.

Cette migration a permis de faire passer la population communale de 277 habitants en 1975 à 376 habitants en 1990. Sur cette période, le taux de croissance annuel moyen est d'environ 1,5% (le taux de croissance est de 2%/an en moyenne sur le territoire de la CCPV et de environ 0,9%/an dans le département).

Suite à ce fort développement démographique sur la décennie 1980 et 1990, l'évolution de la population est plus limitée dans les décennies suivantes. Entre 1982 et 1990, le solde migratoire retombe à 1,70% et devient même négatif à partir de 1999. Le mouvement naturel assez élevé de la commune permet cependant de garder une évolution démographique positive et de continuer à croître.

Fresnoy-le-Luat a réussi à maintenir une croissance positive depuis les années 1990, en accueillant 54 nouveaux habitants entre 1990 et 1999, puis 64 entre 1999 et 2011 et 16 habitants entre 2011 et 2016, le ralentissement de la croissance démographique a été mesurée grâce au solde naturel qui est resté positif sur cette période.

Depuis 2011, les départs de population ont eu tendance à augmenter et le solde naturel a également chuté, en lien avec le vieillissement progressif de la population. **La commune a malgré tout une croissance positive, même si elle est faible.** En effet, le taux de variation annuel est de l'ordre de 0,64% de population entre 2011 et 2016. Ces chiffres s'approchent de ceux du reste de l'intercommunalité et de l'Oise : le taux de croissance est de 0,78%/ an en moyenne sur le territoire de la CCPV et de 0,44%/ an dans le département.

Sur la période longue, de 1968 à 2016, malgré ces variations démographiques, la commune connaît un taux de croissance annuel moyen de 1,46%, soit un taux supérieur à celui de la communauté de communes du Pays de Valois qui s'élève à 1,27%, et nettement plus élevé que celui du département qui s'élève à 0,88%. Sur la période 1982 - 2016, la croissance démographique communale est deux fois plus rapide que sur la CCPV et près de trois fois plus rapide que sur le département.

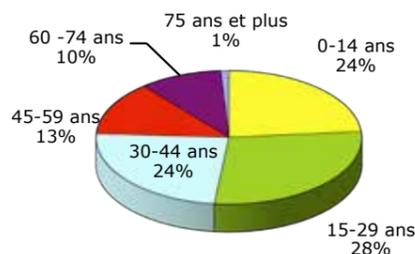
Évolution de la population

V - Analyse démographique et parc de logements

5.2 Répartition par tranches d'âge

1990	
0-14 ans	94
15-29 ans	112
30-44 ans	96
45-59 ans	52
60 -74 ans	40
75 ans et plus	4

Commune de Fresnoy-le-Luat en 1990



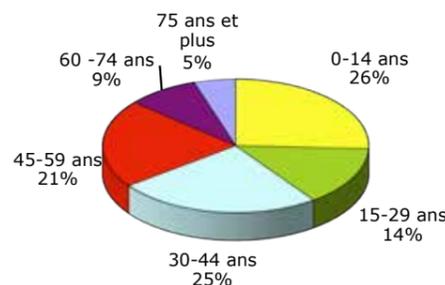
1999	
0-14 ans	116
15-29 ans	52
30-44 ans	100
45-59 ans	104
60 -74 ans	28
75 ans et plus	24

Commune de Fresnoy-le-Luat en 1999



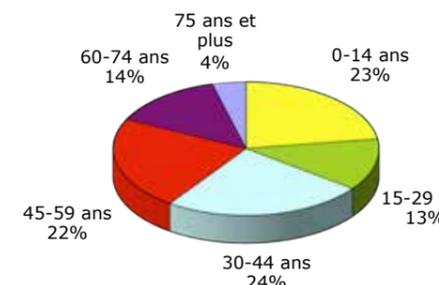
2011	
0-14 ans	127
15-29 ans	71
30-44 ans	122
45-59 ans	106
60 -74 ans	43
75 ans et plus	25

Commune de Fresnoy-le-Luat en 2011

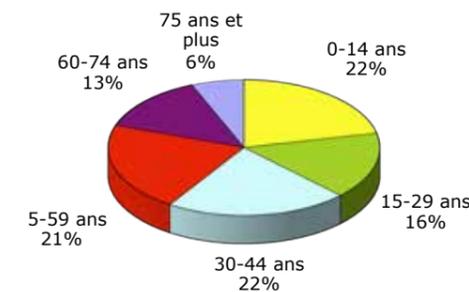


2016	
0-14 ans	116
15-29 ans	64
30-44 ans	125
45-59 ans	115
60-74 ans	70
75 ans et plus	21

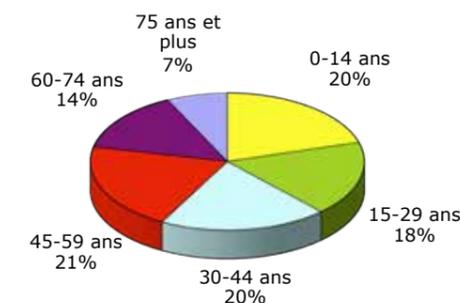
Commune de Fresnoy-le-Luat en 2016



Territoire de la CCPV en 2016



Département de l'Oise en 2016



Elle se confirme en 2016, puisqu'on compte plus d'une vingtaine de nouveaux logements.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE :

La répartition de la population de Fresnoy-le-Luat par tranches d'âge révèle **une légère tendance au vieillissement démographique**.

La population de Fresnoy-le-Luat est majoritairement concentrée autour des tranches d'âge 30-44 ans et 45-59 ans. Les catégories de population âgées de 15 à 29 ans ont perdu 48 personnes entre 1990 et 2016. C'est la catégorie qui a le plus baissé. Les autres catégories ont majoritairement augmenté, particulièrement la catégorie 45-59 ans. Ce phénomène est dû au glissement des tranches d'âges des jeunes ménages arrivés dans les décennies 1970 et 1980 sur les constructions pavillonnaires du village.

De ce fait, **la classe d'âge des plus de 60 ans a gagné 7 points**, passant de 11% de la population totale en 1990 à 18% de la population en 2016. C'est principalement la catégorie des 45-59 ans qui a augmenté, passant de 13% à 22% de la population. La part des habitants de plus de 75 ans a légèrement augmenté et

est passée de 1% à 4% entre 1990 et 2016. En revanche, **la classe d'âge des moins de 30 ans a perdu 16 points**, passant de 52 % de la population totale en 1990 à 36 % de la population en 2016.

Alors qu'en 1990, l'analyse de la répartition de la population par âge indiquait une population particulièrement jeune, où plus d'un habitant sur 2 avait moins de 30 ans, le profil de la population s'est progressivement rééquilibré jusqu'à un profil aujourd'hui plus en harmonie avec les valeurs des moyennes intercommunale et départementale. En comparaison, la tranche d'âge de 0 à 14 ans en 2016 à Fresnoy-le-Luat compte seulement 3 points de plus que la moyenne du territoire de l'Oise et 1 point de moins que celle du territoire de la CCPV. Les jeunes ménages étant légèrement moins nombreux, on peut constater que le nombre de naissance a légèrement chuté sur le territoire communal.

La tranche d'âge des personnes âgées de 15 à 29 ans compte également 3 points de moins que la moyenne du territoire de la CCPV et 5 points de moins que la population du département de l'Oise (13% pour Fresnoy-le-Luat; 16% et 18% respectivement pour la CCPV et le département). La CCPV a tendance à davantage garder cette catégorie de population sur son territoire qu'en moyenne départementale grâce à l'accessibilité de la région parisienne pour les études et l'emploi que le reste du

département de l'Oise. Pour autant, les communes rurales telles que Fresnoy-le-Luat ont généralement du mal à maintenir cette catégorie de la population en raison du manque d'équipements, mais aussi du manque de logements adaptés aux besoins et aux moyens financiers de cette tranche d'âge.

La catégorie des 30 à 44 ans est désormais en proportion légèrement supérieure à ce qui est observé dans le reste du territoire intercommunal et départemental (autour de 24% pour la commune alors que l'intercommunalité et le département sont autour de 20%). La commune continue à attirer des ménages accédant à la propriété, le plus souvent en maison.

Les tranches d'âges des 45-59 ans et des 60-74 ans sont en proportion équivalente par rapport à la moyenne intercommunale et départementale puisque ces catégories comptent entre 21% et 22% des populations de chaque regroupement.

Depuis 2016, il est constaté par la commune un retour de l'attractivité forte du territoire connu dans les années 1980. Ce constat soulève la question de la stratégie résidentielle qu'adopteront ces habitants à horizon 2035, qu'il convient d'anticiper pour estimer le développement démographique et les besoins des habitants présents et futurs d'ici 10 à 15 ans.

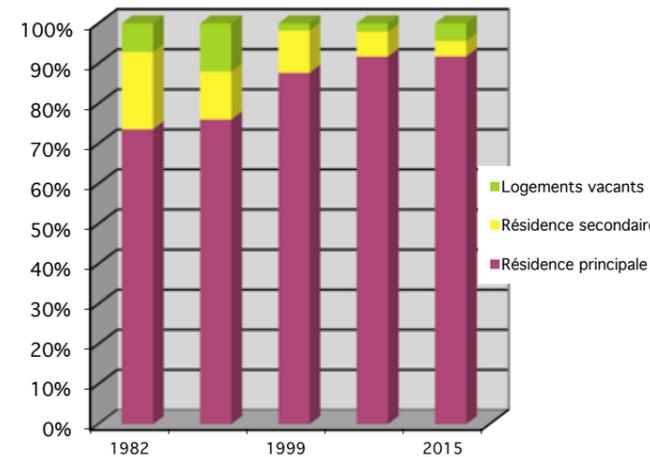
Tranches d'âge

V - Analyse démographique et parc de logements

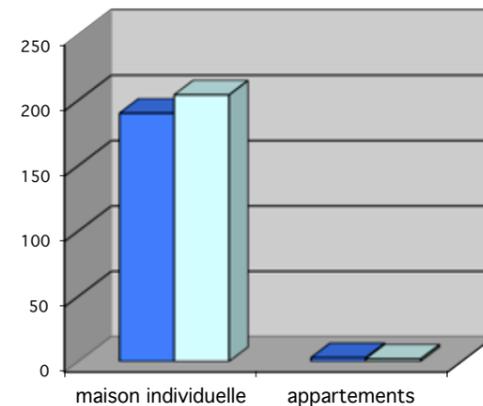
5.3 Évolution du parc de logements

Évolution de la composition du parc

	Total parc-logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
1982	140	103	27	10
évol. 82/90	0,87%	1,28%	-4,94%	7,62%
1990	150	114	18	18
évol. 90/99	1,40%	3,02%	0,00%	-18,04%
1999	170	149	18	3
évol. 99/11	1,06%	1,44%	-3,32%	2,43%
2011	193	177	12	4
évol. 10/16	1,31%	1,32%	-7,79%	17,61%
2016	206	189	8	9



Type de logements

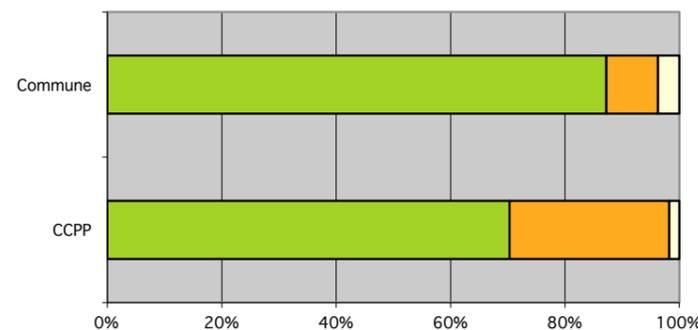


Évolution des typologies de logements

Type de logements en 2010 et 2016			
11	Maison individuelle	190	98,4%
16	Maison individuelle	204	99,0%
11	Appartements	3	1,6%
16	Appartements	2	1,0%

Évolution du statut d'occupation des résidences principales

Statut d'occupation	En 2011		En 2016	
Commune de Fresnoy-le-Luat				
Propriétaire	153	86%	164	87%
Locataire	19	11%	17	9%
dont HLM	0	0%	0	0%
Logé gratuit	6	3%	7	4%
Total	178		188	
Territoire de la Communauté de communes Pays Valois				
Propriétaire			15213	70%
Locataire			6042	28%
dont HLM			2073	10%
Logé gratuit			381	2%
Total			21636	



Fresnoy-le-Luat compte **412 logements pour 510 habitants en 2016**.

L'évolution du nombre de résidences principales a tendance à suivre l'évolution démographique mais avec un léger décalage. Entre 1982 et 1990, la commune a gagné 98 habitants et 11 résidences principales, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,28% de résidences principales supplémentaires par an. Mais entre 1990 et 1999, la commune a gagné 54 habitants et 35 résidences principales, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,02% de résidences principales supplémentaires par an.

Depuis le ralentissement de la croissance démographique, le nombre de résidences principales a continué à augmenter mais à un rythme plus mesuré, de 1,4% entre 1999 et 2011, puis de 1,32% entre 2011 et 2016.

La taille des ménages joue par ailleurs un rôle dans ce décalage entre le nombre de logements produits et le nombre d'habitants accueillis. En effet la taille des ménages suit un mouvement en cloche et passe progressivement de **2,7 en 1982, à 2,9 en 1999, à 2,8 en 2011 pour atteindre à nouveau 2,7 en 2017**. D'avantages d'habitants sont accueillis dans les années 1990-2000, ce qui correspond à l'augmentation de la part des résidences principales.

On observe peu de phénomène de desserrement des ménages (diminution du nombre d'habitants par logement) sur la commune de Fresnoy-le-Luat. La population est restée assez jeune, ce qui suppose que les ménages dont les enfants ont quitté le foyer ont été remplacés par d'autres ménages jeunes.

D'ici 10 à 15 ans cependant, il convient d'estimer l'évolution de la taille moyenne des ménages en prenant en considération le vieillissement de la population actuelle, qui est plutôt dans les tranches d'âge des

30-44 ans et 45-59 ans, et dont les enfants pourraient bientôt quitter le foyer familial. Etant donné les nouvelles constructions récentes sur Fresnoy-le-Luat, il convient également d'**anticiper l'arrivée potentiel de familles avec enfants** qui pourrait entraîner, un resserrement plus fort de la taille des ménages.

En comparaison, la taille moyenne des ménages est estimée à **2,6 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois**. Le SCOT a pris pour hypothèse un **deserrement estimé à 2,45** de la taille moyenne des ménages d'ici 2035 sur l'ensemble du territoire intercommunal. Fresnoy-le-Luat se positionne donc au-dessus de ce deserrement évalué au SCOT.

Le nombre de résidences secondaires a tendance à diminuer. Il est passé de 27 logements en 1982 à 18 logements en 1990, est encore descendu à 12 en 2011 et à 8 logements en 2016. **Le nombre de logements vacants a lui aussi bien diminué avant de remonter légèrement ces dernières années**. Il est passé de 18 en 1990 à 3 en 1999 et 4 en 2011. 9 logements vacants sont répertoriés en 2016. Ces logements aujourd'hui inoccupés ou que partiellement constituent un petit potentiel de logements pouvant être réinjectés dans le parc des résidences principales d'ici 2035.

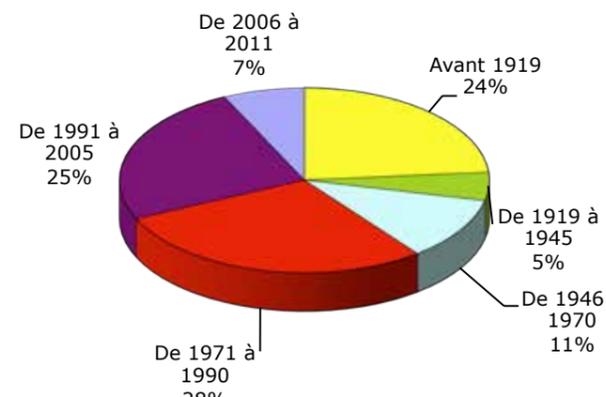
L'offre de logements est peu diversifiée dans sa forme urbaine et son statut d'occupation. **La maison individuelle est très largement majoritaire** et représente près de 99% du parc de logements en 2016. La plupart des habitants sont propriétaires à hauteur de 87%, ce qui est bien supérieur à la moyenne communautaire qui est de 70%, tandis que **9% de la population est locataire, soit environ 17 logements locatifs en 2016**, ce qui représente 1 logement locatif de plus qu'en 2010.

V - Analyse démographique et parc de logements

5.4 Caractéristiques du parc

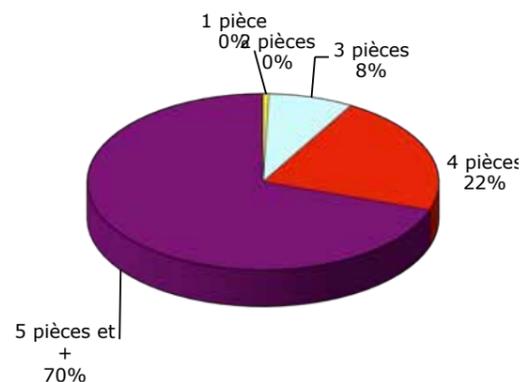
Époque d'achèvement des logements

Date de réalisation des logements	
Avant 1919	43
De 1919 à 1945	9
De 1946 à 1970	20
De 1971 à 1990	52
De 1991 à 2005	45
De 2006 à 2011	13



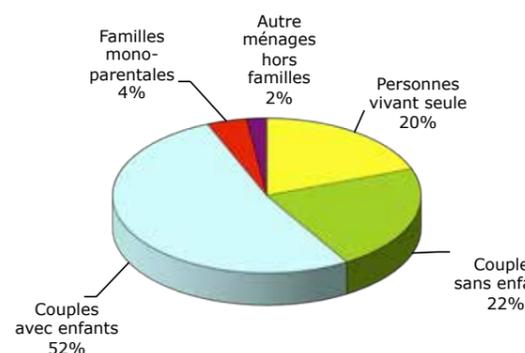
Nombre de pièces en moyenne par logement en 2016

Nombre de pièces des logements	2011		2016	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1 pièce	0	0,0%	1	0,5%
2 pièces	8	4,5%	0	0,0%
3 pièces	13	7,3%	15	7,9%
4 pièces	40	22,5%	42	22,2%
5 pièces et +	117	65,7%	134	70,9%



Caractéristiques et taille des ménages en 2014

Population des ménages en 2014		
Personnes vivant seule	37	19%
Couples sans enfants	42	22%
Couples avec enfants	100	52%
Familles mono-parentales	8	4%
Autre ménages hors familles	4	2%



Ce parc locatif est exclusivement privé, posant la question de leur pérennité (possible vente de ces logements passant alors en accession) et quant aux loyers pratiqués. Depuis 2016, une douzaine de logements locatifs supplémentaires a été réalisée.

Le manque de diversification du parc ne semble pas empêcher l'arrivée de nouveaux ménages mais de correspondre à leur besoins. Presque la moitié de la population est en recherche de logements individuels en accession. Cependant, **le développement d'une offre locative pourrait permettre à la commune d'anticiper les besoins de la population dans le futur et de contribuer au renouvellement démographique**, grâce à une rotation des habitants dans le parc de logements permettant de satisfaire les besoins de jeunes ménages sur le territoire.

Le parc de logements de Fresnoy-le-Luat a été bâti principalement à 2 périodes distinctes. Avant 1919, le nombre de logements construits était surtout autour de 50. Une seconde période de construction a lieu à partir des années 1970. **Entre 1971 et 1990, 52 logements ont été réalisés, et 45 logements entre 1991 et 2005**, ce qui représente plus de 50% du parc logement. La période 70-90 correspond à des logements généralement davantage touché par les déperditions énergétiques que le bâti ancien. Il convient donc de s'interroger sur la consommation énergétique de ces logements au regard notamment des objectifs du développement durable.

Depuis 2005, la construction de logements est plus contrôlée. Cependant depuis 2014, **une vingtaine de nouveaux logements a déjà été réalisée, traduction de la forte pression foncière que subit la commune.**

Le niveau de confort de ces logements est satisfaisant puisque la quasi-totalité des logements (97,3%) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire

(baignoire ou douche). Cependant, **en 2016, 23,6% des logements ne disposeraient pas de chauffage central ou électrique**, selon l'INSEE. **Le potentiel énergétique du territoire en terme d'énergie renouvelable reste modéré.** La commune de Fresnoy-le-Luat n'était pas identifiée comme une zone favorable au développement des énergies éoliennes (selon l'ancien Schéma régional de cohérence écologique), la vitesse du vent à 40 m au dessus du sol étant bien trop faible (autour de 4 m/s). Le potentiel géothermique des aquifères superficiels est considéré comme moyen selon le ratio énergie géothermique disponible comparé aux besoins thermiques estimés sur la commune (selon l'étude du BRGM de 2013). Le taux d'ensoleillement de la Picardie est de 1 700 h par an, avec un rendement de 900 kWh/an en moyenne, soit un ensoleillement et un rendement plutôt faible par rapport à la moyenne française. Le territoire dispose d'une ressource en biomasse liée aux boisements de feuillus.

Le parc de logements est **presque exclusivement constitué de grands logements de 4 pièces et plus (91,4% du parc)**. Ce constat met en avant une offre en logements qui correspond aux besoins de ménages ayant les moyens d'acquérir de grands logements, généralement des ménages de 40 ans et plus. Cette offre ne répond pas forcément aux besoins des primo-accédants et jeunes couples à la recherche de logements locatifs ou à prix abordables, donc de taille plus petite (2 ou 3 pièces), ce qui correspond à seulement 8,1% du parc en 2016. Ces dernières années, on observe la division de grands logements en plusieurs logements, puisque la commune a perdu 14 logements de 5 pièces et plus. Cette offre en logements est à rapprocher d'une part de la **taille moyenne des ménages**, et d'autre part du **contexte immobilier actuel**. En effet, la part des personnes vivant seules ou à 2 (couples sans enfants) représente presque une moitié de la population (41%).

VI - Équipements, services et activités économiques

Les principaux équipements du village



Des actions mériteraient d'être portées pour **diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux mobilités résidentielles de tous**, et notamment des jeunes face à un marché de l'immobilier où les prix sont élevés, et des personnes âgées qui disposent de grands logements, pas toujours adaptés.

LES ÉQUIPEMENTS

La commune dispose d'**une mairie et d'une école** en RPI (avec Auger-Saint-Vincent et Trumilly) située au Luat. Des lignes de bus régulières permettent de se rendre dans les zones les plus proches. Fresnoy-le-Luat possède aussi une salle polyvalente communale au sud de Fresnoy et une aire de jeux extérieurs.

LA POPULATION ACTIVE

Les actifs représentent 76,9% de la population de Fresnoy-le-Luat en 2016 (soit 261 habitants). Par rapport à la population en âge de travailler (15 à 64 ans selon l'Insee), les actifs représentent 2,5 points de plus que la moyenne départementale (74,4%).

En 2016, les élèves, étudiants et stagiaires représentent 9% des personnes âgées de 15 à 64 ans, soit 1 point de plus qu'en 2011, et 0,4 point de moins que la moyenne départementale. **De même, la part des retraités ou pré-retraités a nettement augmenté** entre les deux derniers recensements, passant de 7,7% de la population de 15 à 64 en 2011 ans à plus de 9,3% en 2016.

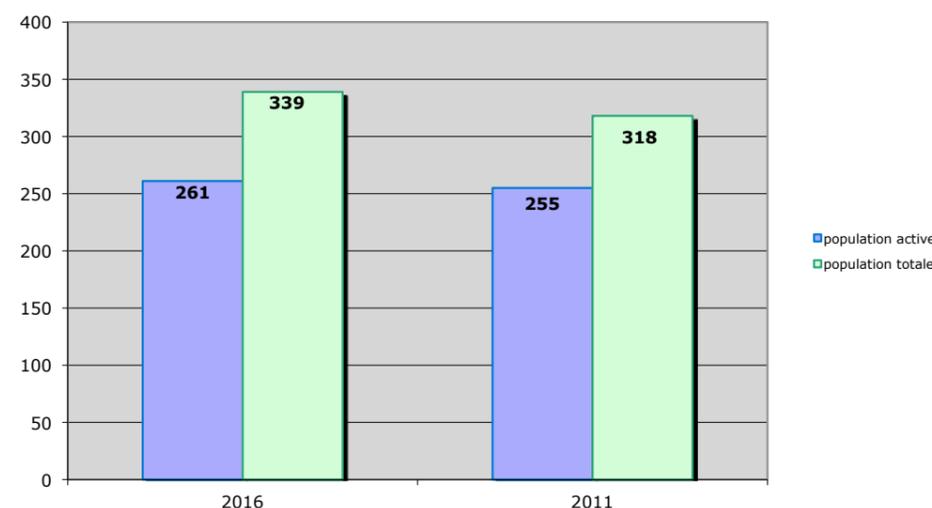
Parmi les actifs résidants à Fresnoy-le-Luat, 72,8% ont un emploi. Le taux de chômage sur la commune s'élevait à 5,4% en 2016, soit 14 personnes en recherche d'emploi (ce qui correspond à environ 9 points de moins que le taux départemental observé en 2016 par l'INSEE, 13,9% de chômage), ce qui s'est nettement amélioré depuis 2011 où le taux de chômage s'élevait à 9,2%. Cela s'inscrit à l'inverse de la moyenne générale du département où le taux de chômage a tendance à augmenter. Dans l'Oise il est passé de 12,5% à 13,5%, augmentation lente, mais tout de même visible.

Il est remarqué un niveau de diplôme relativement supérieur à la moyenne départementale avec 57,5% de la population de plus de 15 ans ayant au moins le bac contre 41,3% au niveau départemental.

6.1 La population active :

Évolution du taux d'activité à Fresnoy-le-Luat (personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi et demandeurs d'emploi)

	Commune		Commune	Oise
	Pop. active	Taux d'activité global	Taux d'activité 15-64 ans	
2016	261	76,9%	76,9%	74,4%
2011	255	80,2%	80,2%	73,3%



VI - Équipements, services et activités économiques

Évolution et comparaison du taux de chômage (nombre de chômeurs parmi les actifs)

	Pop. active ayant un emploi	Nombre de chômeurs	Taux de chômage Commune	Taux de chômage Oise
2016	246	14	5,4%	13,9%
2011	231	24	9,2	12,5%

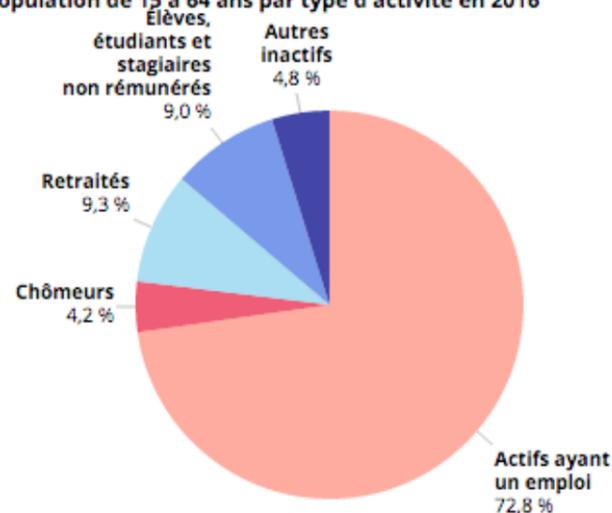
Selon le statut d'occupation d'emploi des actifs en poste en 2016, la proportion de personnes précaires est bien inférieure à la moyenne départementale avec 4,5% de personnes en CDD ou interim contre 9,1% pour l'Oise.

ACTIFS ET LIEUX D'EMPLOIS

En 2016, on compte **246 actifs ayant un emploi pour 60 emplois sur le territoire**. La part des habitants qui à la fois résident et travaillent à Fresnoy-le-Luat représente environ 24,3% de la population active.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2016

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2016



Comparaison du niveau de diplôme

Niveau de diplôme des 15 ans et plus en 2016, en %	Fresnoy-le-Luat	Oise
	Aucun diplôme / BEPC/ brevet des collèges ou DNB	19,3%
CAP ou BEP	23,2%	26,6%
BAC	22,4%	16,7%
Diplôme de l'enseignement supérieur	35,1%	24,6%

La part des emplois et des actifs sur le territoire est de fait déséquilibrée, mais compensée par la **proximité du pôle d'emploi de Crépy-en-Valois et de ses zones d'activités ou encore de Senlis**. A noter que les zones d'activités de Crépy-en-Valois et de Senlis sont en cours de développement. Les futurs employés pourraient souhaiter s'installer à Fresnoy-le-Luat si l'offre de logements répond à leurs demandes.

Les déplacements des actifs résidant sur la commune et allant vers les pôles d'emplois de la région et vers l'Île-de-France génèrent des flux à prendre en considération.

Comparaison nombre d'emplois / actifs à Fresnoy-le-Luat

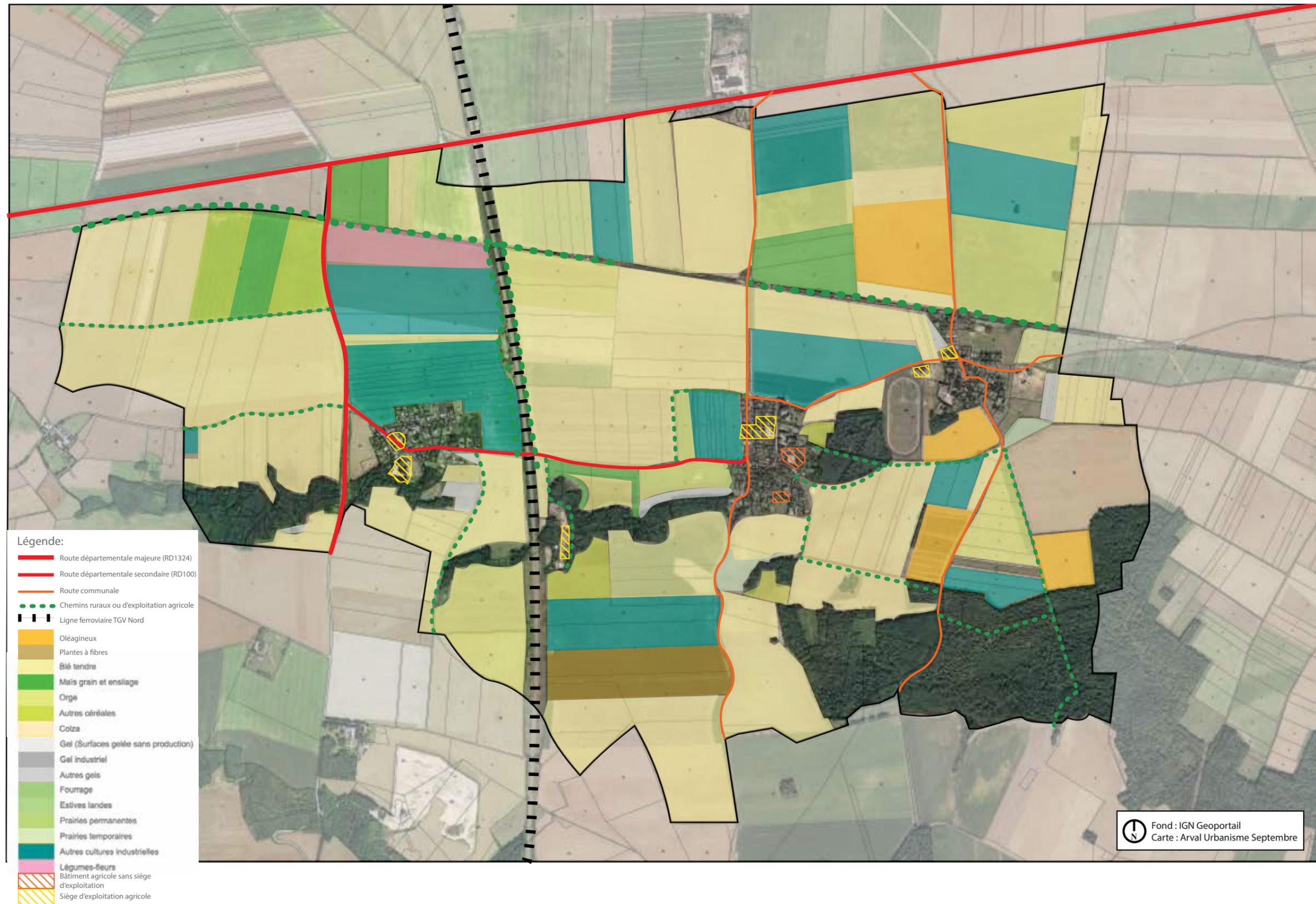
	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	Nombre d'emplois dans la zone
2016	247	60
2011	231	37

La commune compte environ 4 activités économiques (hors exploitations agricoles), et artisanales. Un site présentant plusieurs activités se situe au nord-est de Ducy (19 rue du Chaudron). Des chambres d'hôtes représentent par ailleurs une offre touristique. Enfin un service de Maçonnerie est situé 2 place de la Mairie. Il existe aussi un site d'activité en partie sur Beaurain le long de la RD1324.

VI - Équipements, services et activités économiques

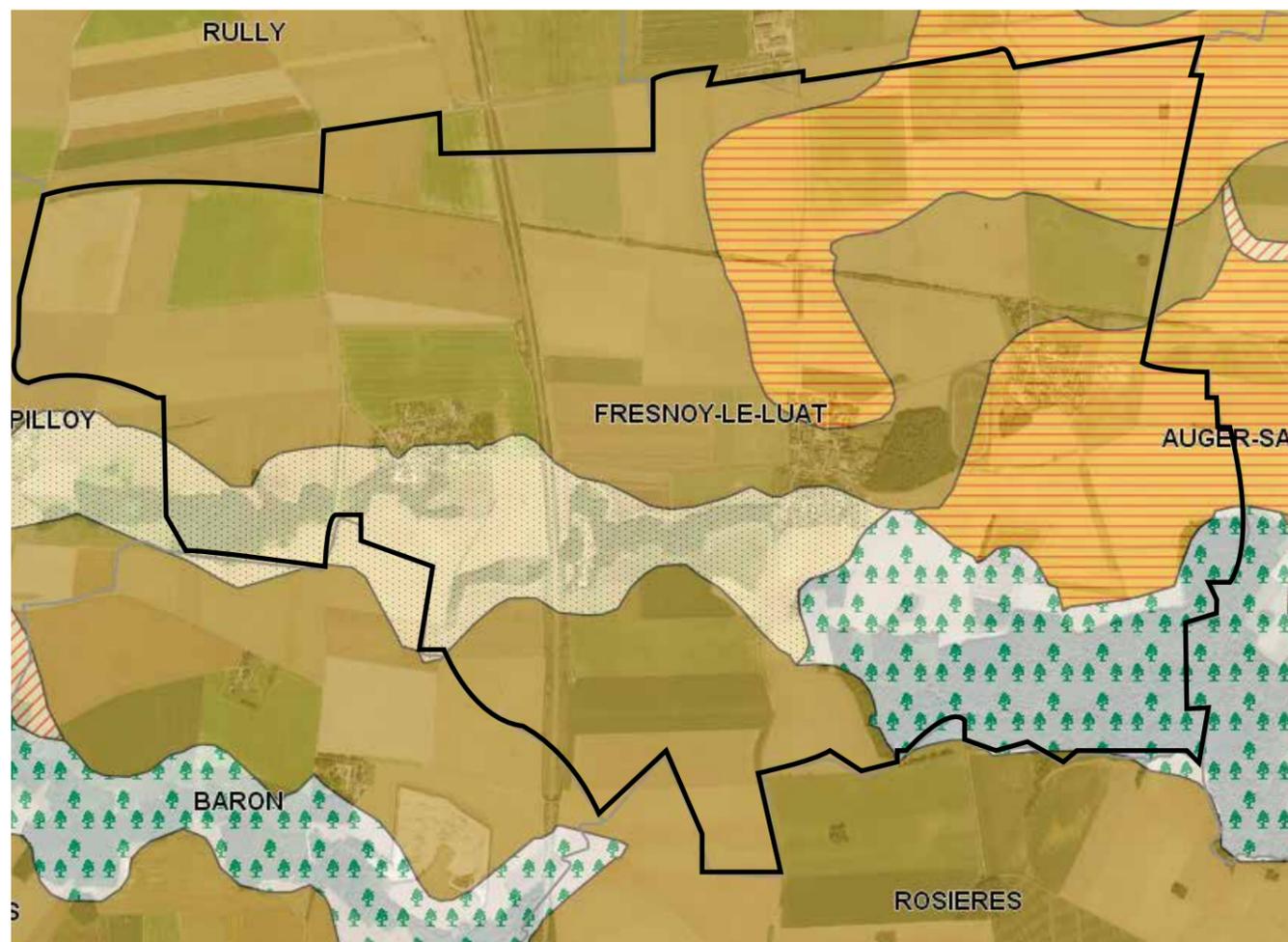
6.2 Diagnostic agricole

Analyse du couvert agricole de Fresnoy-le-Luat (données 2007)



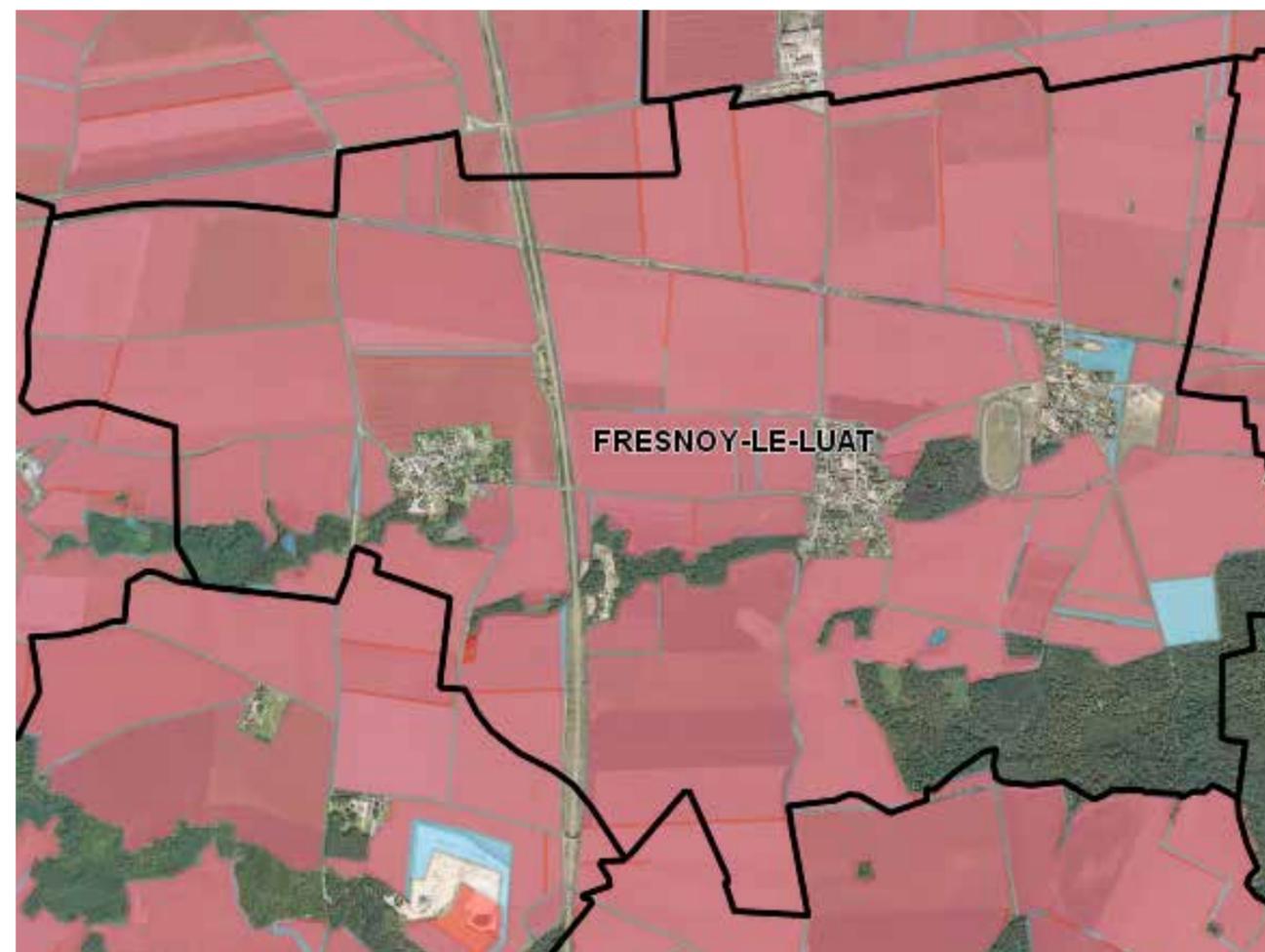
VI - Équipements, services et activités économiques

Aptitude culturelle des sols



Source : DDT60 - Cartélie

Évolution des superficies agricoles entre 2006 et 2016



Source : DDT60 - Cartélie

D'après les îlots de cultures déclarés au registre parcellaire graphique de l'Oise en 2016, **Fresnoy-le-Luat compte environ 930 hectares d'espaces déclarés agricoles, soit 80,1 % du territoire communal, essentiellement agricole donc.** En parallèle, la surface agricole utile déclarée à la PAC 2014 est de 922,29 hectares, en augmentation par rapport au recensement de 2010. 13 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune.

En 2019, la commune compte 6 sièges d'exploitations en activités et 8 sites agricoles (présence de bâtiments). Les six sites sont à priori pérennes, il s'agit de corps de fermes établis sur Ducy (deux sièges d'exploitation), Fresnoy (un siège) et au Luat (deux sièges). Le siège d'exploitation à l'est de Ducy, situé à l'est de la voie ferrée (TGV) correspond au centre équestre. A noter qu'il est situé proche du point de captage et dans le périmètre éloigné du point de captage.

Les huit bâtiments agricoles semblent relativement adaptés à l'activité et proches des terres agricoles, bénéficiant de conditions d'accès adaptés aux engins.

L'analyse des espaces exploités met en évidence **une orientation agricole presque exclusivement tournée vers la culture de céréales, d'oléoprotéagineux et de betteraves.** Les superficies labourables représentent la totalité des surfaces exploitées sur la commune, qui ne compte pas de surfaces en herbe. La commune ne compte pas d'élevages en dehors des activités équestres, pour lesquelles des pâtures ne sont pas déclarées à la PAC. Les deux activités équestres génèrent des périmètres sanitaires de 50 mètres autour des bâtiments abritent les animaux, selon le règlement sanitaire départemental (RSD). Dans ces périmètres, les possibilités d'urbanisation nouvelles (hors agricole) sont encadrées.

VI - Équipements, services et activités économiques

Bâtiments agricoles comprenant les sièges d'exploitations agricoles sur le territoire et bâtiments agricoles actifs



Légende

-  Bâtiments agricoles sans siège d'exploitation
-  Siège d'exploitation agricole

Selon la carte d'aptitude culturale des sols, **les sols de la commune ayant le meilleur potentiel agronomique sont ceux situés dans le tiers nord-ouest et dans la pointe sud du territoire**, considérés comme présentant des contraintes mineures à l'activité agricole. La partie à l'est du bourg est identifiée comme ayant une profondeur faiblement limitée par un substrat et la bande centrale présente une texture sableuse, voire argileuse, moins propice à l'exploitation agricole.

Selon les données du recensement, **les terres déclarées agricoles ont diminué entre 2006 et 2016 d'environ 12,2 ha, ce qui correspond, notamment pour 7,4 ha aux terrains en limite de bois au sud-est de la commune.** Le terrain n'est plus déclaré en exploitation en 2017, mais il est en réalité toujours en culture en 2019. Au nord du Luat, sur 3,8 hectares, un bâtiment apparemment agricole et des surfaces herbées associées ne sont plus déclarées à usage agricole en 2016. Les surfaces en herbe n'ont pas été urbanisées et sont actuellement utilisées pour faire paître des chevaux (animaux de compagnie sans élevage déclaré). En outre, 1 ha de terres situées entre le site de la Mairie et les habitations du Luat n'est plus déclaré agricole: cette emprise est restée en herbe. Les emprises en herbes sont identifiées en prairies par l'application Corine Land Cover. Enfin, environ 1 ha de terres déclarées agricoles en 2006 ne l'est plus en 2016, correspondant à l'emprise désormais occupée par le nouveau tracé de la RD100 à l'ouest de Ducy.

Il convient de **réfléchir aux conditions de fonctionnement de l'activité agricole sur la commune, au regard des perspectives de développement envisagées par chaque exploitant.** Il conviendra en particulier d'étudier la possibilité de développement des bâtiments agricoles existants, de relocalisation des bâtiments aux champs, l'évolution des bâtiments qui ne seraient plus utiles à l'exploitation, plus particulièrement des bâtiments présentant un intérêt patrimonial, le maintien des accès aux champs, la préservation des espaces naturels à forte sensibilité environnementale et amélioration des circulations dans le bourg, entre déplacement automobile, poids-lourds, engins agricoles et déplacements doux.

L'accès aux champs des différentes parcelles est assuré par la présence de nombreux chemins agricoles. L'étranglement de certains chemins semble poser des problèmes de circulation des engins agricoles. Les rues particulièrement étroites pourraient elles-aussi empêcher le passage des engins agricoles en raison du stationnement automobile (rue Saint Jean au Luat, la portion est de la rue du Chapitre à Fresnoy et une partie de la rue du Puit Cailleux à Ducy). C'est pourquoi de nouveaux sens de circulations et la création d'un nouveau chemin agricole pourraient offrir une alternative adaptée.

Vue sur les terrains agricoles au nord depuis la mairie au Luat



VII - Synthèse des enjeux à l'échelle du territoire et des secteurs urbanisés

7.1 Tableau de synthèse des enjeux :

THÈMES ABORDÉS	CONSTAT ET ENJEUX SOULEVÉS
POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'habitants sur la commune, est en constante augmentation depuis 1968. Une forte croissance est observée dans les années 1980 à 1990 (3,85% de croissance annuelle entre 1982 et 1990). Dans les années 2010 cependant, la croissance s'est ralentie autour de 0,64%, taux proche de celui de l'Oise et de l'intercommunalité. Ces dernières années cependant, il semble qu'une croissance démographique forte soit de retour puisqu'une vingtaine de logements a déjà été construit ou sont en construction depuis 2014. Les variations de population s'expliquent principalement par le solde migratoire : sur la période 1982-1990, le solde migratoire a été très élevé (environ 3,25%) en lien avec l'accueil de nouveaux habitants dans les logements réalisés, au nombre de 98. Depuis la fin des années 1990, le solde migratoire a diminué jusqu'à devenir négatif en 2016. En revanche, le solde naturel est resté positif, avec un pic de croissance dans les années 2000 (1% de croissance du solde naturel) avant de redescendre légèrement pour atteindre 0,80% en 2016. La population de Fresnoy-le-Luat est majoritairement composée des tranches d'âge 30-44 ans et 45-59 ans, population le plus souvent organisée en famille avec enfants. Les catégories de population âgées de 15 à 29 ans ont perdu 48 personnes entre 1990 et 2016. C'est la catégorie qui a le plus baissé. Sur la même période, les autres catégories ont majoritairement augmenté, particulièrement la catégorie 45-59 ans. En 2016, les catégories des tranches d'âge de 30 à 59 ans représentent presque la moitié de la population de Fresnoy-le-Luat. C'est donc une population relativement jeune. D'ici 2035, il convient de prendre en considération le phénomène de glissement des tranches d'âge vers les plus de 60 ans, et de privilégier la réalisation d'opérations de logements constituées de typologies mixtes (locatif et primo-accession) et de tailles variées pour des logements à un coût abordable, afin de répondre aux besoins de jeunes ménages et des personnes âgées. L'équilibre des tranches d'âge est à rechercher dans les années à venir afin de garantir le bon fonctionnement des équipements et services présents sur la commune. Grâce à sa croissance continue depuis 1965 et son importante offre de logements individuels, Fresnoy-le-Luat est un village attractif, comme en témoigne les demandes d'urbanisme en cours (une vingtaine de logements déjà réalisés depuis 2014 et une petite dizaine en cours de réalisation). Le village subit une forte pression foncière en partie grâce à sa bonne situation géographique : à proximité des équipements, commerces, services et emplois du pôle urbain de Crépy-en-Valois ou de Senlis, et des pôles d'emplois au nord de la région parisienne qui sont facilement accessibles, tout en ayant préservé un cadre de vie rural. Il convient de se positionner et de déterminer des objectifs chiffrés en matière de croissance de la population pour les 15 ans à venir, en cohérence avec le SCOT. Les réalisations de logements sur la commune dépassent déjà les estimations du document entre 2018 et 2035 (pouvant être adapté selon le nombre d'habitants prévu dans les PLU des communes hors pôles). Dans ce contexte d'attractivité du secteur pour les ménages à la recherche d'une implantation résidentielle, proposer des projets adaptés aux besoins et en prenant en considération les caractéristiques de la commune.
HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les objectifs de population, il convient d'évaluer le nombre de logements nécessaires suivant un objectif de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels à des fins urbaines, dont le SCOT fixe la consommation à environ 1,5 à 2 hectares au maximum de foncier à destination principale d'habitat (pouvant être adapté selon la consommation foncière prévue dans les PLU des autres communes hors pôles), et en s'appuyant sur une densité nette moyenne de 18 logements / ha. Au sein de l'enveloppe déjà urbanisée du village, il reste un potentiel de création de logements estimé à une bonne vingtaine par transformation de bâtiments existants (division du patrimoine bâti ancien, changement d'usage), ou par le remplissage des terrains encore libres de construction («dents creuses») au regard de leur desserte actuelle par les réseaux. Le parc de logements est très largement composé de grands logements (93,1% des logements ont au moins 4 pièces) alors que les logements de petite ou moyenne taille répondent davantage aux besoins de petits ménages composés de 1 à 2 personnes (qui représentent 41% de la population des ménages), notamment pour les jeunes en décohabitation désirant rester ou venir s'installer sur la commune. Des logements de taille moyenne sur des terrains aux superficies réduites peuvent également répondre à des primo-accédants à la propriété ou aux attentes de ménages souhaitant rester sur la commune mais dans un logement plus adapté (cas des personnes âgées par exemple), tout en notant que le SCOT préconise de développer l'offre de petite logements (T1 à T3). L'offre locative représente seulement 9 % du parc et n'est pas toujours adaptée aux besoins des nouveaux arrivants et peut fortement diminuer dans l'hypothèse de la mise en vente de ces logements, tandis que le SCOT préconise au moins 10% de logements locatifs dans les futures opérations. Il convient donc de s'interroger sur l'adéquation entre offre et demande en logements suivant les populations visées.
ÉQUIPEMENTS LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> La commune s'organise autour des trois noyaux urbains que constituent Ducy, Fresnoy et le Luat. C'est cependant à le Luat que l'on trouve les équipements fréquentés au quotidien (école, mairie), générateur de déplacements. Le nouveau secteur où se situent école et mairie constitue un centre d'attractivité situé à l'extrémité est du territoire communal. Fresnoy accueille l'église, la salle communale et le terrain d'activités sportives dont la question de l'optimisation de leur usage peut être posée. En terme d'équipement scolaire, Fresnoy-le-Luat est organisée en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes d'Auger-Saint-Vincent, de Trumilly et de Rocquemont. Un service de bus assure l'acheminement des élèves. L'équipement scolaire existant répond aux besoins actuels, et il reste des possibilités d'agrandissement sur l'emprise du site actuel. Le projet communal devra anticiper les besoins futurs en lien avec le développement démographique projeté sur les 4 communes du RPI. Pour accéder aux principaux équipements et services de proximité et de la gamme intermédiaire, la commune bénéficie de la proximité du pôle urbain de Crépy-en-Valois à l'est et de celui de Senlis à l'ouest. Ces deux villes sont particulièrement accessible en voiture grâce à la RD 1324. Les liaisons douces entre les trois trames urbaines pourraient être à développer, afin de permettre à la population de se déplacer en sécurité au sein du village, en particulier pour accéder à l'école, la mairie, ou encore le terrain d'activités.
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Des activités de services, d'artisanat, d'exploitation agricole sont disséminées dans le tissu urbain du village. Le projet communal devra prévoir le maintien des activités existantes et anticiper leur développement. Les principaux sites d'activité de la commune sont un site d'activités artisanales à Ducy et l'entrepôt limitrophe à Beaurain sur la RD1324. L'activité agricole est très présente sur la commune avec de grandes superficies agricoles et six sièges d'exploitation en activité implanté (1 sur Fresnoy, 2 sur le Luat et 3 sur Ducy). Les conditions du développement ultérieur de ces activités et d'autres constructions agricoles sont à intégrer aux réflexions au regard des enjeux paysagers et environnementaux. Le projet communal devra également permettre la diversification ou la mutation de l'activité en lien avec les éventuels projets des exploitants. Fresnoy-le-Luat présente un potentiel touristique peu exploité à l'heure actuelle, avec son église, les chapelles de Ducy et du Luat, le tissu vernaculaire caractéristique du Valois, la présence d'hébergements touristiques ou encore des circuits de promenade. La valorisation de ce potentiel touristique est à prendre en compte dans le PLU révisé, suivant les orientations du SCOT.

Tableau de synthèse des enjeux

VII - Synthèse des enjeux à l'échelle du territoire et des secteurs urbanisés

THÈMES ABORDÉS	CONSTAT ET ENJEUX SOULEVÉS
<p>DÉPLACEMENTS TRANSPORTS EN COMMUN RÉSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La commune est bien desservie par le réseau routier : la RD100 permet d'accéder à la voie communale reliant Ducy, Fresnoy et Le Luat, et la RD 1324 est un axe majeur de transport sur le territoire régional qui traverse, sur sa limite nord, le territoire de Fresnoy-le-Luat selon un axe ouest/est. La RD100 est reliée à la RD 1324 et permet ainsi de joindre l'A1 et Senlis (puis Creil et Beauvais) vers l'ouest et Crépy-en-Valois à l'est. La RD 1324 permet aussi de rejoindre l'A1 en direction de Paris ou de Lille (échangeur de Chamant à une dizaine de minutes de Fresnoy-le-Luat). Deux des trois accès à la RD1324 depuis le village sont dangereux. Au sud, la RN2 vers la région parisienne peut être rejointe via Baron et Nanteuil-le-Haudouin. Dans le village, les conditions de circulations et de stationnement ne sont pas toujours aisées. • Les transports ferroviaires ne desservent pas Fresnoy, cependant les habitants peuvent rapidement se rendre à la gare de Crépy-en-Valois ou à celle de Nanteuil-le-Haudouin en voiture, et qui dispose de parcs de stationnement. La ligne régulière 62 du réseau Oise mobilité permet de rejoindre Crépy-en-Valois et Senlis (ligne Senlis-Crépy-en-Valois). Elle dessert Ducy, Fresnoy et le Luat deux fois par jour, c'est un service intéressant pour les habitants de la commune. Les trois noyaux urbains de Ducy, Fresnoy et le Luat sont tous trois desservis par des lignes de transports scolaires qui amènent jusqu'aux collèges et lycées de Crépy-en-Valois. Les cars scolaires peuvent également être empruntés par les non scolaires, dans la limite des places disponibles. • Un enjeu d'amélioration des déplacements piétons et cycles entre les différentes parties du village, en particulier pour les déplacements des élèves vers l'école, est soulevé. La valorisation des cheminements ruraux existants peut constituer une alternative aux déplacements motorisés, notamment entre les trois entités bâties vers le secteur d'équipements présent au Luat. Les autres chemins existants autour des entités bâties offrent l'opportunité d'organiser des circuits de promenade pouvant se connecter avec les circuits déjà balisés à l'échelle de l'intercommunalité. • Le réseau d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine répond aux besoins actuels des habitants. Cependant, au vu des constructions récentes, la capacité du réseau pourrait poser à l'avenir des problèmes de fonctionnement interrogeant sur les travaux d'amélioration à envisager. La commune a opté pour rester en assainissement autonome, le contrôle des dispositifs relevant du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rattaché à la Communauté de Communes du Pays de Valois. Les réseaux électriques semblent quant à eux suffisants aujourd'hui et dans un avenir proche. La couverture en réseau de téléphonie est identifiée comme satisfaisante sur l'ensemble de la commune tandis que la fibre optique permettant un meilleur débit pour le réseau internet est prévue pour 2020.
<p>PAYSAGES PATRIMOINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fresnoy-le-Luat fait partie de l'entité paysagère du Valois-Multien, qui correspond à l'ensemble du plateau situé au sud-est du département. La sous-entité paysagère du Valois-Multien agricole consiste en un vaste plateau animé par des buttes témoins des vallées, dominé par un paysage de grande culture, souvent accompagné de boisements sur les reliefs. La présence boisement structure le paysage de grande culture. Le grand paysage dans lequel s'inscrit Fresnoy-le-Luat se découpe en 2 grandes entités : le plateau agricole et le coteau boisé en frange sud. • L'emprise occupée par la voie ferroviaire grande vitesse constitue une fracture physique du territoire et rompt partiellement la continuité écologique identifiée le long des boisements qui suivent le coteau de Fresnoy-le-Luat. L'ancienne voie ferroviaire, présente un potentiel de valorisation en cheminements doux pour les habitants, mais aussi pour la circulation des véhicules agricoles. Des parcs et grands jardins dans les trames urbaines constituées participent à l'ambiance végétale et champêtre du village. • Les entités bâties de Fresnoy, de Ducy et du Luat sont dotées d'un patrimoine bâti caractéristique du Valois, ancien et homogène. Ce bâti se définit par son aspect minéral dominé par des façades et des murs traditionnels en moellons, une implantation du bâti à l'alignement et en continuité de l'emprise publique et une simplicité des volumes. Plusieurs façades, murs et murets présentent un fort intérêt patrimonial, particulièrement bien conservé et il s'agit de s'interroger sur l'intégration des extensions et annexes sur ces bâtiments anciens, ainsi que sur l'intégration de nouvelles constructions dans ces secteurs. Le territoire de Fresnoy-le-Luat abrite deux monuments historiques : l'église de Saint-Martin de Fresnoy et l'église Saint-Jean-L'Évangéliste située au Luat. La valorisation du bâti ancien confirmera les richesses de la commune, contribuant à préserver l'image rurale et l'identité de Fresnoy-le-Luat. • La commune de Fresnoy-le-Luat se situe à la lisière du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France auquel elle vient d'adhérer, qui couvre une large partie sud du département de l'Oise et présente des sensibilités paysagères et environnementales significatives. Le territoire est par ailleurs encadré par différentes zones de protections naturelles. On trouve en frange ouest, le site inscrit de la vallée de la Nonette. Une partie de la trame urbaine de Ducy fait d'ailleurs partie du périmètre.
<p>ENVIRONNEMENT ENERGIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La partie sud-est du territoire communal est concernée par plusieurs sensibilités environnementales au titre de la biodiversité, rattachées au massif forestier du Bois du Roi formant un réserve de biodiversité. En effet on trouve la dénomination Grands Ensembles Naturels Sensibles, celle d'Espace Naturel Sensible et une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, ou encore une Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ce secteur est également traversé par des continuités écologiques de type inter ou intra-forestier qui se prolongent le long du coteau boisé jusqu'à Montépilloy. • Fresnoy-le-Luat compte un point de captage d'eau potable sur son territoire, situé entre Ducy et Fresnoy. La ressource en eau est protégée par un périmètre de protection institué par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité (DUP). Toute la partie est du territoire est par ailleurs concernée par une aire d'alimentation de captage prioritaire dont le centre est à Auger-Saint-Vincent. La ressource en eau devra être protégée en contrôlant les rejets liés aux eaux pluviales depuis les secteurs aménagés vers les périmètres de protection du point de captage. • Les ruissellements, coulées de boue et mouvements de terrain relèvent d'aléas pouvant impacter le territoire communal sans incidences notables et directes sur les secteurs agglomérés. Afin de limiter les effets de ruissellement sur le territoire communal, une bonne gestion des eaux pluviales est à prévoir en cohérence avec l'étude de ruissellement en cours d'élaboration sur la commune. • La traduction dans les documents d'urbanisme locaux des objectifs de réduction de la consommation énergétique dans la construction implique de réfléchir à des projets d'urbanisme et de construction durables répondant à cet objectif tout en cherchant à respecter les particularités locales et l'intérêt architectural du village. En revanche, le territoire communal ne présente pas de potentiel significatif de valorisation des énergies renouvelables, si ce n'est sa bonne aptitude à la géothermie.

Tableau de synthèse des enjeux